

LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL



L'éducation
à l'environnement
et au développement
durable tout au long
de la vie, pour la transition
écologique

Allain Bougrain Dubourg

Antoine Dulin

Décembre 2013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les éditions des
JOURNAUX OFFICIELS

2012-28

NOR : CESL1100028X

Lundi 16 décembre 2013

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2010-2015 – Séance du 26 novembre 2013

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE TOUT AU LONG DE LA VIE, POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Avis du Conseil économique, social et environnemental
sur le rapport présenté par
M. Allain Bougrain-Dubourg et Antoine Dulin, rapporteurs
au nom de la
section de l'environnement

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par lettre du Premier ministre en date du 14 juin 2013. Le bureau a confié à la section de l'environnement la préparation d'un avis sur *L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique*. La section de l'environnement, présidée par Anne-Marie Ducroux, a désigné MM. Allain Bougrain-Dubourg et Antoine Dulin comme rapporteurs.

Sommaire

■ Synthèse de l'avis	5
■ Avis	9
■ Constat	9
■ Les sources associatives de l'EEDD : une relation ancienne et forte avec la nature, une histoire en mouvement	10
■ Une expression publique de l'importance de l'EEDD, une pénétration plus lente dans les faits	11
↳ Des stratégies construites et partagées par un nombre croissant d'acteurs	11
↳ Un nombre d'initiatives de terrain en augmentation, un besoin de coordination	12
↳ Une EEDD encore trop cantonnée au public jeune	14
■ L'éducation au développement durable dans le cadre international et européen	15
■ L'EEDD, une préoccupation récurrente du CESE	16
■ Propositions	18
■ Diffuser l'EEDD dans la formation initiale : éducation formelle et non formelle	18
↳ Éducation nationale : transformer l'essai législatif	19
↳ L'EEDD en temps périscolaire et en temps de loisirs	23
↳ Enseignement supérieur : responsabiliser chaque étudiant aux enjeux de la transition écologique	24
■ Développer l'EEDD dans le monde du travail	25
↳ Une EEDD à renforcer et à mieux articuler avec les politiques existantes	25
↳ L'EEDD, comme contribution aux mutations	26
↳ Une nécessaire mobilisation des acteurs autour d'une vision de l'EEDD à travers l'entreprise de manière plus globale	29

■ Faire des citoyens et des consommateurs des acteurs avertis tout au long de la vie	30
↳ Solliciter la responsabilisation et le choix du consommateur au travers de l'information sur les produits	30
↳ Développer le rôle des acteurs publics dans l'information et la sensibilisation : consommation et éducation au lien santé-environnement dans l'EEDD	33
↳ Développer le rôle des médias en matière d'EEDD	34
↳ Mobiliser les énergies individuelles citoyennes à chaque moment et dans tous les lieux de vie	36
■ Mobiliser l'ensemble des acteurs publics, privés, associatifs pour faire de l'EEDD un projet collectif fédérateur et porteur d'exemplarité	38
↳ Renforcer connaissance et reconnaissance de l'EEDD	38
↳ Inscrire l'EEDD dans toutes les politiques publiques	41
↳ Assurer le financement des actions	44

■ Déclaration des groupes _____ 48

■ Scrutin _____ 66

Annexes _____ 68

Annexe n° 1 : composition de la section à la date du vote _____ 68

Annexe n° 2 : liste des personnalités auditionnées et rencontrées
(les vidéos des auditions sont disponibles sur le site Internet du CESE) _____ 70

Annexe n° 3 : schéma de l'EEDD selon M. Hortolan,
président de l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFREE) _____ 72

Annexe n° 4 : statistiques de la plateforme d'initiatives sur l'EEDD du CESE au 26 novembre 2013	73
Annexe n° 5 : détail de la plateforme d'initiatives	75
Annexe n° 6 : extraits des bilans annuels 2011 et 2012 ADEME-ARPP « Publicité et environnement »	116
Annexe n° 7 : évolution des préoccupations environnementales des Français	117
Annexe n° 8 : frise historique de l'EEDD 1971-2013 d'après GRAINE Pays de la Loire (seules les références internationales et nationales ont été conservées)	118
Annexe n° 8 : table des sigles	120

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE TOUT AU LONG DE LA VIE, POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Synthèse de l'avis¹

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) doit apporter une contribution renouvelée et renforcée pour faire plus amplement partager, par tous les citoyens et tous les acteurs, la conscience des enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains et de leurs effets, qu'ils touchent directement à la qualité de vie des citoyens (accès à l'énergie, à l'eau, etc.) ou qu'ils portent sur le changement climatique, l'épuisement des ressources, la perte de biodiversité, les impacts sur la santé, etc. dans une perspective de développement durable.

L'EEDD doit doter les citoyens actuels et futurs des outils du changement, leur permettant ainsi à la fois de comprendre les enjeux complexes et d'agir. Le Premier ministre a saisi le Conseil économique, social et environnemental d'un avis sur l'EEDD, intégrant l'éducation non formelle et informelle, la formation continue, l'information et la sensibilisation des citoyens et des consommateurs, ainsi que leur participation. Le CESE, afin de préciser pour son avis le champ de l'EEDD, a souhaité s'appuyer à la fois sur l'histoire de ce mouvement et le rôle joué par les différents acteurs, ainsi que sur les textes de référence.

Cette approche permet de questionner, à partir des enjeux environnementaux, les dimensions économique et sociale du développement durable et de souligner la nécessité d'un continuum éducatif, comme axes majeurs de ce projet d'avis. Il n'y aura pas de transition écologique possible sans éducation au changement.

La réussite d'une telle politique d'éducation et de formation à l'environnement et au développement durable de tous les publics implique de mener dans la durée, de façon itérative, cohérente et convergente, une double démarche :

- une action volontariste de l'État et des collectivités locales, inscrite explicitement dans les politiques publiques d'éducation et de formation, d'information, de jeunesse, comme dans celles de l'environnement, du développement durable, de l'aménagement du territoire, etc. ;
- un développement plus concerté, suivi et valorisé, de projets multi partenariaux impliquant ensemble tous les acteurs publics (État, collectivités, établissements publics) et la diversité des acteurs de la société civile (associations, entreprises, organisations syndicales, familles, jeunes, etc.), les enseignants, les éducateurs, les formateurs et le monde de la recherche.

1 L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 168 voix contre 2 et 6 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe).

Le CESE préconise de :

👉 Diffuser l'EED dans la formation initiale :

- **les projets et démarches EEDD des établissements d'enseignement doivent être systématisés ;**
- **un effort spécifique devrait être consenti outre-mer, dont les richesses (biodiversité...) et potentialités (énergies renouvelables...) fournissent des thèmes valorisant les territoires ;**
- **le Conseil supérieur des programmes (CSP) veillera à ce que l'EEDD soit traitée transversalement, afin qu'elle irrigue l'ensemble des disciplines de la maternelle au lycée ;**
- **les modalités d'une évaluation des connaissances des élèves sur les enjeux du développement durable devront être étudiées par niveau et par cycle ; cette réflexion pourra conduire à proposer dans le cadre d'une évolution des examens (brevet, baccalauréat...) une épreuve spécifique ;**
- **les sorties scolaires et classes de découverte doivent être systématisées pour que chaque élève fasse l'expérience du contact avec la nature, sans que les financements ne constituent une barrière ;**
- **la réglementation des sorties et les conditions dans lesquelles enseignants et animateurs peuvent voir leur responsabilité individuelle engagée, doivent être évalués ;**
- **les intervenants extérieurs au milieu scolaire devraient s'engager à respecter des principes pédagogiques et déontologiques en adhérant à une charte nationale, issue de la concertation ;**
- **le temps périscolaire pourrait être mobilisé au profit de projets d'EEDD au sein même de l'école, en s'appuyant sur les projets éducatifs territoriaux ;**
- **l'enseignement supérieur doit intégrer l'EEDD au cœur de tous les cursus et matières, en lien avec les secteurs professionnels, en mettant l'accent sur les formations d'ingénieurs ou de management ;**
- **l'EEDD doit s'inscrire dans la formation initiale et continue des enseignants et des personnels d'encadrement de l'Éducation nationale.**

👉 Développer l'EEDD dans le cadre professionnel et les cursus de formation continue

- **l'EEDD doit s'articuler avec d'autres politiques telles que la RSE, la RSO et l'éco-responsabilité ;**
- **un chapitre consacré à l'EEDD devrait être introduit dans les rapports de développement durable lorsqu'ils sont réalisés par les entreprises ;**
- **l'EEDD doit être articulée autant que possible avec la réflexion sur l'évolution des métiers et les formations correspondantes, les formations à l'EEDD devant être assurées par des organismes agréés et des formateurs reconnus, dans le cadre de chartes de qualité ;**
- **les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) doivent participer à l'amplification de l'EEDD en sensibilisant davantage entreprises et formateurs à cette problématique ;**

- à travers les têtes de réseaux professionnels, il est nécessaire de sensibiliser les TPE-PME à l'EEDD et leur offrir des modalités de formation spécifiques ; un travail de recensement territorial des compétences permettrait d'établir un réseau de mise en relation des entreprises avec les organismes de formation et les associations compétents ;
- la thématique EEDD devrait trouver sa place au sein des commissions éducation-formation des comités d'entreprises ;
- la sensibilisation et la formation continue des représentants de l'État et des collectivités doivent être poursuivies.

👉 Faire des citoyens et des consommateurs des acteurs avertis de l'EEDD tout au long de la vie

- La responsabilisation et le choix du consommateur doivent être développés au travers d'informations claires et fiables relatives à la traçabilité sociale et environnementale des produits ;
- lorsque les sources sont contradictoires ou objets de controverses, une communication institutionnelle interministérielle forte en matière d'EEDD, élaborée à partir de constats partagés, est nécessaire ;
- des partenariats entre acteurs publics et privés et médias audiovisuels publics doivent permettre de populariser la démarche d'EEDD grâce à des émissions dédiées ;
- une réflexion devrait être conduite sur l'élargissement des missions de suivi des programmes du CSA à l'EEDD ;
- les énergies individuelles citoyennes doivent être mobilisées à chaque moment et dans tous les lieux de vie ;
- un répertoire des initiatives articulant EEDD et participation citoyenne devrait être constitué, pour inciter à l'engagement.

👉 Mobiliser l'ensemble des acteurs publics, privés, associatifs pour faire de l'EEDD un projet collectif fédérateur et porteur d'exemplarité

- il est urgent de créer les conditions favorables à l'émergence d'une recherche en EEDD structurée et reconnue ;
- un volet EEDD doit être inséré dans tous les plans et schémas nationaux, régionaux et départementaux de politiques publiques (politiques éducatives et politiques de développement durable) ;
- les dotations financières de l'État ou des agences sous tutelle en faveur des politiques environnementales doivent être conditionnées à la mise en place d'un volet d'accompagnement en EEDD ;
- le Conseil national de la transition écologique (CNTE) pourrait utilement créer en son sein une commission dédiée à l'EEDD ;
- la France doit porter un projet d'espace de concertation à l'échelle européenne, comme il en existe au niveau national ;
- un état des lieux de l'ensemble des initiatives en matière d'EEDD doit être engagé ;

- **la mise en œuvre du volet EEDD dans le cadre des plans administration exemplaire doit être améliorée ;**
- **les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable devraient faire l'objet de financements pluriannuels, en envisageant notamment la création d'un fonds régional dédié à l'EEDD.**

Avis

Constat

Le dernier rapport d'octobre 2013 du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) indique une augmentation possible des températures, en fonction des scénarios de développement, entre 0,3°C et 4,8°C d'ici à 2100, si nous n'agissons pas. Ce réchauffement induit une élévation actuelle du niveau des océans d'environ trois millimètres par an en moyenne globale. La biodiversité connaît, quant à elle, une accélération de son rythme d'érosion puisque le rythme actuel de disparition des espèces de la planète est de 100 à 1 000 fois supérieur au rythme naturel connu depuis l'histoire de la terre. Ainsi, des milliers d'espèces de plantes et d'animaux sont aujourd'hui menacées d'extinction et les « services rendus par la nature » sont en déclin de 60 % (pollinisation, ressources halieutiques...). Ces évolutions résultent notamment des activités humaines. Selon *Global foot print*, en 2013, il ne nous a fallu que huit mois pour consommer les ressources naturelles que la planète peut produire en un an. Pour enrayer la perte de biodiversité et plus globalement pour réduire notre pression sur les écosystèmes et les ressources, lutter contre le réchauffement climatique et la montée des océans, faire face à de nouveaux risques de santé-environnement, une prise de conscience par la compréhension de ces enjeux est donc nécessaire. Il s'agit pour l'humanité de répondre à ses besoins sur une planète fragile et dont les ressources sont à la fois limitées et menacées. C'est dans ce contexte d'urgence que doit se situer le déploiement de l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

En France, en 2013, l'EEDD a connu une double actualité institutionnelle. D'une part, elle a fait son apparition dans le code de l'éducation. D'autre part, elle a été le sujet de l'une des cinq tables rondes de la Conférence environnementale. Ceci témoigne de la volonté partagée de faire de l'EEDD un instrument déterminant de la prise de conscience, par tous, dans la société, tout au long de la vie, qu'un nouveau modèle de développement est nécessaire et que des ruptures s'imposeront à nous si nous ne les anticipons pas.

Pour favoriser l'action des citoyens, l'EEDD doit les doter d'outils permettant la connaissance et la compréhension des enjeux multiples et complexes. Il n'y aura en effet pas de transition sans éducation au changement, sans que chaque personne ne devienne acteur de ce changement.

Dans cette optique, le Premier ministre a saisi le Conseil économique, social et environnemental, d'un avis sur l'EEDD, intégrant l'éducation non formelle et informelle, la formation continue, l'information et la sensibilisation des citoyens et des consommateurs, ainsi que leur participation. Le CESE, afin de préciser, pour son avis, le champ de l'EEDD a souhaité s'appuyer à la fois sur l'histoire de ce mouvement et le rôle joué par différents acteurs et d'autre part sur les textes de référence. Ceci permet d'interroger, à partir des enjeux environnementaux, les dimensions économique et sociale du développement durable et d'intégrer la nécessité d'un continuum éducatif, comme volontés fortes de ce projet d'avis.

Les sources associatives de l'EEDD : une relation ancienne et forte avec la nature, une histoire en mouvement

Le mouvement vers l'EEDD est né d'une volonté de faire connaître les richesses de la nature, mais aussi ses fragilités. Loin de n'être qu'une référence historique, cette volonté féconde interroge, aujourd'hui encore, les autres défis de l'environnement et du développement durable.

Parmi les précurseurs de l'EEDD, trois mouvements peuvent être cités. Dès la fin du XIX^{ème} siècle, l'éducation populaire et le scoutisme sont les promoteurs d'une éducation dans la nature et par la nature. En parallèle, le mouvement de protection de la nature et de l'environnement accompagne son émergence d'actions de découvertes et de sensibilisation à la nature, tournées vers le grand public et en particulier la jeunesse. Au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, à mesure que se développaient les préoccupations liées aux pollutions, aux déchets, à la qualité de l'eau, à l'urbanisme... le champ s'est élargi aux questions environnementales.

L'éducation à l'environnement en tant que telle est née à la fin des années 1970. Elle a bénéficié du contexte initié par la loi sur les parcs nationaux de 1960 puis par la création du ministère de la protection de la nature et de l'environnement en 1971, ainsi que par la mise en place de politiques publiques spécifiques. En 1972, un comité interministériel (environnement, éducation, jeunesse et sports, agriculture) crée un label pour favoriser la création par les associations de centres de pédagogie de terrain : c'est ainsi que se développent les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), aujourd'hui organisés en réseau gestionnaire du label.

Des associations d'éducation populaire, auxquelles étaient liés des animateurs et des enseignants, ont commencé à échanger sur le sujet de l'éducation à l'environnement au cours de cette même période : les premières rencontres nationales Ecole et nature ont vu le jour en 1983. Le Réseau école et nature (REN) qui en est issu fédère notamment les Groupements régionaux d'animation et d'information sur la nature et l'environnement (GRAINE). Les rencontres nationales école et nature se poursuivent encore à un rythme annuel.

La popularisation du « développement durable » à partir du sommet de Rio de 1992 a été à l'origine de nouvelles évolutions en France. L'éducation au développement durable a été perçue comme devant articuler protection de l'environnement, justice sociale et efficacité économique. Au début des années 2000, des débats très riches entre acteurs, ont eu lieu, notamment lorsque l'Éducation nationale a retenu les termes d'éducation à l'environnement pour un développement durable dans sa circulaire de mise en œuvre de 2004 - avec la volonté d'inscrire son action dans le cadre de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) - puis les termes d'éducation au développement durable en 2007. Aujourd'hui, même s'il n'y a pas à ce stade de consensus global sur le contenu précis de ce que recouvre l'EEDD, elle est perçue comme un ensemble fédérateur, une stratégie globale d'éducation donnant à comprendre l'unité et la complexité du monde. Au sein de cet ensemble, la préoccupation environnementale, bien qu'incluse dans le développement durable, entend réaffirmer son rôle de porte d'entrée éducative de la réflexion vers un modèle de développement durable. La biodiversité, l'eau, l'air et la totalité du vivant

qui nous entoure sont à la fois des enjeux environnementaux majeurs et des vecteurs d'apprentissages. En invitant, dès la petite enfance, à observer, à s'étonner, à s'émerveiller, à comprendre le monde, ils permettent ensuite à l'adolescent puis à l'adulte d'accéder à la notion plus intégratrice et globale de développement durable. Cheminement vers la complexité, l'EEDD doit enfin former à une efficacité se conjuguant à la solidarité, à la responsabilité et à la citoyenneté (cf. annexe 4).

L'exemple des assises de l'EEDD témoigne du cheminement suivi par l'EEDD en France. À la suite du forum francophone de Montréal Planet'ERE de 1997, des acteurs français, principalement issus du monde associatif et des syndicats de l'éducation nationale, se sont regroupés au sein du Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD) et en ont organisé en 2000 les premières assises. Après une interruption de plusieurs années, et comme l'indique le site internet du CFEEDD, « *l'idée que ce qui compte le plus, c'est le dialogue et la capacité de faire ensemble* » s'est imposée. Les deuxièmes assises de l'EEDD sont organisées en 2009 à Caen, puis les troisièmes en 2013 à Lyon rassemblant plus de 1 200 participants. Leur succès démontre que la mobilisation des acteurs ne faiblit pas, bien au contraire.

Une expression publique de l'importance de l'EEDD, une pénétration plus lente dans les faits

Compte tenu de la place qu'occupe, par sa valeur constitutionnelle, la Charte de l'environnement dans la hiérarchie des normes, on rappellera d'emblée les termes de son article 8 : « *l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente charte* », ceux de son article 6 : « *les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable* », ainsi que ceux de son article 7 : « *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.* » La combinaison de ces trois articles permet d'affirmer que l'EEDD s'inscrit en France dans ce cadre général.

Des stratégies construites et partagées par un nombre croissant d'acteurs

La Stratégie nationale du développement durable 2003-2008, après une large consultation d'acteurs de la société civile, en intitulant son premier axe stratégique « *le citoyen, acteur du développement durable* », a pour la première fois fixé une ambition interministérielle au développement durable, sous l'égide du Premier ministre, incluant la sensibilisation, l'information et la participation du citoyen, ainsi que le développement de l'éducation à l'environnement pour un développement durable dans le cadre scolaire et la formation professionnelle. Il en a résulté la première circulaire pour son insertion dans les différents cursus à la rentrée 2004. Après consultation de la société civile, la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 consacre, quant à elle, son « *défi n° 1* » à la consommation et à la production durables et son « *défi n° 2* » à la société de la connaissance. Trois des six choix stratégiques effectués concernent la formation au développement durable.

Bien qu'aucun des six groupes de travail initiaux constitués en 2007, lors du lancement du Grenelle de l'environnement, n'ait spécifiquement été consacré à l'EEDD, ceux-ci ont formulé à son sujet un certain nombre de propositions, prolongées en novembre 2008 par celles des Comités opérationnels (COMOP). Un groupe de travail interministériel sur l'éducation au développement durable a également été constitué, il a rendu ses conclusions en janvier 2008. Par la suite, la loi Grenelle I a posé des principes en faveur de l'EEDD, et initié un certain nombre d'évolutions, notamment en ce qui concerne l'information environnementale, la mention des impacts environnementaux des produits et des offres de services, la généralisation de l'éducation au développement durable, ou encore la mise en œuvre d'outils de formation tout au long de la vie... La loi Grenelle II a précisé les règles d'un certain nombre d'expérimentations.

Enfin, en septembre 2013, à la demande des acteurs, le gouvernement a fait le choix, lors de l'organisation de la Conférence environnementale, d'une table ronde consacrée exclusivement à l'éducation à l'environnement et au développement durable. Une *feuille de route* détaillant dix chantiers prioritaires en est issue, dont la moitié concerne l'enseignement scolaire et supérieur et la formation des enseignants. Parmi les autres chantiers, le CESE note la volonté de développer les sorties et séjours nature, de promouvoir l'EEDD dans les centres de loisirs, ainsi que dans les formations professionnelles initiales du champ de l'animation et du sport, et d'augmenter le nombre de services civiques relevant de la thématique « environnement ». Un certain nombre de points de vue critiques ont pointé que ces mesures étaient déjà engagées avant la conférence environnementale et concernaient principalement la formation initiale.

Un échéancier d'application a été élaboré qui fixe à 2014 l'entrée en vigueur partielle de plusieurs de ces mesures, qui relèvent principalement des attributions du ministère de l'Éducation nationale et de celui des Sports et de la Jeunesse. De nombreux acteurs de la table ronde ont souligné l'importance de ces avancées, mais ont exprimé en même temps leur insatisfaction que les autres dimensions de l'EEDD ne soient pas traitées, en particulier les aspects concernant les ménages, les salariés et les entreprises ainsi que les enjeux de participation citoyenne et de dialogue territorial qui avaient pourtant largement mobilisé les participants de l'Espace national de concertation (ENC) lors de la préparation de la table ronde. Le CESE souhaite intégrer l'ensemble des dimensions de l'EEDD dans le présent projet d'avis.

Un nombre d'initiatives de terrain en augmentation, un besoin de coordination

Les associations ont un rôle historique en faveur de l'EEDD. Malgré les difficultés nombreuses qu'elles rencontrent et qu'elles ont soulignées lors des auditions, notamment en termes de moyens financiers qui ont connu d'importantes baisses ces dernières années, elles ont continué à développer leurs actions. On trouve parmi elles, par exemple des acteurs de la protection de l'environnement, du développement local, de l'accès à la citoyenneté par la pratique des sciences, de l'éducation à l'environnement-santé, de défense des consommateurs, etc.

Les auditions ont montré que dans des grandes entreprises, notamment celles qui sont engagées dans une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE) ou de développement durable et qui publient des données au besoin dans un rapport annuel dédié, des actions d'EEDD sont mises en œuvre, souvent par la direction du développement

durable. Il s'agit par exemple de définir des actions de sensibilisation du management et de l'ensemble du personnel à ces thématiques... Des entreprises engagées depuis longtemps dans des actions relatives à l'impact environnemental de leur activité - industries extractives, du bâtiment et des travaux publics (BTP), de l'énergie et de l'eau... - ont souvent établi de véritables politiques de formation, dont les modules sont de plus en plus fréquemment co-construits avec différents acteurs extérieurs, dont les associations. Certaines entreprises s'engagent, par ailleurs, dans ces réflexions dans une perspective de transformation des métiers, à laquelle participent les branches professionnelles. L'Association des directeurs du développement durable (C3D) a également entrepris de réaliser un observatoire des bonnes pratiques des organisations de ses membres.

Comme le CESE l'a souligné dans l'avis adopté en juin 2013, *La RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale*, les TPE-PME sont, également, de plus en plus nombreuses à prendre volontairement en compte la dimension de la RSE comme un élément de leur développement. Ces entreprises, artisanales, coopératives, professions libérales sont accompagnées par les organisations professionnelles et par les chambres consulaires. En s'engageant dans des démarches de développement durable, elles assurent une fonction d'éducation et de formation de leurs membres notamment sur les aspects environnementaux.

Des collectivités et groupements de collectivités agissent aussi, à commencer par les collectivités qui exercent des responsabilités en matière d'éducation initiale. Des documents stratégiques, d'orientation ou de planification, élaborés à différents niveaux d'administration territoriale, à vocation globale et volontaires (agendas 21) ou obligatoires (Schéma directeur de la région Ile-de-France, plan de déplacements urbains), comme relatifs à des politiques thématiques (schémas et plans climat énergie), comprennent des volets EEDD. Les services de l'État sont également à l'origine de projets innovants : tel centre régional de documentation pédagogique élabore, de manière largement concertée, un site internet collaboratif sur le développement durable, telle direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement accompagne un programme régional de sensibilisation aux consommations d'énergie, telle structure de santé publique organise des actions de prévention en santé environnementale, etc.

Les pratiques sont si nombreuses, si variées, qu'il n'a d'ailleurs pas été possible jusqu'à présent de dresser un véritable état des lieux de l'EEDD en France. De plus, elles sont confrontées bien souvent aux mêmes obstacles : caractère incomplet du maillage territorial, difficultés de l'organisation en réseaux et de la coordination, manque de moyens, insuffisante sécurisation du partenariat avec les pouvoirs publics... Les acteurs de l'EEDD soulignent en outre les difficultés du « passage à l'acte », c'est-à-dire d'une mise en œuvre concrète, produisant tous ses effets sur le terrain, de la volonté politique affichée et des décisions prises.

L'élan en faveur de l'EEDD mobilise aujourd'hui toutes les catégories d'acteurs. Conscient du nombre d'initiatives existantes, le CESE a créé à l'occasion de cette saisine une plateforme internet destinée à recueillir en ligne des témoignages de celles et ceux qui prennent sur le terrain des initiatives dans le domaine de l'EEDD. Comme le montrent les graphiques joints en annexe, les initiatives déposées font apparaître une prédominance des contributions associatives, les entreprises comme les territoires étant également présents (cf. annexe 5).

Une EEDD encore trop cantonnée au public jeune

L'EEDD est apparue pour la première fois dans un texte législatif en 2010, concernant l'enseignement agricole. La loi de modernisation de l'agriculture a modifié ses objectifs : désormais, il « *contribue à l'éducation au développement durable et à la mise en œuvre de ses principes* ». Aujourd'hui, SupAgro Florac pilote la mission d'appui à l'enseignement agricole en matière de développement durable. L'enseignement agricole dispose notamment d'un réseau, le Réseau national éducation pour un développement durable (RNEDD).

En 2011, l'éducation au développement durable est entrée dans une nouvelle phase de généralisation par l'Éducation nationale, qui prévoit sa pleine prise en compte dans les programmes, la multiplication des démarches globales dans les établissements, et la formation des personnels.

La loi du 8 juillet 2013, dite « loi de refondation de l'école » complète le code de l'éducation par une section 11 intitulée « *l'éducation à l'environnement et au développement durable* ». L'EEDD y est définie par ses objectifs : « *L'éducation à l'environnement et au développement durable débute dès l'école primaire. Elle a pour objectif d'éveiller les enfants aux enjeux environnementaux. Elle comporte une sensibilisation à la nature et à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles.* » L'ajout de cet article dans la loi résulte d'un amendement parlementaire. Il ne figurait donc pas dans le texte du projet de loi soumis à l'avis du CESE adopté en janvier 2013.

Le rapport annexé à la loi précise le contenu de l'éducation à l'environnement et au développement durable : « *face aux défis environnementaux du XXI^{ème} siècle, il est indispensable de fournir aux élèves une éducation à l'environnement sur l'ensemble de leur cursus scolaire. Cette éducation doit, d'une part viser à nourrir la réflexion des élèves sur les grands enjeux environnementaux (...). Elle doit aussi, d'autre part sensibiliser aux comportements éco-responsables et aux savoir-faire qui permettront de préserver notre planète en faisant évoluer notre manière de vivre et de consommer* ». Le législateur donne donc clairement à l'EEDD une double mission : faire comprendre les enjeux et faciliter des comportements éco-responsables. Le CESE souscrit au souhait de voir complétée et contextualisée, une EEDD qui ne peut être restreinte à une seule éducation aux bons gestes. Il s'agit maintenant de passer à une phase d'appropriation de ces sujets par l'ensemble de l'Éducation nationale. Il regrette notamment que l'explicitation de l'intégration des volets social et économique de l'EEDD ne figure pas dans les textes de loi.

Par la suite, la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a enrichi les textes de dispositions relatives au développement durable. Désormais, les recherches effectuées dans le cadre du service public de l'enseignement supérieur, comme dans le cadre de la politique nationale de la recherche et du développement technologique, seront valorisées « *au service de la société* » et viendront en appui « *des politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et du développement durable.* »

Enfin, ce bref panorama serait incomplet s'il ne mentionnait pas le rôle du délégué interministériel au développement durable, qui anime depuis 2004 un réseau de hauts fonctionnaires chargés de sensibiliser au développement durable dans chacun des ministères, dont celui de l'Éducation nationale. Plusieurs départements ministériels interviennent dans le champ de l'EEDD, c'est le cas du ministère de l'Écologie et du développement durable, conformément aux termes de son décret d'attributions. Le

ministre préside le Conseil national de la transition écologique (CNTE), chargé de suivre la mise en œuvre des thèmes des conférences environnementales dont l'EEDD fait partie. Le Commissariat général au développement durable, avec un chargé de projet éducation-formation, intervient sur ces sujets depuis plusieurs années. Le ministère exerce sa tutelle sur plusieurs écoles d'ingénieurs et de techniciens.

Le ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative est également concerné : ses propres circulaires s'attachent à préciser les conditions de formation des acteurs, notamment des personnels du ministère, aux enjeux du développement durable, de sa prise en compte dans les diplômes de l'animation et du sport, et de conduite d'actions sur le terrain.

Au total, l'inscription de l'EEDD dans le code de l'éducation représente sans aucun doute une étape clé en garantissant la pérennité. L'inscription institutionnelle de l'EEDD montre toutefois une focalisation sur le public jeune, en formation initiale, formelle ou non formelle.

L'éducation au développement durable dans le cadre international et européen

Les premières réflexions conduites dans le cadre du système des Nations Unies ont pris corps dans les années 1970, à la suite de la conférence de l'UNESCO de 1968 sur la biodiversité, de celle des Nations Unies de 1972 sur l'environnement humain, et de la création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Plus précisément, l'UNESCO fait remonter l'origine de « l'éducation au service du développement durable » (EDD) au sommet de Rio de 1992. L'article 36 de l'Agenda 21 a fixé dans le cadre du plan d'actions les objectifs formulés pour l'éducation, la sensibilisation du public et l'information.

« *La décennie pour l'éducation au service du développement durable* » (DEDD), instaurée par les Nations Unies, couvre la période 2005-2014. L'UNESCO s'est engagée à publier trois rapports sur le sujet. En 2012, lors de la parution du deuxième rapport, l'organisation a reconnu la difficulté de définir un concept uniforme d'EDD à mettre en œuvre dans tous les pays et toutes les régions, en l'absence de consensus universel sur les moyens de parvenir à un développement plus durable.

Dans ses conclusions, tirées d'une enquête concernant près d'une centaine de pays, le rapport souligne notamment que l'EDD est considérée de plus en plus comme un moyen de contribuer à la rénovation de l'éducation, de l'enseignement et de l'apprentissage ; qu'elle est largement perçue comme pouvant fédérer toutes les approches éducatives axées sur la préservation de la planète et le bien-être humain ; enfin que dans de nombreux pays les frontières entre écoles, universités et secteur privé s'estompent, l'accent étant mis par l'enseignement sur la durabilité et les enjeux du monde réel.

L'UNESCO rappelle, par ailleurs, que si de nombreux projets et contenus éducatifs sont pertinents au regard de l'EDD (éducation des consommateurs, éducation au développement, éducation à la santé, éducation à la citoyenneté etc.), elle entretient une relation privilégiée avec l'éducation à l'environnement, dont elle procède, et dont elle entend tirer les leçons. En juin 2013, le septième congrès mondial de l'éducation à l'environnement s'est tenu à Marrakech, il s'est conclu par un appel qui insiste sur la mobilisation des pouvoirs publics et les synergies entre acteurs. Les participants ont souligné le décalage persistant entre une

situation alarmante de l'environnement à l'échelle mondiale et l'insuffisance des moyens comme de l'attention concrètement portée à l'éducation à l'environnement.

Dans le cadre international toujours, la Convention de la commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur « *l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement* » adoptée à Aarhus en 1998 - et ratifiée par la France en 2002 - occupe une place particulière, dans la mesure où la très grande majorité de ses quarante-six signataires sont des pays européens. Les États parties témoignent de leur volonté de « *promouvoir l'éducation écologique afin de faire mieux comprendre ce que sont l'environnement et le développement durable* ».

Dans l'Union européenne (UE), l'éducation relève de la compétence des États membres et la Commission européenne ne peut donc intervenir qu'en vertu du principe de subsidiarité. Les principaux documents qui engagent les États membres à progresser sur la voie de l'éducation au développement durable émanent du Conseil européen. En juin 2006, dans sa nouvelle stratégie en faveur du développement durable, le conseil de l'Union européenne a déclaré que « *L'éducation est indispensable pour promouvoir un changement de comportement et doter l'ensemble des citoyens des compétences essentielles qui sont nécessaires pour parvenir au développement durable.* » Inscrivant l'action de l'UE dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'EDD, il indique que « *les États membres pourraient promouvoir l'éducation en vue du développement durable et une formation ciblée pour des professions dans des secteurs clés tels que la construction, l'énergie, les transports* ».

De manière plus précise, le Conseil européen des 18 et 19 novembre 2010 a adopté des conclusions sur l'éducation au service du développement durable. Elles situent clairement l'EDD dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie, permettant de faire délibérément des choix, grâce aux compétences et attitudes acquises, concernant « *le monde complexe dans lequel nous vivons et la manière dont nous nous comportons* ». Elles invitent les États membres et la commission à rechercher, au travers des stratégies en faveur du Développement durable (DD) et Europe 2020, les moyens de son développement.

Au total, dans le contexte international et européen, l'éducation pour un développement durable s'est imposée en une vingtaine d'années. Ses enjeux sont désormais reconnus, mais les choix à faire pour la mettre en œuvre appartiennent aux États.

L'EEDD, une préoccupation récurrente du CESE

Le CESE a manifesté, dans les travaux de la mandature précédente, son intérêt pour les questions relatives à l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre de la préparation d'avis consacrés au changement climatique, à la qualité de l'habitat, à l'enseignement agricole ou encore au rôle des seniors dans la cité.

Pour ne s'en tenir qu'aux seuls avis de la mandature actuelle, dont les travaux ont débuté en 2011, l'EEDD est présentée dans plus d'une dizaine d'avis comme un enjeu majeur méritant de faire l'objet de recommandations spécifiques. Quelques-uns d'entre eux, qui consacrent d'importants développements au sujet, sont évoqués ci-dessous.

Dans son avis intitulé « *la biodiversité, relever le défi sociétal* », adopté en juin 2011, le Conseil a ainsi insisté sur l'éducation et la formation aux enjeux du vivant, la sensibilisation de la population aux problèmes, l'enseignement de l'écologie dans toutes les filières et son intégration dans le socle culturel commun donné à tous par le système éducatif.

Le « *rapport annuel sur l'état de la France en 2011* » a suggéré d'établir un plan pour une consommation durable, articulé à la SNDD et assorti d'un suivi annuel, avec pour objectif de faire évoluer le comportement du consommateur.

Le « *Bilan du grenelle de l'environnement* », en février 2012, a proposé d'encourager l'éducation et la formation au développement durable tout au long de la vie, tant dans la vie privée que dans la sphère publique. Le même avis a soumis à l'attention des pouvoirs publics un certain nombre de préconisations visant à développer la sensibilité environnementale - déjà présente dans la société - du citoyen et du consommateur, notamment grâce à l'affichage environnemental et à la traçabilité environnementale et sociale des produits et services.

Dans « *la transition énergétique 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer* », adopté en février 2013, le Conseil est revenu sur le rôle de l'information et de la sensibilisation des citoyens comme instruments de leur mobilisation. L'importance à accorder dans le cadre de l'éducation au développement durable aux questions relatives à la transition y a été fortement soulignée.

L'avis intitulé « *Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans* », voté en juillet 2013, a notamment réaffirmé l'attachement de la société civile aux classes de mer, a souligné leur rôle et a recommandé de lever les freins à leur développement.

Enfin, dans « *agir pour la biodiversité* », en septembre 2013 - premier avis de suite de la mandature - le CESE a proposé un certain nombre d'actions en faveur de l'éducation à la nature et à la biodiversité, comme sa prise en compte dans les référentiels de formation des enseignants, le développement d'actions concrètes dans les lieux d'enseignement, ou un engagement en faveur des classes de découverte.

Sans qu'il leur soit plus amplement fait référence dans la suite de l'avis, l'apport de l'ensemble de ces travaux doit être souligné ici. La réponse à la saisine gouvernementale s'appuie et s'inspire notamment de ces propositions élaborées dans un cadre thématique pour présenter pour la première fois un texte global sur ce sujet, soumis à une assemblée constitutionnelle.

Propositions

La France a au niveau mondial, comme au niveau européen, une responsabilité particulière en matière d'environnement. Notre pays est riche de ses espaces maritimes, de la diversité de ses milieux naturels, de ses terres agricoles, de sa forêt, de sa position de carrefour des grandes zones naturelles européennes, de ses paysages, de ses parcs, de son cadre de vie... Sa biodiversité est exceptionnelle, à l'échelle mondiale à travers les territoires ultramarins notamment, mais aussi en Europe, du fait de sa position biogéographique. Or de nombreuses pressions s'exercent sur cette biodiversité, mais aussi, plus largement, sur l'environnement.

Les enfants, comme les adultes, sont de moins en moins en contact avec la nature. Cet éloignement a conduit progressivement la société moderne à en oublier les lois spécifiques, les bienfaits, la fragilité des ressources qu'elle fournit et notre dépendance de ces dernières. Cet éloignement progressif, cette distanciation par rapport à la nature, la méconnaissance de son rôle et de son fonctionnement participent à la détérioration de l'environnement, voire de la santé humaine.

Pour ces raisons l'EEDD doit poursuivre, conjointement et sans les hiérarchiser entre eux, les objectifs suivants :

- favoriser globalement une approche pluridisciplinaire comme méthode de formation au développement durable et à la citoyenneté (compréhension des enjeux, éducation à la complexité, à la responsabilité, à la participation...);
- favoriser la connaissance et la prise de conscience des enjeux liés au vivant qui nous entoure (gènes, espèces, écosystèmes...) par tous, dans les différents lieux et occasions de la vie ;
- mettre ou remettre enfants et adultes au contact de la nature et de la biodiversité, en milieu urbain comme en milieu rural, de manière positive et attrayante ;
- donner les moyens à tous les publics, que ce soit dans la sphère privée (famille, loisirs...) ou professionnelle, et donner les clefs et compétences pour une meilleure articulation des dimensions écologique, humaine, sociale et économique, afin de contribuer activement à la construction d'un monde durable.

Les enjeux de l'EEDD se déroulant dans un continuum espace-temps qui commence avec l'enfance et se poursuit jusqu'à la vieillesse, les propositions qui suivent aborderont cette progression en quatre thèmes.

Diffuser l'EEDD dans la formation initiale : éducation formelle et non formelle

En matière d'EEDD, toutes les possibilités d'apprendre doivent être mises à profit. L'éducation formelle incombe principalement à l'éducation nationale et à l'enseignement supérieur, ainsi qu'agricole. L'éducation non formelle est, elle, selon l'UNESCO, une activité d'apprentissage réalisée en dehors du système éducatif formel, et s'effectue sur une base volontaire, de manière organisée et structurée. Elle est dotée d'objectifs et s'adresse à des publics identifiés.

Naturellement, en France comme dans beaucoup de pays, ce champ est l'un de ceux où le bénévolat joue un grand rôle, il exprime une volonté de s'engager pleinement dans l'action éducative. L'éducation non formelle donne lieu aussi à des politiques publiques, dans lesquelles le ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative joue un rôle essentiel. Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et ses qualifications complémentaires permettent d'encadrer des mineurs en centres d'accueil collectif. Le service civique offre aussi des opportunités de participer à des actions qui concourent à l'éducation à l'environnement. Les propositions qui suivent concernent ces deux formes d'éducation.

Éducation nationale : transformer l'essai législatif

L'EEDD a été introduite dans le code de l'éducation en 2013. Bien que la saisine du Premier ministre porte sur l'éducation non formelle, le CESE considère qu'il est pertinent d'aborder certains aspects de l'éducation formelle dans la mesure où cette dernière conduit à la sensibilisation au développement durable en amont de l'entrée dans la vie active.

M. Jacques Moret, recteur de l'académie de Poitiers et auteur d'un rapport sur l'enseignement de la biodiversité publié en septembre 2013, a relevé dans une étude récente relative à l'enseignement de l'EEDD (« l'éducation au développement durable : entre « éducation à » et disciplines scolaires »), les difficultés :

- à renouveler les pratiques des enseignants, à croiser les apprentissages et à s'engager dans un enseignement global,
- à dépasser l'enseignement disciplinaire encore marqué ;
- à poser en termes scientifiques des questions complexes et pluridisciplinaires ;
- à prendre en compte réellement les programmes d'EEDD dans les enseignements et à évaluer les résultats de ces enseignements auprès des élèves.

□ Des thématiques ponctuelles à une approche transversale

Dans le cadre de son rapport, M. Moret livre également un état des lieux de l'EEDD en différents points du territoire. Dans l'académie de Poitiers, les thématiques « traitement des déchets », biodiversité et énergie prédominent dans les établissements ayant participé à l'enquête.

Ces éléments permettent de mesurer la difficulté qu'il y a pour un établissement scolaire à s'engager réellement dans une démarche globale de développement durable sans céder à la facilité qui consisterait à se limiter à des objectifs strictement utilitaristes, ou comportementaux. Toute dimension concrète ne peut cependant être ignorée. Il y a dans l'EEDD à la fois la volonté d'éduquer à la citoyenneté, et celle de donner à appliquer des connaissances.

Comme le précise M. Moret, cette fois à propos de la prise en compte de la biodiversité dans les enseignements scolaires, celle-ci ne doit pas être « *déconnectée de l'approche globale du développement durable* ». **Pour le CESE, cette remarque liminaire vaut pour chacune des grandes thématiques de l'EEDD, dont l'étude doit rester reliée à l'objectif global d'un développement durable.**

□ Des établissements en démarche de développement durable

On constate que si des projets existent, qui s'appuient pour la plupart sur la volonté d'enseignants et de chefs d'établissements, la généralisation par Éducation nationale de

l'approche EEDD à tous les âges d'enseignement et son insertion dans tous les programmes, ne s'est pas encore réellement produite. En juillet 2013, l'Éducation nationale a publié des instructions destinées aux écoles, collèges, lycées et centres de formation des apprentis qui décident « *d'entrer en démarche globale de développement durable* » afin de déterminer à quelles conditions ils pourront être labellisés « E3D » (pour Établissement en démarche de développement durable). Il s'agit pour ces établissements de s'engager dans la mise en œuvre d'un projet de développement durable, compatible avec toute autre forme de démarche de ce type comme les agenda 21 d'établissement, en créant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire et la gestion de l'établissement lui-même. Celui-ci devient de la sorte « *un lieu d'apprentissage global du développement durable ancré dans un territoire.* »

Le CESE estime que les projets et démarches EEDD des établissements doivent être systématisés.

Un effort spécifique devrait être consenti outre-mer, dont les exceptionnelles richesses en matière de biodiversité ou les potentialités en énergies renouvelables fournissent des thèmes fédérateurs, valorisant les territoires, permettant d'introduire d'autres thématiques de l'EEDD.

☐ *Renforcer l'EEDD dans les programmes scolaires*

Le conseil supérieur des programmes, créé par la loi de juillet 2013, et installé au mois d'octobre 2013, doit participer sur les cinq prochaines années à la définition du socle commun de compétences, des nouveaux programmes de l'école maternelle, à la conception de certains programmes (éducation civique...) ou à la prise en compte de certains parcours (éducation artistique...) dans les programmes. Le ministre de l'Éducation nationale a chargé son président d'intégrer dans ses réflexions et recommandations l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Le CESE appuie cette demande. Pour notre assemblée, il appartiendra surtout au conseil supérieur des programmes de veiller à ce que l'EEDD soit traitée de manière transversale, afin qu'elle irrigue l'ensemble des disciplines des sciences à la philosophie et ne se réduise pas à l'ajout d'un module supplémentaire. Le conseil supérieur devra s'entourer des compétences adaptées. La mise en œuvre des programmes en première année de chacun des cycles à la rentrée scolaire 2015 devra prendre en compte cette ambition puis la poursuivre pour chaque année suivante.

Dans la mise en œuvre de la révision des programmes, le CESE propose de passer chaque fois que possible d'une approche descriptive à une approche de la compréhension et de la prise de décision, fondée sur une dynamique de la pédagogie de projet.

Enfin, pour accompagner la prise en compte de l'EEDD dans les programmes, un contrôle des connaissances acquises est nécessaire. Il existe déjà, dans certaines disciplines, un contrôle continu portant sur des enjeux du développement durable. Pour le CESE, ce contrôle mériterait d'être étendu dans une approche transdisciplinaire.

Le CESE propose d'étudier les modalités d'une évaluation par niveau et par cycle, s'appuyant notamment sur les travaux personnels encadrés (TPE). Dans le cadre d'une évolution du brevet et du baccalauréat, une épreuve spécifique pourrait être proposée visant à mobiliser les connaissances acquises dans les différentes matières pour apprécier l'aptitude des élèves, à travers les enseignements reçus, à analyser les interrelations et interactions que fait apparaître le développement durable.

Le travail sur l'éducation civique confié au conseil supérieur des programmes devra être l'occasion de souligner tout ce que l'EEDD peut apporter à l'éducation à la citoyenneté en général et de mettre en avant le point d'appui qu'elle pourrait constituer.

□ Former les professionnels de l'Éducation nationale à l'EEDD

Concernant la formation des enseignants, l'EEDD doit être intégrée dans les maquettes des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) et au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation, pour les professeurs de tous les degrés, y compris dans les lycées professionnels. Cette formation doit être construite sur une approche pluridisciplinaire, impliquant découvertes des milieux et du territoire, travail en groupe des élèves, et destinée à faciliter de nouvelles dynamiques pédagogiques.

L'EEDD doit, parallèlement, trouver sa place dans les plans nationaux et académiques de formation des cadres pédagogiques et administratifs de l'éducation nationale. Pour ces acteurs, la formation continue, tant présentielle qu'à travers des supports numériques, doit être développée.

Tant dans le cadre de la formation initiale que dans celui de la formation continue, il doit être développé des modules de formation pour favoriser le travail en partenariat avec les acteurs territoriaux. L'expérience des enseignants rompus à la pratique de la pédagogie de projet et au partenariat avec les acteurs territoriaux pourra être utilement mise à profit dans le cadre de ces formations.

□ L'EEDD au service de la participation

Une des missions de l'EEDD est de préparer le citoyen à la participation aux débats publics, dont la déclaration de Rio dès 1992 indiquait qu'elle est l'une des modalités indispensables au traitement des questions environnementales.

Le CESE souhaite que cette dimension d'éducation à la citoyenneté au cœur de l'EEDD soit affirmée notamment au collège et au lycée qui doivent devenir des lieux d'apprentissage de la participation. Aussi le CESE préconise l'apprentissage des pratiques du débat dans l'enceinte des établissements sur des sujets comme la biodiversité, le climat, la santé environnementale, l'eau... conformément aux règles de la participation, c'est-à-dire avec, à l'issue, des réponses de la direction de l'établissement sur les suites réservées au débat (actions concrètes...). Ces pratiques participatives contribueront à initier les élèves à la pratique de la démocratie.

□ Renouer le contact avec la nature

Ces efforts supplémentaires en faveur de l'EEDD ne dispensent pas l'éducation nationale d'une réflexion sur le rôle spécifique que joue l'éducation à la nature et à l'environnement, dans la mesure où la relation au vivant, au monde, à la découverte de cet environnement, font partie des fondamentaux de l'éducation de l'enfant. La découverte du monde vivant, de la nécessaire empathie avec les autres vivants, constitue un maillon essentiel de l'éducation première. Elle peut aussi participer, à sa façon, à l'apprentissage d'autres fondamentaux : compter les espèces du potager, lire le nom des plantes... **Le CESE souhaite souligner combien de telles activités contribuent au socle commun de compétences et de connaissances.**

On assiste pourtant, depuis dix ans, au déclin des classes de découverte qui sont porteuses de valeurs comme la simplicité, la découverte de l'environnement naturel, la prise de responsabilité... Plusieurs rapports ont examiné cette question depuis le premier travail du Conseil national du tourisme en 1999 (le CNT est revenu sur le sujet en 2008), le rapport parlementaire de 2004 (Mme Pavy, députée), ou encore les travaux des associations d'élus comme le groupe de travail dédié de l'association nationale des maires de stations de montagne. Les difficultés sont nombreuses. Elles constituent d'abord une charge financière pour les collectivités et les familles. Elles se heurtent ensuite à des obstacles d'ordre administratif : ainsi, dans le secondaire, le découpage horaire et disciplinaire ne facilite pas le montage de projets partenariaux en lien avec le territoire. Enfin, la responsabilité qui pèse sur les enseignants organisateurs en cas d'accident ou problèmes sanitaires constitue un frein puissant à l'organisation de ces déplacements hors de l'enceinte scolaire. Les autorités éducatives sont plus prudentes que jamais à cet égard pour éviter toute poursuite des familles. Pour donner un exemple, on rappellera que certaines dispositions prises pour éviter la transmission aux enfants du virus de la grippe dite « aviaire » au cours de sorties, à l'occasion par exemple de contacts avec les oiseaux, sont toujours en vigueur.

Pour le CESE, les sorties scolaires, les classes de découverte, doivent être valorisées, en commençant par des « sorties de terrain » dans l'environnement proche, puis en facilitant l'organisation des séjours de pleine nature. Il est indispensable que chaque élève, à la maternelle et à l'école, puisse de la sorte faire l'expérience du contact avec la nature, première étape vers la compréhension des questions environnementales, et la connaissance d'enjeux fondamentaux de l'EEDD comme la biodiversité. Il est nécessaire de dégager très régulièrement un espace temps pour développer les projets d'EEDD, une journée par mois pouvant constituer un objectif.

Toutes les voies de mutualisation de moyens, notamment entre collectivités, pour réduire les coûts, méritent d'être explorées. Il est indispensable que l'égalité de traitement entre enfants soit respectée, afin que chacun d'entre eux puisse être associé aux sorties ou projets sans que le financement ne constitue une barrière.

Enfin, l'application des réglementations sur les « sorties scolaires avec nuitées » mais aussi sur « les accueils collectifs de mineurs » doivent faire l'objet d'une évaluation, de même que les conditions dans lesquelles enseignants et animateurs peuvent voir leur responsabilité individuelle engagée. Il s'agit en effet de faciliter l'éducation à l'environnement et au développement durable aussi bien dans le cadre de l'éducation formelle que de l'éducation non formelle.

Le temps périscolaire pourrait également être mobilisé au profit de projets d'observation au sein même de l'école, en partenariat avec les associations. En particulier dans le primaire, l'EEDD pourrait se développer sur le temps périscolaire. Les collectivités pourraient être sollicitées afin d'étudier, dans ce cadre, comment développer des activités pédagogiques mutualisées sur le thème de la nature ou de la biodiversité.

□ Développer des démarches de territoires appuyées sur des partenariats avec les acteurs locaux

Les projets éducatifs territoriaux (PEDT), prévus par le code de l'éducation, mobilisent les ressources d'un territoire pour garantir la continuité éducative entre les projets des établissements et les activités proposées en dehors du temps scolaire. Ces PEDT visent à

instaurer « une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. »

Le CESE propose que ces projets éducatifs fassent explicitement référence à l'EEDD et que les activités retenues s'inscrivent chaque fois que possible dans ses enjeux. Il demande que les associations environnementales agréées intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement et au développement durable soient reconnues comme des partenaires privilégiés de ces projets.

Au-delà de la communauté éducative, des partenariats locaux peuvent impliquer, sous la maîtrise de l'éducation nationale, les acteurs du territoire - associations, entreprises, collectivités... notamment dans le cadre des projets éducatifs territoriaux.

De manière à clarifier et à faciliter le cadre des partenariats, les intervenants extérieurs au milieu scolaire devraient s'engager à respecter, sous la responsabilité des chefs d'établissements et des enseignants, un certain nombre de principes pédagogiques et déontologiques, en adhérant à une charte nationale, dont les termes devraient faire l'objet d'une large concertation.

Parmi les règles fondamentales à respecter, les enseignants sont tenus au respect de la neutralité dans l'enseignement des enjeux. Ce principe doit s'imposer à tous.

L'EEDD en temps périscolaire et en temps de loisirs

Les enjeux du développement durable croisent souvent ceux de l'éducation non formelle : accès à l'autonomie, participation, mixité et insertion sociale, promotion de l'égalité des chances et des droits, citoyenneté, initiative, diversité culturelle, équité territoriale, accès à des pratiques éducatives et culturelles, éducation à la santé, éducation au développement et à la solidarité internationale...

En ce sens, adossant ses réflexions au travail déjà mené par le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative avec les associations, **le CESE propose de retenir les objectifs suivants comme axes d'améliorations à apporter :**

- **développer des actions d'EEDD dans les temps du loisir éducatif en plus du temps périscolaire déjà cité ;**
- **développer la contribution des projets EEDD aux programmes de sciences participatives ;**
- **favoriser l'émergence de projets de développement durable avec les jeunes et les associations ;**
- **inciter les décideurs et les acteurs à promouvoir, par exemple dans les accueils collectifs de mineurs (ACM - appellation générique des colonies de vacances, centres de loisirs...) des équipements, des modes de fonctionnement et des manifestations responsables, sources majeures de progrès environnemental, économique et social. À ce titre, il peut être pris appui sur le travail réalisé par la Ligue de l'Enseignement depuis 1992, avec le label CED (Citoyenneté, Environnement, Développement durable) ;**
- **pérenniser le développement de l'EEDD dans le cadre des formations volontaires (BAFA et BAFD) et des formations professionnelles du champ de l'animation. Le rapport parlementaire d'information de Michel Ménard**

de juillet 2013 sur l'accessibilité des accueils collectifs de mineurs fait état d'une récente désaffection pour les colonies de vacances. Le CESE encourage le Ministère de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de l'éducation populaire à le prendre en compte ;

- encourager et faciliter les actions des associations de protection de la nature et de l'environnement auprès des jeunes.**

Enseignement supérieur : responsabiliser chaque étudiant aux enjeux de la transition écologique

Comme cela a été rappelé, des dispositions législatives de l'été 2013 ont renforcé la prise en compte du développement durable par l'enseignement supérieur, dans sa mission de recherche scientifique et technologique. Cependant, dans la liste des objectifs généraux auxquels l'enseignement supérieur « contribue », qui comprend neuf items, l'EEDD n'occupe qu'une place dérivée au sein d'un objectif plus général relatif à l'emploi. C'est en effet au travers de sa contribution à « *une politique de l'emploi prenant en compte les besoins économiques, sociaux, environnementaux et culturels* » qu'il se voit confier une responsabilité en matière d'EEDD.

Le Conseil recommande donc qu'à l'occasion d'une prochaine modification du code de l'éducation, ce dernier intègre dans ses articles consacrés à l'enseignement supérieur une référence claire à l'EEDD, différenciant et précisant ses finalités de celles qui sont assignées à l'EEDD dans le premier et le deuxième degré.

Tous les diplômés de l'enseignement supérieur doivent avoir un minimum de compétences génériques sur les enjeux du développement durable et de la transition écologique, en particulier en termes de trajectoire. Ils ont également besoin des connaissances qui leur permettront, compte tenu des évolutions des métiers et des responsabilités que la transition écologique rend inéluctable, de s'adapter dans un contexte professionnel qui subira de profondes mutations.

La conférence environnementale a décidé de l'élaboration d'un référentiel de compétences en matière d'environnement et de développement durable pour les formations supérieures, confiée à un groupe de travail comprenant la conférence des présidents d'université (CPU), la Conférence des grandes écoles (CGE) et mobilisant les commissions pédagogiques. Ce référentiel devrait être opérationnel en 2015 et 2016 pour les licences professionnelles. Elle a également retenu d'accélérer la transition vers les « campus durables », avec le soutien de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans le cadre de la convention « campus d'avenir ». La phase de diagnostic dans les établissements et la construction des plans stratégiques doit se dérouler sur l'année universitaire en cours et la suivante. Depuis la loi du 3 août 2009 (Grenelle I), les établissements d'enseignement supérieur sont invités à élaborer un « plan vert » qui s'attache à la gestion écologique de l'établissement mais recouvre également sa politique sociale et ses enseignements et travaux de recherche. Il a pour objectif de les aider à élaborer leur propre démarche de développement durable. Sa mise en œuvre peine à se développer au regard de la baisse des moyens financiers qui pèse aujourd'hui sur les universités.

Le CESE appelle à la parution du décret d'application de l'article 55 de la loi Grenelle 1 pour une mise en application effective et immédiate du Plan Vert dans tous les établissements de l'enseignement supérieur. De manière générale, il considère

l'avancement de ces chantiers et les moyens, notamment financiers et humains, qui leur seront consacrés comme essentiels. Il estime cependant que l'intégration de l'environnement et du développement durable au cœur de toutes les matières constitue encore un défi pour l'enseignement supérieur. L'effort prioritaire doit porter sur toutes les formations d'ingénieurs et de management.

Le CESE estime qu'il serait également opportun d'inclure l'EEDD dans les formations initiales des fonctionnaires en intégrant pleinement aux programmes de l'École nationale d'administration (ENA), de l'Institut national des études territoriales (INET) et des Instituts régionaux d'administration (IRA).

Une ample sensibilisation et formation de tous les étudiants aux enjeux environnementaux et de développement durable, à travers leur insertion dans toutes les disciplines, est en effet indispensable pour accompagner les nécessaires transitions.

Enfin, les initiatives des étudiants eux-mêmes en faveur de l'environnement et du développement durable devraient servir d'exemples et être dotées de moyens adaptés. La formalisation de ces initiatives nécessite le plus souvent, pour aboutir, un cadre associatif, à l'intérieur et à l'extérieur du campus. Une véritable dynamique de valorisation de ces actions pourrait être engagée notamment par l'attribution de crédits universitaires (ECTS) liée à la réalisation de ces actions.

Tout diplômé de l'enseignement supérieur doit ainsi être mis en possession du bagage nécessaire pour pouvoir jouer un rôle d'acteur averti et responsable, à son niveau, pour la recherche d'un développement durable.

Développer l'EEDD dans le monde du travail

L'EEDD ne s'arrête pas à la formation initiale. Elle doit également être présente dans le monde du travail pour permettre la conduite du changement vers la transition écologique.

Une EEDD à renforcer et à mieux articuler avec les politiques existantes

L'EEDD apparaît comme un important vecteur d'accompagnement du changement dans le monde du travail et de transformation des entreprises. Aussi est-elle de plus en plus souvent intégrée dans les offres de formation professionnelle destinées à accompagner la transformation des métiers, mais aussi dans le déploiement de démarches plus globales de développement durable ou de responsabilité sociétale. Des entreprises ont ainsi renforcé leurs engagements et accru leurs actions.

L'EEDD intègre également un enjeu d'avenir : la co-construction des stratégies notamment à travers des dialogues permettant le pilotage de l'organisation de la transition. On retrouve cet esprit dans les contributions multiples aux contenus des modules de formation : organisations non gouvernementales (ONG), scientifiques, économistes, sociologues, mais également salariés y participent. Le dialogue ou les actions de coopération ont tendance à remplacer le schéma *top-down*. Au sein des entreprises, on observe un rapprochement entre formation et action. L'action devient un vecteur de sensibilisation et les lieux de formation deviennent des lieux d'apprentissage. De surcroît, les personnels formés ont tendance à devenir à leur tour « formateurs » sur leur lieu de travail.

La sensibilisation à l'environnement et au développement durable se situe à une période charnière. Les modules de formation commencent à intégrer dans certains secteurs des thèmes spécifiques comme la biodiversité, l'éco-conception, les bilans-carbone, etc. D'autre part, des thématiques environnementales ont été complétées d'éclairages liés à la RSE, que la Commission européenne a redéfini depuis 2011 comme « *la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société* ». Notre assemblée a déjà souligné dans son avis sur la RSE que, de son point de vue, « *l'objectif premier de la RSE devrait être de répondre aux attentes de la société dans une perspective de développement durable (...) L'un des moyens de parvenir à cet objectif, pour les entreprises, est de se placer dans une démarche de progrès dans les trois dimensions du développement durable.* »

Le CESE observe toutefois que l'articulation de l'EEDD avec d'autres démarches de responsabilité sociétale des entreprises ou des organisations (RSE ou RSO, éco-responsabilité) est encore embryonnaire. **Ainsi, le CESE recommande que l'EEDD soit articulée avec RSE, responsabilité sociétale des organismes (RSO) et éco-responsabilité dans le monde professionnel.** L'installation au sein du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) d'une plateforme, sous l'égide du Premier ministre, dédiée à la responsabilité sociétale des entreprises, le 17 juin 2013, doit avoir également comme ambition de créer des conditions propices à cette évolution. Le CESE suivra avec attention les réflexions des groupes de travail thématiques.

Les politiques mises en œuvre en matière de formation ; le nombre total d'heures de formation, les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement, par exemples, apparaissent comme des items devant figurer dans le cadre du *reporting* organisé par le décret du 24 avril 2012 relatif aux objectifs de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale. Les grandes entreprises qui ne sont pas soumises à ces obligations sont parfois amenées par leurs directions internationales à y contribuer. **Dans ce contexte, notre assemblée souhaite qu'une partie consacrée à l'EEDD soit introduite dans les rapports de développement durable lorsqu'ils sont réalisés par les entreprises, afin de mettre en lumière leurs apports aux transitions.**

L'EEDD, comme contribution aux mutations

Les périodes de transition induisent des ruptures et des évolutions : des activités et des emplois disparaissent, se transforment, d'autres se créent. Des modèles économiques antérieurs, des modes de productions sont appelés à changer. Des innovations ouvrent de nouvelles réponses...

L'EEDD a vocation à contribuer à la mise en perspective de changements économiques et sociaux, en lien avec les nécessités environnementales et ses lois intrinsèques naguère considérées comme secondaires : épuisement des ressources, raréfaction et renchérissement de l'énergie, changement climatique, érosion de la biodiversité, questions de santé environnementale... Pour mieux appréhender la modification des enjeux dans lesquels doit s'organiser l'activité des sociétés contemporaines, **une politique volontariste des décideurs en ce sens et une implication active des salariés et de leurs organisations représentatives sont nécessaires.**

Considérant que l'ensemble des secteurs (industrie, agriculture, services, artisanat, associations...) est concerné par la mutation à laquelle notre modèle de développement est appelé, le CESE encourage la mise en œuvre concrète de cette

évolution, dans une logique de filière. Le CESE considère que chacun d'eux doit poursuivre ou s'engager dans cette dynamique de long terme nourrie par l'EEDD, pour penser et accompagner les changements. Cette logique peut s'appliquer dans les contrats de filière mis en place dans le cadre du Conseil national de l'industrie, qui associe les organisations syndicales et les entreprises.

Le système de formation continue doit désormais permettre l'acquisition d'une culture générale permettant de mieux comprendre son environnement, actualiser ses enjeux, et de partager un langage commun sur les thématiques relatives à l'environnement et au développement durable. Les actions de formation doivent permettre d'expliquer et d'ouvrir la notion de responsabilité aux nouveaux enjeux pour l'entreprise. **Déjà certaines entreprises et syndicats participent aux espaces de concertation au niveau territorial et national. D'autres pourraient les rejoindre.**

L'EEDD doit être **articulée autant que possible avec la réflexion sur l'évolution des métiers, les nouveaux métiers et les formations correspondantes. Dans cette perspective, le CESE demande que le positionnement des Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ), dont le travail est encore mal connu, soit renforcé et que la dimension prospective de leurs travaux soit encore davantage marquée.** Le CGSP devra, dans son rôle de coordination des différents observatoires, œuvrer à ce renforcement de la dimension prospective et veiller à ce que les questions liées à l'environnement et au développement durable soient systématiquement intégrées aux travaux.

Pour amplifier cette dynamique de formation, les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) peuvent être appelés à jouer un rôle de premier plan puisqu'il leur revient non seulement d'affecter les fonds recueillis auprès des entreprises aux plans de formation, mais encore de définir les actions de formation prioritaires en réponse aux besoins de leurs adhérents. Or, si dans de nombreuses branches les formations intégrant des dimensions environnementales ou de développement durable progressent, la vision d'ensemble portée par l'EEDD fait encore assez largement défaut. **Les OPCA doivent donc davantage sensibiliser entreprises et formateurs à cette problématique.**

Le CESE préconise que des thématiques comme la modification des modes de vie, de consommation, distribution et de production dans le but d'économiser les ressources, de réduire les impacts environnementaux et sanitaires de notre mode de développement soient abordées dans le cadre des modules de formation, aussi bien dans le cadre des plans de formation établis à l'initiative des employeurs que dans ceux accessibles aux salariés dans le cadre du Droit individuel à formation (DIF).

Les chefs d'entreprise et les personnels d'encadrement doivent percevoir combien ces adaptations de l'entreprise, constituent des opportunités et sources d'innovations à moyen et long termes. **Le CESE préconise ainsi que les actions de sensibilisation et de formation à l'environnement et au développement durable, au-delà des salariés, s'adressent de façon plus systématique aux dirigeants.** Les initiatives prises en ce sens par des organisations professionnelles et chambres consulaires doivent être mieux diffusées et valorisées, comme autant d'exemples à démultiplier.

De même dans le secteur public, **le Conseil estime nécessaire la poursuite de la sensibilisation et de la formation continue des représentants de l'État au niveau national et territorial** (agents et techniciens des services déconcentrés par exemple), qui peuvent avoir un rôle important d'impulsion. Cette exemplarité dans la formation des agents

de l'État doit avoir son pendant au niveau des collectivités territoriales. Notre assemblée propose en particulier de **développer les accompagnements pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et des services écologiques par les personnels intervenants sur les espaces extérieurs et de former ces personnels sur la base de ces référentiels.**

Ainsi, le CESE souhaite qu'une réflexion s'engage avec les organisations représentatives du personnel sur l'EEDD et les moyens de faire adhérer les personnels à la démarche d'éco-responsabilité en s'appuyant sur le dialogue social.

Par ailleurs, **le CESE demande que l'EEDD soit prise en compte dans les formations proposées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).** Il s'agira pour cela, de développer une ingénierie de formation sur les sujets du développement durable au niveau de la DGAFP.

Enfin, **il préconise de structurer une offre de formation sur cette thématique pour les élus nationaux et locaux avec des organismes spécialisés, en lien avec les associations d'élus.**

Pour la qualité de la formation et des formateurs, le CESE préconise que la formation ne soit assurée que par des organismes agréés composés de formateurs dont les compétences scientifiques et pédagogiques sont reconnues. Afin de garantir le sérieux des formations, **notre assemblée encourage la rédaction de chartes pour la qualité de la formation professionnelle, co-élaborées.** Il importe en effet que leur conception soit partagée et que les critères de labellisation soient co-construits et évalués par les principaux acteurs concernés. L'échelon régional proposé pour mettre en œuvre de telles chartes, sera en rapport avec la compétence reconnue à la région en matière de formation professionnelle. À titre d'exemple, indiquons que la « charte qualité » établie en Languedoc-Roussillon est un des éléments constitutifs du plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP).

Certains secteurs sont confrontés à des défis particulièrement importants au regard de leur empreinte environnementale (mines et carrières, BTP, chimie...), l'effort de formation doit donc y être appuyé. **Le CESE relève par exemple que les formations mises en place dans les entreprises autour de la réglementation-cadre Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (REACH), dont l'un des principaux objectifs est d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et l'environnement contre les risques que peuvent poser les produits chimiques, mériteraient d'être déployées au-delà même des secteurs les plus concernés tel celui de la chimie.**

Le CESE observe par ailleurs que le recul est désormais suffisant sur les premières mises en œuvre des formations à l'EEDD. Il préconise donc d'en faire la synthèse et le bilan critique afin d'en tirer toutes les conséquences. Parallèlement, une analyse comparative reste à organiser pour éclairer le paysage des programmes proposés.

Enfin, **le CESE estime que la négociation qui s'est ouverte au mois de septembre 2013 sur la formation professionnelle continue doit être l'occasion d'intégrer à la réflexion les questions relatives à la transition vers un nouveau modèle de développement.** Cela inclut la redéfinition de l'offre de formation, de même que les conditions d'accès à cette offre.

En complément des formations existantes, qui demeurent indispensables, notre assemblée appelle à suivre comment le développement de nouvelles modalités tels les *Massive open online course* (MOOC), programmes d'éducation en ligne, concourent

à l'EEDD. Il faut toutefois rappeler que ces derniers ne remplaceront pas toujours in situ des gestes de métiers adaptés aux nouvelles exigences en matière de performance environnementale. L'idée de communauté (au sens de mise en commun et de partage) est au cœur des MOOC, qui se prêtent à la co-construction des contenus entre entreprises, organisations professionnelles, collectivités, associations... Ce type de formation, s'il permet d'être autonome dans la gestion de son temps, ne convient pas nécessairement à toutes les catégories de personnels. Il peut en revanche se révéler particulièrement approprié pour répondre aux besoins de formation des cadres du privé et du public, mais aussi des élus, sous réserve qu'il n'y soit pas recouru pour organiser la formation professionnelle en dehors du temps de travail.

Une nécessaire mobilisation des acteurs autour d'une vision de l'EEDD à travers l'entreprise de manière plus globale

L'entreprise, à travers ses différents sites et fonctions, se prête dans toutes ses dimensions à l'EEDD au travers des modes de fonctionnement internes, mais aussi de la restauration, la gestion des déchets, la consommation d'énergie, du papier, la gestion des espaces extérieurs, etc. C'est notamment pourquoi **il convient de sensibiliser et de former à l'environnement et au développement durable les salariés en charge de l'organisation des lieux de travail** (restauration collective, mobilité, services généraux, parc informatique...). Les services à sensibiliser prioritairement, au-delà des directions du développement durable ou de la RSE, sont les directions des achats, de l'informatique, des ressources humaines, de la communication... dans le cadre de démarches globales de progrès et d'engagement auxquelles l'EEDD contribuera.

Parallèlement, le CESE souhaite que la thématique EEDD trouve sa place au sein des commissions éducation-formation des comités d'entreprises. Le CESE considère nécessaire d'élargir aussi les missions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), comme en témoignent plusieurs avis votés en 2013, aux questions d'environnement et de développement durable notamment lorsque celles-ci ont des relations avec les risques sur l'environnement et la santé des personnels.

Enfin, pour répondre aux mutations en cours, notre assemblée appelle tout particulièrement à une mobilisation des têtes de réseaux professionnels (organisations professionnelles, CCI, chambres des métiers, chambres d'agriculture, etc.). Il leur revient de sensibiliser, voire de mobiliser au développement durable les plus petites d'entre elles qui se trouvent souvent isolées et celles qui sont des sources d'innovation. Les structures intermédiaires (groupements d'employeurs, plates-formes, clubs...), ont également un rôle à jouer dans la promotion de ce type de sensibilisation. De plus, les actions de formation que ces structures ont déjà contribué à construire ou qu'elles dispensent elles-mêmes, en prenant en compte les spécificités liées à un secteur professionnel et à la taille des entreprises, doivent se développer afin d'offrir la possibilité à toute PME-TPE de s'investir dans une démarche volontaire en faveur du développement durable et de l'environnement en particulier.

Toutes ces structures pourraient notamment être mises à contribution pour effectuer au niveau territorial un travail de recensement et de référencement des compétences débouchant sur une cartographie. Ce réseau de compétences mis à la disposition des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises (TPE, PME), constituerait un outil précieux. Il faciliterait la mise en relation desdites

entreprises avec les organismes de formation et les acteurs compétents agréés et permettrait d'ajuster plus efficacement et plus rapidement l'offre à la demande.

Une telle initiative inciterait par ailleurs le tissu associatif à mieux s'organiser et les associations à même de proposer des formations à davantage se tourner vers les entreprises afin de valoriser efficacement leurs compétences et leur savoir-faire.

Faire des citoyens et des consommateurs des acteurs avertis tout au long de la vie

La plupart des citoyens sont confrontés ou sensibilisés aux enjeux environnementaux. Mais les enseignements concrets, traduisibles en actes dans la vie quotidienne, restent difficiles. Dans le rapport final du COMOP 34 du Grenelle de l'environnement, consacré à l'EEDD, l'objectif de sensibilisation, de formation et d'information du public était posé comme devant favoriser des changements de comportements individuels et collectifs dans notre société. Il faut, ajoutait le rapport, « *trouver les vecteurs qui vont permettre d'être au plus près de ces gestes, avoir un rôle éducatif et instructif. L'instruction au sens strict du terme, est essentielle comme germe du changement car elle peut agir comme un nouveau socle de valeurs structurantes* ». Une approche trop restrictive ou trop restreinte aux actes ne permet pas d'inscrire les changements dans la durée, et donc d'atteindre les objectifs. Les changements dans les comportements doivent s'appuyer sur la compréhension des enjeux. Or, une enquête Ethicity de 2013 sur la consommation responsable souligne que si celle-ci résiste, la proportion de Français qui se déclarent tout à fait concernés par « l'état de la planète » décroît (cf. annexe 7) depuis quelques années : 43 % en 2013 contre 62 % en 2006.

Solliciter la responsabilisation et le choix du consommateur au travers de l'information sur les produits

La SNDD 2010-2013 souligne dans son défi n° 1 que « *l'enjeu est d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus durable... Relever ce défi repose en conséquence sur la mobilisation de tous les acteurs* ».

Pour le CESE, la mobilisation doit notamment tendre à rendre l'offre des meilleurs produits, sur le plan environnemental et social, plus visible, plus crédible et plus accessible, tout en garantissant une meilleure information sur la qualité et la traçabilité écologique et sociale des produits.

Les motifs comme les impacts de nos manières de consommer sont à la fois économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux. Les consommateurs, par leur comportement, influencent le marché. Leur rôle est essentiel à l'égard des produits proposés, qu'ils adoptent ou rejettent. Choix éclairé du consommateur et transparence des professionnels sont inséparables. Les associations de consommateurs le constatent : il faut aujourd'hui savoir lire une facture, un contrat, décrypter une publicité, reconnaître les sigles sur des étiquettes difficiles à déchiffrer pour le consommateur non averti.

Des informations trop complexes et trop nombreuses saturent le consommateur : une étude du Commissariat général au développement durable (CGDD) le soulignait en décembre 2012 (études et documents n° 74) : « *il existe un niveau maximal d'information au-delà duquel une information supplémentaire détériore la qualité de la prise de décision du consommateur au lieu de l'améliorer, de par la complexité du traitement qu'elle entraîne* ».

- **L'affichage environnemental**

La France, dans le cadre de la mise en application des dispositions de la loi Grenelle II, s'est engagée en 2011 dans une expérimentation de l'affichage environnemental mobilisant 168 entreprises et mille produits. Des rapports de retours d'expériences - entreprises, associations de consommateurs et de protection de la nature et de l'environnement - et un avis du Conseil national de la consommation ont notamment été remis sur ce thème. Ces éléments ont nourri la préparation du rapport du gouvernement transmis au parlement, dont l'objectif est de dresser un bilan le plus complet possible. La mission parlementaire de l'Assemblée nationale sur l'affichage environnemental rendra ses conclusions avant la fin de l'année 2013, en vue de proposer des recommandations et des pistes pour l'avenir. Parallèlement, une expérimentation prévue sur trois ans vient de commencer au niveau européen.

Pour le CESE, l'affichage environnemental contribue à l'éducation à la consommation durable et responsable. Les informations doivent réussir le défi d'être à la fois complètes et simples, afin de fournir tous les éléments nécessaires au choix éclairé du consommateur. Pour le CESE, le consommateur doit pouvoir connaître les coûts socialisés des externalités environnementales.

On relèvera que l'affichage environnemental converge, pour ce qui concerne ses objectifs d'EEDD, avec d'autres sujets de consommation : les projets de compteurs communicants gaz et électricité, pour lesquels existent plusieurs groupes de travail et comités de concertation (direction générale de l'énergie et du climat, commission de régulation de l'énergie...), les labels environnementaux (écolabels officiels, Nf environnement...) mais aussi les labels de qualité, les labels de gestion durable - *Forest Stewardship Council*, Programme de reconnaissance des certifications forestières ou PEFC...- ou de commerce équitable, l'étiquette énergie, le label agriculture biologique français et le label bio européen, les allégations santé, etc.

Pour ce qui concerne le développement durable, le consommateur a prioritairement besoin d'informations claires et fiables relatives à la traçabilité sociale et environnementale (impact environnemental, sanitaire, conditions sociales de production...).

L'emballage n'est plus le seul support de l'information du consommateur sur un produit. Dans certains cas, l'information fournie doit pouvoir être exploitée très rapidement (étiquette énergie...), en quelques secondes parfois, dans d'autres au contraire l'acte d'achat nécessitera des éléments beaucoup plus complets et complexes et donc un temps d'examen d'une durée bien supérieure. On constate ainsi que l'emballage n'est plus le seul support des informations du consommateur sur un produit.

Un travail de hiérarchisation nécessite des arbitrages entre intérêts de différentes natures. Au regard des enjeux, le CESE recommande que le nouvel affichage ne prenne pas en compte un seul critère (par exemple le CO₂...).

Les technologies de l'information et de la communication ouvrent la possibilité d'utiliser d'autres sources d'informations que les emballages, parfois déjà surchargés.

On rappellera que le taux de pénétration de la téléphonie mobile en France atteint 88 % des plus de douze ans, selon une étude du Credoc pour l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP, décembre 2012), que 29 % des personnes équipées le sont d'un smartphone (54 % des 18-24 ans) et que ces chiffres sont en

hausse, même si les personnes âgées et les moins diplômées restent sous équipées. Selon le CREDOC, la possession d'un smartphone influe sur les usages (navigation, applications, SMS...).

Tout le potentiel offert par les supports comme les téléphones intelligents ou smartphones, les Quick Response Codes (codes à réponses rapides), qui permettent de naviguer instantanément vers un site web, de regarder un contenu ou de lire un texte, et d'une manière générale par tous les nouveaux outils, matériels, applications, procédures qui permettent de se connecter rapidement aux sources d'informations, doit être exploité, en complément de l'emballage et des informations sur les lieux de vente. Cette mobilisation peut contribuer à résoudre la contradiction entre l'accroissement du volume de l'information requise (informations sanitaires, environnementales, sociales, de traçabilité...), et les besoins de clarté, de lisibilité, de simplicité pour un usage rapide.

Les consommateurs ont également besoin de transparence sur l'efficacité réelle des gestes qu'ils accomplissent et sur les résultats obtenus. C'est ce qui se passe, par exemple, pour les contrôles de charges dans les immeubles collectifs réalisés après des campagnes d'information et d'éducation sur les modalités d'économies d'énergie liées au chauffage. Grâce à des périodes d'évaluation d'une durée de deux à trois ans, démonstration a pu être faite que les charges ont effectivement diminué et que les actions retenues sont efficaces.

Ainsi, quand le consommateur arbitre en faveur d'un comportement favorable au développement durable parce qu'il en attend un résultat, pour lui-même ou pour l'environnement, les moyens de le vérifier ou de le mesurer doivent lui être fournis.

- **La publicité**

Il apparaît également nécessaire d'évoquer ici le rôle de la publicité. En raison de ses objectifs qui sont avant tout de créer des désirs d'achat, elle occupe une place à part dans le panorama des signaux. Elle contient parfois des informations (par exemple, la quantité de CO₂ émise par une voiture) et diffuse des messages qui peuvent avoir un impact en termes d'EEDD, en jouant un rôle de sensibilisation. La transformation du bureau de vérification de la publicité en Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) en 2008, procède d'ailleurs de la volonté d'autorégulation et de l'affirmation de la responsabilité des entreprises du secteur, ce qui les conduit à développer leur action en faveur d'une publicité « loyale, véridique et saine » d'une manière beaucoup plus concertée et ouverte sur la société civile que par le passé.

L'ARPP, à travers son conseil paritaire qui rassemble professionnels, associations de consommateurs et associations de protection de la nature et de l'environnement, édicte des règles de déontologie publicitaires, appelées recommandations. L'une de ces recommandations porte directement sur le développement durable. Concernant le cas particulier de la communication environnementale, une charte d'engagement et d'objectifs pour une publicité éco-responsable fait obligation aux professionnels de consulter l'ARPP avant diffusion de toute campagne nationale ayant recours à des arguments écologiques. L'ARPP émet un avis obligatoire sur tous les messages télévisés après leur finalisation, et des avis avant finalisation pour tous les médias, sur une base volontaire. Chaque année, l'ARPP prépare avec l'ADEME un bilan publicité et environnement (cf. tableau en annexe).

Le dispositif apportant des progrès, le CESE appelle à plus de communication sur le rôle de l'ARPP et sur les modalités de sa saisine. Il estime que les professionnels de la publicité, comme les parties prenantes, devraient faire plus largement usage des

moyens de co-régulation qu'ils ont eux-mêmes contribué à mettre en place, soit, pour les premiers, en demandant plus fréquemment l'avis de l'ARPP sur leurs campagnes publicitaires, soit, pour les secondes, en saisissant le jury de déontologie publicitaire des manquements constatés.

D'une manière générale, le CESE souhaite que le renforcement des règles d'éthique publicitaire s'accompagne d'une meilleure prise de conscience par les professionnels des enjeux environnementaux et du développement durable.

Développer le rôle des acteurs publics dans l'information et la sensibilisation : consommation et éducation au lien santé-environnement dans l'EEDD

L'État et ses établissements publics mettent à disposition des citoyens un important volume d'informations qui servent des objectifs d'EEDD. Ces informations sont adaptées à des types de demandes et à des publics très divers, aussi divers que les moyens mis en œuvre. On mentionnera par exemple des portails d'information ministériels, comme le portail documentaire du MEDDE, des sites internet développés par des services de l'État comme celui du pôle national de compétence « éducation au développement durable » confié au Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) d'Amiens, ou par ses établissements publics comme l'ADEME. Ce dispositif d'informations disponibles sur requête est complété par des campagnes de sensibilisation utilisant différents médias. Le rôle de pilotage et de coordination interministériels de la communication gouvernementale incombe en principe au Service d'information du gouvernement (SIG), également chargé de l'analyse de l'évolution de l'opinion publique.

Pour ne pas faire ici, dans un avis, l'inventaire de tous les moyens et modalités d'intervention, le parti a été pris d'aborder l'information au travers de l'action de deux établissements publics, l'Institut national de la consommation (INC) et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). La prévention en santé environnementale au travers d'actions et de campagnes d'information participe à l'EEDD.

L'INPES - en se limitant à ce qui concerne son rôle dans l'EEDD - a pour mission d'assurer le développement de l'éducation pour la santé sur l'ensemble du territoire et d'établir les programmes de formation à l'éducation à la santé. Il travaille par exemple à l'élaboration de référentiels sur la formation, et organise avec un certain nombre de partenaires (l'École des hautes études en santé publique mais aussi des acteurs locaux comme des instituts régionaux de prévention sur le terrain) la formation à l'éducation à la santé pour les acteurs locaux.

La promotion de la santé implique tous les déterminants susceptibles d'avoir une incidence sur la santé. Elle ne concerne pas que le comportement, mais aussi la possibilité pour les individus d'effectuer des choix de santé réels et efficaces.

Pour sa part, l'INC a pour mission principale d'informer et d'éclairer les consommateurs. L'institut est centre de ressources des associations de consommateurs, producteur et diffuseur d'informations et d'études sur la consommation.

Au-delà de son rôle d'information des consommateurs sur leurs droits, de prévention des abus et escroqueries, de conseils d'achats, l'institut cherche à les accompagner vers des choix responsables.

L'INC est connu du public en partie grâce aux essais comparatifs qu'il réalise dans des domaines liés à la grande consommation : tests de produits ou services de gammes comparables, sur différents aspects. Ces tests incluent aujourd'hui des critères environnementaux comme la consommation énergétique des appareils électriques et leur consommation en veille, le caractère polluant (par exemple, la qualité de l'air intérieur après utilisation...) du produit, sa consommation d'eau etc. La performance de ce ou ces critères dans la note globale affectée au produit tient une place importante. D'autres critères de compatibilité avec le développement durable sont également désormais pris en compte ; ainsi le caractère social, éthique de la production commence à faire l'objet d'investigations, d'essais dont le nombre est limité par les coûts.

L'INC produit aussi en partenariat avec des organismes comme l'ADEME des séries de spots télévisés dans le programme « CONSOmag » (« Maîtriser ses consommations d'énergie », « Jardiner sans pesticides », « Ecogestes et affichage environnemental », etc.), ainsi que des documents pédagogiques, ou des colloques.

Le CESE souhaite que le magazine CONSOmag de l'INC, adapté par son contenu et son format à un public très large, poursuive la prise en compte des questions environnementales et soit diffusé plus régulièrement à la télévision.

Les auditions ont fait apparaître un certain nombre de difficultés. Le manque de coordination, le manque de moyens et l'efficacité variable des procédés mis en œuvre ont été soulignés. Certaines sont en particulier liées à l'absence de discours commun et partagé des pouvoirs publics sur des problématiques complexes, lorsque les connaissances disponibles, susceptibles d'offrir un point d'appui solide à la communication, font défaut, ou lorsque les sources sont contradictoires ou objets de controverses. Pourtant un message clair, d'une source identifiée comme fiable et indépendante des différents intérêts est une condition essentielle de la compréhension de ces messages par le citoyen : les campagnes contre le tabagisme ou de prévention routière sont efficaces, car elles bénéficient d'un portage politique fort et de messages clairs.

Le CESE souligne le besoin d'une communication institutionnelle interministérielle forte en matière d'EEDD, élaborée à partir de constats partagés.

Il ne peut y avoir, en effet, de changement sans discours politique cohérent. C'est au SIG qu'il appartient d'y veiller, tout comme il lui appartient d'assurer la coordination des différents discours de l'État à l'échelon central comme à l'échelon territorial. Cette coordination doit s'appliquer aux établissements publics.

Développer le rôle des médias en matière d'EEDD

Le rôle et la responsabilité des médias ont été soulignés à de nombreuses reprises au cours des travaux. La presse écrite, la radio, mais aussi des médias indépendants ou alternatifs, en particulier numériques, jouent un rôle important dans l'EEDD. Le groupe Radio France s'implique tout particulièrement, en programmant régulièrement des émissions entièrement dédiées à ces questions. De même, la presse écrite nationale ou régionale s'empare périodiquement des thématiques environnement et développement durable même si l'on constate une baisse tendancielle des rubriques consacrées à ce type d'informations.

Les chaînes publiques tout particulièrement, en vertu de leur cahier des charges, ont des obligations en matière de sensibilisation à l'écologie et au développement durable. Le

cahier des charges de France Télévisions prévoit qu'elle « diffuse à des heures de large audience, notamment en première partie de soirée, des programmes de connaissance et de décryptage, permettant de vulgariser la science et de sensibiliser aux problématiques du développement durable : magazine, documentaire, fiction, docu-fiction. La société contribue par la diversité de ses écritures et formats à développer les connaissances du public sur l'actualité de la science, les avancées de la recherche, et notamment celles qui ont des répercussions sur leur vie quotidienne d'aujourd'hui ou de demain. Des films documentaires sont consacrés aux aventures scientifiques du passé et du présent. Ils abordent toute la palette des sciences exactes, notamment la biologie, la génétique, etc. France Télévisions propose également des documentaires sur les sciences de la nature, de l'environnement et du monde animal. »

A travers ses programmes, France Télévisions s'efforce de promouvoir les valeurs liées à ces thématiques, et de faciliter l'acculturation de tous les Français à ces préoccupations. On retrouve selon France Télévisions, cette promotion de manière transversale dans divers programmes ou dans des émissions dédiées. Elle s'effectue également au travers d'une plateforme numérique à vocation éducative (FranceTv éducation).

Le CESE estime que l'on ne peut confier aux seules fictions ou à la programmation transversale le soin de porter la pédagogie d'enjeux aussi complexes. Il suggère en complément de développer des émissions dédiées à l'EEDD (démarche et contenu), appuyées notamment sur des partenariats.

Cela passe aussi par la valorisation régulière dans l'information des enjeux globaux ainsi que des actions menées sur le terrain par les acteurs de l'EEDD.

Pour contribuer à la définition du contenu et jouer un rôle de conseil en matière d'orientation des programmes, un comité éditorial « EEDD » pourrait être créé par France Télévisions.

Tous les groupes audiovisuels ont une responsabilité en matière d'EEDD. Certains d'entre eux ont développé des chaînes thématiques dédiées au développement durable, mais accessibles seulement avec des bouquets de programmes comme le groupe TF1. On regrettera, de manière générale, que les rédactions de l'information ne suivent pas plus le traitement de ces questions.

Les auditions ont fait apparaître la difficulté que rencontrent les journalistes eux-mêmes à animer des débats ou à expliciter des notions parfois scientifiques ou techniques auxquelles ils ne sont pas familiarisés.

Pour le CESE, les journalistes doivent être formés aux enjeux de la complexité au sein du développement durable. Cette information passe par de la formation continue en lien avec des structures agréées compétentes en EEDD, pour ceux qui sont déjà en responsabilité, et par de la formation initiale dans les écoles de journalisme.

Enfin le Conseil propose qu'une réflexion soit conduite sur les attributions du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), dont les missions de suivi des programmes pourraient être élargies à l'EEDD, en tant qu'objectif prioritaire d'intérêt général. Ce sujet ne fait aujourd'hui pas partie des préoccupations de l'autorité de régulation de l'audiovisuel.

Mobiliser les énergies individuelles citoyennes à chaque moment et dans tous les lieux de vie

Les modalités de mise en œuvre de l'EEDD commencent dès le plus jeune âge, au moment où se développent les compétences psychosociales de l'enfant, incluant les capacités relationnelles qui permettent d'adopter avec les autres et l'environnement un comportement approprié et positif. Les parents et plus généralement les familles jouent un grand rôle dans le développement de ces capacités. Par la suite, en particulier au cours de la scolarité des enfants, elles peuvent être mobilisées au travers des associations de parents d'élèves, mais aussi par les associations familiales, ainsi que par les associations d'éducation populaire et associations d'éducation à l'environnement. L'EEDD est, en effet, inséparable de l'éducation à la citoyenneté : la compréhension des enjeux de l'EEDD sera plus facile pour des individus qui auront été préparés tôt à la citoyenneté.

Les familles doivent être impliquées dans l'appropriation de l'EEDD. Elles sont notamment déjà associées aux démarches de développement durable (E3D, agendas 21...) d'une partie des établissements scolaires.

En effet, les parents font partie de la « sphère d'influence » ou sont parfois parties prenantes des établissements scolaires. Mieux sensibilisés aux enjeux, ils peuvent avoir un rôle éducatif positif. Des rencontres dédiées ou des outils comme les blogs pédagogiques peuvent permettre de relier les parents aux enseignements reçus par leurs enfants sur ces thèmes.

Les parents que des raisons économiques et sociales tiennent éloignés de ces projets ou parcours, ou qui hésitent à les rejoindre, devront faire l'objet d'une attention particulière. La création d'espaces-parents dans les écoles et collèges constituerait un pas dans cette direction.

Il est, en effet, évidemment essentiel de mobiliser toutes les générations et les liens entre elles, y compris les seniors. On sait par exemple le rôle que les grands-parents jouent dans l'accueil des petits-enfants, on connaît aussi l'importance économique et sociale du développement des liens intergénérationnels. Les seniors sont également très actifs et très engagés dans les associations.

Le CESE rappelle qu'il a souligné, dans des avis antérieurs, le rôle social que peuvent jouer les seniors, de plus en plus nombreux, notamment dans le maintien et le développement de nouvelles formes de solidarité intergénérationnelle. Leur disponibilité, leur présence, sont déjà et peuvent être encore mieux valorisées.

En collaboration avec les associations, faire des seniors des « ambassadeurs locaux de l'environnement » dans un certain nombre de contextes - dans l'habitat collectif par exemple, ou dans leur quartier - contribuerait à créer des comportements plus responsables en matière de développement durable, tout en valorisant le rôle des retraités actifs au profit de la société.

Les universités du troisième âge pourraient participer davantage à la mobilisation des seniors sur les enjeux de l'EEDD dans les territoires.

Par ailleurs les technologies de l'information et de la communication permettent de toucher des publics différents, éloignés des approches classiques. Elles devraient servir à dynamiser l'EEDD à travers la facilité d'accès qu'elles procurent, le renouvellement des

contenus et des innovations pédagogiques qu'elles peuvent induire, tout en participant de la diffusion de l'information et de la connaissance.

La multiplication des actions faisant appel au sens civique, valorisant un exercice responsable de la citoyenneté, peut produire un véritable effet de levier. Le service civique, qui permet notamment à des jeunes de se mobiliser au profit d'actions d'EEDD, comme le projet des « Médiaterre » qui porte l'écologie dans les quartiers, est un exemple significatif : il a accueilli 20 000 volontaires en 2012 et en vise 100 000 par an d'ici 2017. **Le CESE recommande de faire de l'EEDD l'une des missions prioritaires du Service civique en réservant chaque année plusieurs milliers de missions à cette cause. Il encourage également à intégrer l'EEDD dans les modules obligatoires de la formation civique des jeunes engagés du Service civique.**

La promotion active du covoiturage par les entreprises, les collectivités, les organisations, ou le développement de l'éco-conduite, permettent également d'accéder à un comportement plus responsable, ouvrant sur les thématiques du développement durable.

Par exemple, de nombreuses associations, notamment sportives, organisent des manifestations éco-responsables, conciliant satisfaction des pratiquants, exigences environnementales et retombées sociales et économiques positives. À cet égard, le Comité national olympique et sportif français mène auprès de ses membres de nombreuses actions d'information et de formation au développement durable, notamment via des modules en ligne. La Communauté urbaine de Lyon met quant à elle à disposition une plateforme des événements éco-responsables ou l'organisateur trouve des conseils concernant les aspects environnementaux, économiques et sociaux de son projet. D'autres collectivités, plus modestement, organisent des sessions d'information destinées aux personnes qui interviennent sur ces événements, afin de les sensibiliser à une gestion environnementale globale, et de leur rappeler les gestes et comportements environnementaux appropriés (gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau etc.).

D'une autre manière, des initiatives comme la Fête de la nature (troisième week-end de mai) ou la semaine du développement durable, incitent à la réflexion et à l'action.

Le Conseil renouvelle sa proposition formulée dans son deuxième avis sur la biodiversité de voir les journées européennes du patrimoine unir le patrimoine naturel et le patrimoine culturel, pour dynamiser une vision positive et festive de la biodiversité. À titre d'exemple, le concept « État des Lieux » sert au Québec à relier dans une même démarche patrimoine bâti et patrimoine naturel vis-à-vis du grand public, avec succès.

Enfin, notre assemblée **souhaite la généralisation de pratiques telles que les animations ou sorties nature à destination du grand public.** De très nombreux exemples existent liant éducation et actions concrètes dans les domaines de la biodiversité, des déchets, du bâtiment... Ces actions se doublent parfois d'objectifs comportementaux et d'apprentissage de la vie en collectivité. Cette pratique pédagogique de l'action répond au précepte de Benjamin Franklin : « *tu me dis, j'oublie ; tu m'enseignes, je me souviens ; tu m'impliques, j'apprends* ». Le rôle joué, par exemple, par la Fédération des parcs naturels régionaux et des quarante-huit parcs en matière d'EEDD est également à souligner : chantiers nature, sentiers d'interprétation, sites d'observation... demeurent des outils indispensables pour permettre à chaque citoyen de découvrir son milieu naturel.

Toutes ces initiatives, parmi beaucoup d'autres, contribuent à l'EEDD. Un répertoire des initiatives qui articulent l'EEDD et la participation citoyenne mériterait d'être constitué, pour en faire connaître la diversité, en faire partager l'optimisme et inciter à l'engagement de l'ensemble des citoyens.

Mobiliser l'ensemble des acteurs publics, privés, associatifs pour faire de l'EEDD un projet collectif fédérateur et porteur d'exemplarité

Renforcer connaissance et reconnaissance de l'EEDD

La nécessaire appropriation par tous des finalités du développement durable passe en grande partie par l'EEDD. Elle mérite à ce titre d'être promue avec vigueur, depuis la recherche jusqu'à l'application sur le terrain.

□ *Soutenir la recherche en EEDD*

Promouvoir un projet collectif relatif à l'éducation suppose d'avoir à disposition un corpus suffisamment riche et scientifiquement étayé. Cela nécessite également qu'un lien soit tissé entre la recherche et la société. Or, les conceptions ont récemment évolué à cet égard. Les modifications apportées au code de la recherche par le législateur en juillet 2013, indiquent en effet que la valorisation de ses résultats s'effectue « *au service de la société* », et doit aider à répondre aux défis sociétaux et aux besoins du développement durable, créant un contexte favorable.

Cependant, les changements rendus nécessaires par la recherche d'un développement durable ne seront possibles que s'ils sont précédés et accompagnés par un effort de recherche auquel l'enseignement supérieur, conformément à son rôle, est étroitement associé.

Plus généralement, il est urgent de soutenir la recherche en EEDD, en créant les conditions favorables à l'émergence d'une recherche structurée et reconnue avec deux objectifs prioritaires que sont d'une part l'analyse des dimensions psychologique et sociologique des changements à instaurer, d'autre part le développement de liens entre chercheurs et praticiens, afin qu'ils puissent s'enrichir réciproquement. Les seconds pourront également utiliser les résultats des recherches des premiers au bénéfice des pratiques quotidiennes d'EEDD.

Une mission pourrait être confiée à l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement pour réfléchir à la mise en œuvre de ces objectifs, en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et avec l'ensemble des ministères participant à la recherche publique.

Pour voir son intérêt confirmé, les recherches en EEDD doivent être logiquement valorisées et prises en compte dans le parcours des chercheurs.

□ *Créer ou pérenniser des conditions de partenariats fructueux*

Les relations ne sont durables et profitables qu'établies sur des valeurs partagées, des objectifs communs concrétisés par des actions tangibles sur les territoires. Le CESE considère que tout doit être mis en œuvre au niveau de ces derniers pour fédérer les énergies et éviter que certains acteurs des territoires travaillent sur l'EEDD de façon individuelle, sans aucune

coordination. **Il appelle à la constitution de réseaux chaque fois que possible**, capables d'harmoniser les actions et leur conférer une cohérence propre à limiter les redondances, voire les contradictions, et de favoriser les connexions qui facilitent les échanges, les confrontations d'expériences et la circulation d'informations. Elles peuvent, en outre, déboucher sur une meilleure diffusion des ressources et savoir-faire, la mutualisation d'outils pédagogiques sur la formation et organisationnels sur la gouvernance. La mise en réseau permet en outre de mailler le territoire facilitant ainsi la sensibilisation de tous les publics. **Le CESE estime que c'est par la construction de partenariats multiples que l'EEDD se hissera à la hauteur des enjeux. C'est pourquoi il invite les acteurs de la société civile organisée et les pouvoirs publics à nouer davantage de coopérations avec les acteurs de l'EEDD pour mettre au point de façon bilatérale ou collégiale des actions de sensibilisation efficaces au niveau des territoires.**

Le CESE estime que, de leur côté, **les exécutifs locaux devraient compter l'EEDD parmi les éléments essentiels des politiques territoriales**. Cette importance politique lui serait reconnue symboliquement et pratiquement en la plaçant sous l'autorité d'un responsable de premier plan et en liant cette politique à des thématiques comme l'aménagement du territoire, afin de bien marquer son caractère multipartenarier et transversal. Par ailleurs, notre assemblée considère que la collectivité la plus impliquée pourrait être en charge de l'animation de cette politique et non de l'élaboration de la politique elle-même, laquelle doit être le fruit d'un travail collectif. Notre assemblée tient à souligner le rôle d'animateur que jouent les réseaux qui rassemblent au niveau territorial les structures, institutions, entreprises et personnes qui s'investissent dans l'éducation à l'environnement et au développement durable. En Lorraine, par exemple, le Centre régional de documentation pédagogique (CRDP), la région, les départements, le secteur associatif, l'académie de Nancy-Metz et les services de l'État se sont associés autour d'un projet commun : la création d'un site Internet collaboratif dénommé Repères-DD (portail lorrain des ressources partagées en éducation relative à l'environnement et à la solidarité pour un développement durable).

Notre assemblée plaide également en faveur de **la généralisation, au sein de la formation continue, de stages ouverts, mixtes et partenariaux regroupant les acteurs de l'EEDD** (enseignants, animateurs et éducateurs des associations, salariés d'entreprises, techniciens et élus des collectivités, etc.). Dans des logiques de dialogue territorial, ces formations permettent aux acteurs :

- d'apprendre à se connaître, se comprendre et se reconnaître ;
- d'apprendre à agir ensemble en initiant des projets pédagogiques communs ;
- d'aborder la question de la déontologie de l'acte éducatif ;
- de traduire et d'adapter aux enjeux du territoire la méthode nécessaire à l'EEDD : observation, déduction, esprit critique et proposition constructive.

□ Ancrer l'EEDD dans la réalité des territoires

Le CESE estime nécessaire d'associer les expériences pratiques aux savoirs plus abstraits qui peuvent être diffusés. L'EEDD doit, en effet, déboucher sur l'action. Elle en est une des conditions préalables. En retour, la confrontation aux résultats de l'action permet une pleine appropriation des connaissances acquises. C'est la raison pour laquelle **notre assemblée préconise la mise en place d'un processus formel d'échanges entre les services publics territoriaux et les acteurs de l'EEDD de façon à articuler aussi précisément que possible le discours et les pratiques concrètes résultant de la politique de la collectivité**. Cet

effort de mise en concordance, accompli sous l'autorité de l'exécutif territorial, est essentiel pour que les bénéficiaires de l'EEDD, en particulier les plus jeunes, prennent la mesure de la globalité du projet et de sa cohérence.

Par ailleurs, **notre assemblée préconise de mobiliser davantage les experts sur les territoires** (enseignants-chercheurs, spécialistes des agences de l'eau et des établissements publics, professionnels des grandes entreprises opérant sur le territoire, l'ADEME, ainsi que les futures points territoriaux de l'AFB...) **dans le cadre de comités scientifiques et pédagogiques ad hoc sur tous les sujets et d'organiser l'interaction entre ces acteurs et les populations afin d'améliorer leur connaissance de la situation locale et leur appréhension des enjeux.**

Dans tous les cas, **le CESE considère que les projets d'EEDD doivent avoir une entrée locale et associer chaque fois que cela est possible, les acteurs du territoire** (agriculteurs, industriels, artisans, bailleurs sociaux,...). Cette démarche contribuera à faire reconnaître que dans la méthode de l'EEDD, fondée sur la prévention et la résolution collective des problèmes, la démarche de projets et l'ancrage dans le réel résident les outils aujourd'hui nécessaires à la politique. Les évolutions du monde contemporain, dont se saisit par nature l'EEDD, interroge aussi le positionnement des élus et leur mission par l'animation et le débat des solutions collectives sur la base de points de vue éventuellement divergents puis à placer les citoyens face à ces solutions. Porteur de ce type de démarche, l'EEDD peut être un des vecteurs de cette gouvernance renouvelée.

□ *Mieux organiser et faire connaître l'EEDD*

Des progrès sont à accomplir pour donner à cette éducation la visibilité qu'elle mérite. Celle-ci constitue de surcroît une condition de son développement.

Pour ces raisons, **le CESE préconise d'améliorer et de renforcer l'ensemble du système de recueil des données et des initiatives ainsi que l'évaluation qualitative de ces dernières.** Il existe aujourd'hui des tableaux de bord, des banques de données, des évaluations et études, des suivis d'activités, des bilans et rapports produits par des associations, des collectivités, des entreprises, des ministères... Tous ces travaux très partiels et non coordonnés ne permettent pas de disposer d'un état des lieux local et national de l'EEDD. Aussi la mise à disposition de moyens pour la réalisation d'un état des lieux permettra, dans une démarche ascendante mobilisant les territoires et les différentes sphères d'acteurs :

- de dresser une cartographie de l'EEDD ;
- d'évaluer la qualité de l'EEDD à partir de plusieurs dispositifs choisis pour leur variété.

Cette nécessité de disposer de données exhaustives et intégrées, mentionnée lors de la table ronde relative à l'EEDD de la conférence environnementale, ne remet pas en cause le travail d'état des lieux national engagé au sein de l'Espace national de concertation (ENC), espace informel multi-acteurs, qui mérite précisément d'être reconnu et conforté. **Notre assemblée propose que la cartographie et l'évaluation quantitative en cours soient, à terme, complétées par un outil : le recueil d'initiatives.** Pour assurer la cohérence des travaux, **cet ensemble (recueil de données, cartographie, évaluation) devrait être mis à disposition de l'ENC.** La création d'un tel outil permettrait à une commune qui identifie des besoins sur son territoire et qui souhaite travailler avec une association pour y porter réponse, de s'adosser à une procédure préalable co-construite. Plus généralement, le

Conseil estime nécessaire d'approfondir à tous les niveaux (territorial, national, européen) le travail d'identification et d'analyse de l'existant en matière d'outils. Cette amélioration de la connaissance serait à la fois source d'inspiration et gain de temps.

Notre assemblée préconise, par ailleurs, de donner davantage de visibilité à l'EEDD et à ses acteurs en faisant connaître leur parole, les réalisations auxquelles ils ont contribué et leurs attentes ; autant de clés pour en promouvoir le développement et la reconnaissance. Ce rôle pourrait être confié à l'ENC.

Dans l'esprit même de l'EEDD, **notre assemblée préconise la généralisation progressive des lieux de concertation aux échelons territoriaux pertinents**, en s'appuyant sur les espaces territoriaux de concertation à l'échelle d'un département ou d'une région.

Dans le prolongement de la deuxième conférence environnementale et des tables rondes, **notre assemblée suggère au Conseil national de la transition écologique de mettre en place une commission dédiée à l'EEDD**. Elle pourrait se saisir du présent avis et, au-delà des missions de suivi de la feuille de route issue de la conférence, pour développer l'EEDD au sein de la nouvelle stratégie de la transition écologique.

Enfin, **notre assemblée demande à la France de porter, aux côtés de ses partenaires, un projet d'espace européen de concertation**. En effet, la dynamique d'EEDD est sous-tendue par une dimension émancipatrice et d'esprit critique qui transcende les frontières nationales et porte sur une problématique commune à tous les pays de l'Union européenne.

Inscrire l'EEDD dans toutes les politiques publiques

L'idée que l'éducation à l'environnement et au développement durable est une priorité politique et qu'elle devrait être partie intégrante de toutes les politiques publiques éducatives et de développement durable, ainsi que l'Association des régions de France (ARF) et un grand nombre d'acteurs le rappelaient lors de la conférence environnementale, commence à faire son chemin. Le CESE considère que cette idée doit à présent se traduire en termes budgétaires.

Sur le plan pratique, **notre assemblée appelle tout d'abord à l'intégration d'un volet EEDD dans tous les plans et schémas nationaux, régionaux et départementaux de politiques publiques (SRCE, SRACE, SDASE, PRSE, PEDT...)**. Dans cette perspective elle souhaite la participation des réseaux territoriaux de l'EEDD aux instances de concertation, d'élaboration et de suivi de ces plans et schémas territoriaux.

Par ailleurs, **notre assemblée recommande de généraliser l'intégration de l'EEDD dans les agendas 21 des collectivités publiques**. Ce volet a vocation à devenir obligatoire pour chaque projet financé. Enfin, à l'image des propositions qui précèdent, **le CESE préconise l'insertion d'un volet EEDD dans les contrats signés entre l'État et les régions mais également entre les entités territoriales elles-mêmes** (agglomérations, pays...). La nouvelle génération des contrats de projets État-régions (2014-2020) est bâtie autour de cinq orientations prioritaires. L'une d'entre elles est la transition écologique et énergétique. **Le CESE préconise l'intégration de l'EEDD dans ces futurs contrats et souhaite que les négociations entre les exécutifs territoriaux et les préfets de régions sur les priorités régionales de chacune des grandes thématiques permettent d'accorder à l'EEDD la place qui lui revient en raison de son caractère transversal.**

□ *Instituer des collaborations structurelles multipartites pour partager les enjeux*

Le partage des enjeux et la mobilisation des acteurs passent presque toujours par la confrontation avec des problèmes très concrets. Ainsi, la mise en place des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers a été l'occasion d'ouvrir un débat avec la population. Sans les ambassadeurs du tri mis en place dans tous les territoires pour dialoguer avec les citoyens sur la nécessité de la collecte sélective des déchets et les programmes de sensibilisation comme Rouletaboule, les pratiques de tri seraient bien moins développées qu'aujourd'hui.

Le travail de sensibilisation amont doit aussi s'appuyer sur les réalisations de façon à ne jamais se couper de l'action concrète. Ainsi le Conseil considère-t-il nécessaire de **faire connaître chaque année les bonnes pratiques des collectivités, des entreprises et des associations dans tel ou tel domaine** (biodiversité, économies d'énergie, plans de déplacement...).

Le CESE considère par ailleurs qu'en collaboration avec un certain nombre d'organismes, d'institutions (parcs naturels régionaux, conservatoire des espaces naturels...), d'associations, de pôles de ressources territoriaux, **les collectivités locales doivent intensifier les actions d'information et d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination du grand public, des jeunes et des différents acteurs du territoire, en mobilisant toutes les ressources que permettent ces partenariats** : conférences, expositions, sorties, médias tels que les chaînes de télévision locales.

□ *Conditionner les commandes publiques et les dotations financières*

La révision des directives relatives aux marchés publics entreprise dans le cadre de la modernisation de la politique de l'Union européenne n'est pas achevée, mais un accord provisoire a été conclu le 26 juin 2013 par les négociateurs de la commission du marché intérieur du Parlement européen. Les nouvelles règles prévoient de donner aux autorités contractantes davantage de flexibilité pour prendre des choix stratégiques lorsqu'elles font effectuer des travaux, acquièrent des biens ou des services, afin d'atteindre des objectifs sociétaux spécifiques. La nouvelle directive devrait mettre davantage l'accent sur d'autres critères tels que la qualité, les considérations environnementales, les aspects sociaux ou des caractéristiques innovantes, entre autres. Au demeurant, les directives relatives aux marchés publics actuellement en vigueur permettent déjà aux pouvoirs publics l'insertion de clauses environnementales aux différents stades de la procédure de passation des marchés. Cependant, même avec cette possibilité, les pouvoirs adjudicateurs sont peu enclins à utiliser les clauses environnementales, car ceux-ci appréhendent avec difficulté les contours de la réglementation sur le sujet et craignent de contrevenir aux principes de libre concurrence et de non discrimination inhérents à la commande publique. Aussi **le CESE incite vivement les autorités adjudicatrices à utiliser pleinement leurs marges de manœuvre pour insérer des clauses environnementales dans les cahiers des charges et, dans ce cadre, de prévoir des dispositions en faveur de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable**, en particulier quand il s'agit de travaux liés aux politiques d'aménagement (projets structurants de transport, d'urbanisme, de rénovation urbaine...).

Enfin, **le Conseil préconise de conditionner les dotations financières de l'État ou des agences sous tutelle en faveur des politiques environnementales à la mise en place d'un volet EEDD pour les accompagner.**

□ *Améliorer la mise en œuvre du volet EEDD dans le cadre des « plans administration exemplaire »*

L'exemplarité de l'État en matière de développement durable est un des objectifs fixés par la loi du 3 août 2009 dite Grenelle I. Son article 48 fixe les objectifs à atteindre pour les services de l'État. Cinq circulaires précisent ces objectifs, dont celle dénommée « État exemplaire », qui s'adresse aux administrations centrales et déconcentrées ainsi qu'aux opérateurs de l'État. Cette démarche d'exemplarité de l'État consiste pour chaque département ministériel à établir un « plan administration exemplaire ». Ces plans comportent des objectifs chiffrés et couvrent trois grands domaines : les achats publics durables, l'éco-responsabilité de l'État et sa responsabilité sociale. Le bilan du troisième exercice du dispositif « État exemplaire » témoigne d'une bonne appropriation par les ministères des préoccupations de développement durable, l'évaluation de l'exercice 2011, réalisée en 2012, faisant apparaître des progrès sensibles par rapport à la période précédente. Dans le domaine du bâtiment et de l'énergie, les objectifs cibles de la circulaire ont par exemple été dépassés. Dans le domaine de la formation, de la communication et des ressources humaines, il est indiqué que toutes les administrations ont proposé un module de sensibilisation aux enjeux du développement durable aux managers et décideurs ayant récemment pris leur fonction, pour qu'ils soient en mesure d'orienter les agents vers les pratiques du développement durable.

Le CESE se réjouit de cette dynamique d'ensemble. Néanmoins, plusieurs limites peuvent être relevées dans le dispositif : le caractère facultatif du module, le choix de ne destiner cette formation qu'aux cadres et le ciblage sur ceux d'entre eux prenant leur fonction en 2011, le fait que l'élargissement à l'ensemble des agents en 2012 se soit réalisé au prix d'une dispense de transmission du nombre et de la qualité des agents ayant suivi ce module, le fait enfin que les indicateurs soient validés dès lors qu'une offre de formation est faite qu'elle se soit ou non traduite par une formation effective.

Concernant la formation à l'achat public durable, le CESE regrette le peu d'ambition des indicateurs mais, surtout, la distinction opérée entre la formation à l'achat public durable et la formation à la commande publique. Il relève en outre que seuls les services du Premier ministre n'ont pas pu valider cet indicateur sur l'achat public durable, aucune formation n'ayant été proposée aux agents sur cette thématique en 2011. Quant à la responsabilité sociale de l'État, elle est évaluée par un seul indicateur : la transmission du bilan social de chaque ministère.

Au vu des éléments relatifs à la sensibilisation et la formation à l'EEDD contenus dans le bilan 2011 des plans pour une administration exemplaire, le CESE alerte sur le risque d'abandon du dispositif et préconise au contraire une révision à la hausse des objectifs en alignant - au minimum - les obligations du secteur public sur celles fixées aux entreprises privées.

Au nom de la cohérence entre le discours et la pratique, le premier perdant toute crédibilité sans la seconde, **le CESE suggère en outre de développer le concept d'institution/administration publique exemplaire dans le cadre d'opérations de rénovation, comme c'est aujourd'hui le cas avec l'opération « campus d'avenir ».** Cela se traduirait pour les administrations et des établissements publics par un certain nombre d'obligations conduisant à une gestion plus durable de leur fonctionnement.

Enfin, **notre assemblée préconise d'inscrire explicitement l'EEDD comme partie intégrante dans les missions d'établissements publics de l'État, tels que les agences**

de l'eau, ou encore la future agence nationale pour la biodiversité. Cette obligation comporterait deux objectifs :

- l'appropriation par les acteurs et les parties prenantes concernées des éléments de connaissance permettant la compréhension des enjeux ;
- l'accompagnement des méthodes participatives permettant l'implication des acteurs et des parties prenantes concernées, une attention toute particulière devant être apportée à la participation des jeunes.

Notre assemblée demande en outre que l'ADEME se réinvestisse dans cette mission, notamment au niveau des territoires, puisqu'elle fait partie de ses attributions.

Assurer le financement des actions

Les réflexions sur le financement public des associations impliquées dans l'EEDD s'inscrivent dans un contexte beaucoup plus large et non encore stabilisé. La diminution du nombre et du montant de subventions publiques enregistrée ces dernières années s'explique par une raréfaction des ressources, mais aussi par une propension des collectivités territoriales à délaisser le financement par la subvention au profit de la logique d'appel d'offres. Les acteurs associatifs relèvent que, comme d'autres, le secteur de l'EEDD pâtit de ce mouvement de transfert. À titre d'information, les subventions attribuées globalement aux associations (tous sujets confondus, y compris EEDD) par le ministère en charge de l'écologie et du développement durable, dans l'ensemble de son périmètre (administrations centrale et déconcentrée) ont diminué de 50 % entre 2003 et 2013. Le budget de l'ADEME consacré à l'EEDD a baissé de 70 % entre 2009 et 2013 et la moitié des postes mobilisés sur cette question ont été réduits.

□ Encadrer et sécuriser les partenariats dans la durée

Les partenariats collectivités/associations devront prendre place dans un paysage institutionnel recomposé par la réforme en cours des collectivités locales. La simplification recherchée de l'architecture territoriale et la création des métropoles vont s'accompagner de modifications dans l'organisation et/ou le transfert des missions publiques et l'encadrement des financements. Dans le cadre de cette réorganisation d'envergure, **notre assemblée réaffirme son souhait de voir les acteurs territoriaux considérés comme des partenaires incontournables de la puissance publique**, au premier rang desquelles les collectivités locales, dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement comme dans celui de l'EEDD. Ces partenariats supposent le partage d'objectifs communs au service de l'intérêt général et posent la question des moyens affectés aux associations pour structurer à moyen/long terme une politique concertée sur les territoires. L'EEDD est particulièrement concernée par cette problématique car, par sa nature même, elle se distingue d'actions plus ancrées dans le temps. Elle a vocation à préfigurer et accompagner le changement dans les prochaines décennies. C'est pourquoi **notre assemblée demande que les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable fassent l'objet de financements pluriannuels**, nécessairement inscrits dans des conventions d'objectifs. Ces conventions pourraient notamment permettre la pérennisation des actions et la réponse à des sollicitations parfois nombreuses auxquelles les associations ne peuvent donner suite.

Par ailleurs, **notre assemblée souhaite que ces financements servent à la mutualisation des outils pédagogiques reconnus pertinents, afin de réaliser des économies d'échelle.** Cela permettrait de libérer des énergies, évitant leur mobilisation sur des tâches redondantes sans pour autant nuire aux capacités d'innovation de chaque structure. Cette démarche pourrait être menée à bien avec des acteurs de terrain ayant les capacités reconnues et disposant d'un réseau à même d'être mobilisé pour assurer la diffusion de ces outils au plus grand nombre. Ces réseaux seraient ainsi activés sur des tâches opérationnelles en rapport direct avec leur projet associatif et non plus sur la recherche de financements.

Le CESE estime que cette consolidation des relations contractuelles entre pouvoirs publics et associations et de la sécurisation du soutien financier à ces dernières devrait se concrétiser dans la Charte des engagements réciproques entre l'État, les collectivités territoriales et les associations en cours de refonte. La présence des collectivités territoriales comme signataires, principale évolution de la charte 2013 par rapport à celle de 2001, devrait améliorer les déclinaisons sectorielles et territoriales, peu nombreuses à avoir vu le jour dans les années ayant suivi la signature de cette première charte. Il est à souligner que dans les documents de même nature établis à l'initiative de certaines collectivités locales, celles-ci se sont engagées à respecter la liberté des associations, notamment dans leur organisation. Le CESE estime nécessaire qu'il en soit de même dans la charte en voie de finalisation. Face aux contraintes européennes et à l'évolution des pratiques des collectivités qui en est résulté, le CESE se félicite des initiatives qui devraient donner au subventionnement une assise juridique solide. Deux démarches sont, en effet, actuellement en cours pour clarifier la situation : une réforme de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations et le projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire, actuellement en débat au Parlement. Il sera l'occasion pour la représentation nationale de donner une première définition légale de la subvention versée par une personne publique à une personne morale de droit privé.

Enfin, notre assemblée souligne que des engagements pluriannuels justifient plus que d'autres encore le **respect d'une totale transparence dans l'attribution des subventions, grâce à l'élaboration d'une série de critères clairs, publics et établis au préalable.**

□ Promouvoir les partenariats multi-acteurs

Dans le cadre du soutien structurel au monde associatif pour consolider et développer les actions et partenariats en faveur de l'EEDD, **le CESE encourage la mise en œuvre de dispositifs multi-acteurs** associant partenaires publics (collectivités, établissements publics, agences...) et privés (fondations, entreprises, bailleurs sociaux...) sur la base d'une orientation politique partagée. Ce sont eux qui offrent le plus de chances de réunir les moyens nécessaires pour répondre à la demande croissante du terrain. Le Conseil note par ailleurs qu'une **consolidation de l'intérêt général de l'EEDD** faciliterait la mobilisation des financements privés via la loi relative au mécénat du 4 août 2003.

Le CESE estime que ces partenariats en faveur de l'EEDD doivent être encouragés dans tous les secteurs, celui du logement notamment, dans lequel les bailleurs sociaux s'investissent déjà, et avec tous les partenaires, collectivités et fondations d'entreprises en particulier. Il souligne que ces financements multiples confèrent aux acteurs retenus pour mettre en œuvre les actions, s'inscrivant dans une orientation politique partagée, une réelle indépendance à l'égard de chacun des financeurs (État, collectivités ou entreprises).

Parallèlement, la volonté politique des collectivités territoriales peut se traduire par des plans locaux d'EEDD élaborés et mis en œuvre en partenariat avec une pluralité d'associations afin de favoriser l'émergence d'initiatives originales.

□ Envisager la création d'un fonds régional en faveur de l'EEDD

Question politico-institutionnelle majeure et récurrente, la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux se pose à nouveau avec l'acte III de la décentralisation actuellement en débat. Elle n'est pas sans incidence sur le financement de l'EEDD car, confrontés aux difficultés budgétaires qui sont les leurs, les élus sont contraints d'opérer un recentrage drastique sur les compétences propres à la collectivité qu'ils dirigent. Ainsi, si les régions sont tenues de prendre en charge les transports, les lycées, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire et le développement économique, rien ne les oblige expressément à traiter de sujets tels que l'environnement en général et l'EEDD en particulier. Pourtant, en vertu de leur compétence en matière d'aménagement du territoire et de développement économique d'une part, du pouvoir d'initiative dont elles disposent d'autre part (clause de compétence générale) et de régions qui ont déjà démontré qu'il était possible de faire de cet enjeu une priorité, elles sont les mieux placées pour initier des politiques ambitieuses en matière d'EEDD et mobiliser les financements correspondants. Dans l'espace de projets qu'est la région, l'EEDD doit être considérée comme une dynamique mobilisable pour apporter des solutions à un certain nombre d'enjeux présents et à venir. Or les moyens alloués par l'État sont concentrés sur certaines thématiques environnementales, l'exécutif régional est donc appelé à financer en majeure partie les autres domaines de ce champ.

Face à cette situation, **notre assemblée préconise de créer un fonds régional dédié à l'EEDD**. À la fois facteur d'innovation, de cohérence et d'accompagnement, ce fonds régional serait abondé par l'État et l'ensemble des collectivités du territoire régional. Placé sous l'autorité des collectivités publiques, il serait assorti d'une structure de mobilisation associant des partenaires connus et reconnus, à l'image des syndicats mixtes qui se constituent à l'échelle des territoires. Cela conduirait en outre l'Union européenne à accepter que l'on puisse utiliser un fonds européen sur les questions d'EEDD sur le modèle du fonds déchets cogéré ADEME/DREAL (convention État/Région). La création d'un tel fonds permettrait de mobiliser des moyens à la hauteur des enjeux pour activer le maillage sur tout le territoire. Il pourrait également devenir outil de contractualisation avec les acteurs de l'environnement et du développement durable.

Cette évolution serait d'autant plus opportune qu'actuellement, les Fonds européen de développement régional (FEDER), initialement consacrés à la promotion des projets biodiversité, ont été relégués au dernier rang des priorités, sur décision de l'Union Européenne, au profit d'autres domaines type les technologies de l'information et de la communication (TIC).

□ Mettre à l'étude la création d'une fondation pour l'EEDD

Sur les moyens financiers à consacrer à l'EEDD, les réflexions en cours sont nombreuses mais dispersées. Un travail collectif est donc à conduire pour déterminer les meilleurs moyens pour dépasser le système des appels à projets ou les appels d'offres qui fragilisent et mettent en concurrence les acteurs, associatifs en particulier, pour des financements par nature limités dans le temps. **Une réflexion devrait donc être confiée au CNTE sur la création d'une fondation de l'EEDD**. Cette réflexion se saisirait de celles déjà engagées,

sans omettre les problèmes relatifs à sa pertinence puis, si elle est avérée, à ses fondements, ses valeurs, ses objectifs, sa gouvernance... Le CESE considère en somme que tous les efforts doivent être faits pour instituer un système économique pérenne, autour d'un noyau d'argent public, l'EEDD participant d'une mission de service public.



Au regard des enjeux économiques, sociaux et environnementaux et de la pluralité d'acteurs et d'initiatives constatés dans tous les territoires, l'EEDD doit aujourd'hui trouver toute sa place dans les politiques. Les recommandations énoncées pourront utilement servir de feuille de route pour l'ensemble des acteurs.

Déclaration des groupes

Agriculture

« *Il n'y aura pas de transition sans éducation au changement* ». C'est une des premières phrases de cet avis. Le groupe de l'agriculture y souscrit tout à fait. Nous partageons la préoccupation de faire prendre conscience à l'ensemble de nos concitoyens, et à tous les acteurs économiques, des changements inéluctables qui sont à l'œuvre, mais aussi, et surtout, de proposer des moyens d'agir.

Le groupe de l'agriculture regrette que cet avis ait dépassé le cadre du sujet qui nous était fixé. Bien sûr, l'éducation à l'environnement et au développement durable doit se mettre en place dès le plus jeune âge, mais il ne nous était pas demandé de traiter ce seul aspect.

Nous y avons consacré des développements importants au détriment des aspects économiques et sociaux ou plus particulièrement, par exemple, du sujet de l'information du consommateur.

C'est une question qui reste complexe et difficile à mettre en œuvre. La réflexion mérite d'être approfondie pour déterminer avec plus de précision ce que peut être une information compréhensible pour le consommateur, pour évaluer les coûts supplémentaires qu'entraîne ce dispositif pour les entreprises, pour décider des modes de contrôle de l'affichage des informations et de leur contenu. Il nous paraît également incontournable que cette réflexion soit menée de manière harmonisée avec les autres États membres de l'Union européenne, sous peine, paradoxalement, de pénaliser les acteurs français.

Nous aurions pu également mettre plus directement en valeur les initiatives prises par les entreprises et leurs réseaux professionnels dans les différents secteurs d'activité. Le secteur agricole est très actif dans ce domaine, bien entendu dans le cadre de la formation initiale, mais aussi dans le cadre de la formation continue. Ainsi, par exemple, nous intervenons souvent dans les établissements agricoles, dans le cadre des modules d'enseignement pluridisciplinaire. Nous avons, par ailleurs, des relais d'information sur l'ensemble du territoire pour diffuser les nouvelles pratiques, pour éclairer sur les enjeux du développement durable.

Nous organisons souvent des journées d'information sur les thématiques environnementales, à destination des chefs d'exploitation et de leurs salariés, par le biais des chambres d'agriculture et des réseaux syndicaux.

Enfin, nous menons un travail spécifique pour expliquer la réglementation environnementale, ses origines et les objectifs poursuivis afin d'en faciliter l'application. Il est important de rappeler que plus de 75 % des agriculteurs ont été formés en seulement trois ans, dans le cadre de Certi-Phyto, au bon usage des produits phytosanitaires.

Cet avis, conduit dans un temps trop restreint, contient un très grand nombre de propositions dont la mise en œuvre concrète nous échappe parfois et qui auraient mérité à la fois des éclaircissements et une hiérarchisation.

Malgré ces quelques réserves, le groupe de l'agriculture s'est prononcé majoritairement en faveur de l'avis.

Artisanat

De nombreux avis du Conseil l'ont déjà souligné ; la poursuite d'un développement durable de notre société passe nécessairement par l'éducation, l'information et la sensibilisation de tous : citoyens, consommateurs, entreprises, acteurs publics et privés.

C'est pourquoi, l'éducation à l'environnement et au développement durable doit irriguer toute la société et le parcours de chacun, à toutes les étapes de la vie. Tel est l'objectif de l'avis et le groupe de l'artisanat le partage.

En matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, les acteurs, les cibles et les démarches sont à la fois nombreux et divers.

Loin de s'arrêter aux portes de l'éducation, formelle ou informelle, à l'attention des jeunes, les actions passent aussi par la sensibilisation et la formation à l'évolution des comportements et des pratiques, tant envers les salariés que les chefs d'entreprises. Loin d'être l'apanage des enseignants ou des associations, les initiatives émanent également des acteurs économiques et sociaux, et notamment des entreprises.

Ainsi, depuis une dizaine d'années, organisations professionnelles et chambres consulaires de l'artisanat se mobilisent, afin d'inciter les TPE-PME à s'inscrire dans des démarches de progrès : tri des déchets, économies d'énergie, pratiques d'achat écoresponsables, amélioration des conditions de travail des salariés etc.

L'on observe que les petites entreprises sont prêtes à s'engager dans cette dynamique, dès lors qu'elles bénéficient d'un accompagnement, que les actions à conduire sont adaptées à leurs spécificités professionnelles et qu'elles peuvent en mesurer les impacts en termes de développement durable dans toutes ses dimensions.

Pour encourager la mobilisation en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, l'avis formule diverses recommandations que le groupe de l'artisanat approuve.

Il importe tout d'abord de favoriser les démarches territoriales et de s'appuyer sur les partenariats entre les acteurs publics et privés impliqués en ce domaine. En particulier, il nous paraît nécessaire de rapprocher l'entreprise des établissements d'enseignement, afin de donner une tonalité pratique aux savoirs enseignés, et de mieux comprendre l'articulation des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. De plus, de telles démarches peuvent être l'occasion de faire connaître aux jeunes la réalité des métiers et leur ancrage dans la société actuelle, en dépassant certaines idées reçues.

Pour soutenir les engagements des acteurs dans toute leur diversité, il nous semble également essentiel de recenser et de valoriser tant les actions de formation ou d'accompagnement, que leurs mises en application concrètes ; d'où l'utilité d'un recueil d'initiatives.

Par ailleurs, l'avis propose de créer un fonds régional dédié à l'éducation à l'environnement et au développement durable. Le groupe de l'artisanat est réservé sur l'opportunité d'une telle structure, qui mériterait une réflexion préalable au sein du Conseil national de la transition écologique. Il existe déjà un nombre pléthorique d'instances et une rationalisation devrait plutôt être recherchée afin de donner plus de cohérence et de lisibilité aux objectifs à poursuivre en faveur du développement durable.

Malgré cette réserve, le groupe de l'artisanat a voté l'avis.

Associations

Réchauffement climatique, raréfaction des ressources, pollutions, érosion de la biodiversité : notre société doit faire face à de nombreux problèmes environnementaux. À cet égard, l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) représente un levier majeur de changement des mentalités. Par l'information et la sensibilisation, l'invitation à l'émerveillement et à la compréhension du monde, seule une prise de conscience forte peut déclencher un comportement responsable tout au long de la vie.

Le contexte politique et législatif (conférence environnementale, loi sur la refondation de l'école notamment) témoigne de l'importance accordée au sujet. Comme le démontre l'avis, l'EEDD doit prendre pour cible la société dans son ensemble : administrations publiques, entreprises, écoles, universités et bien sûr citoyens sont concernés.

Le rôle des associations et fondations n'est pas en reste. Qu'elles œuvrent à la conservation du patrimoine, au développement local, à l'exercice de la citoyenneté, elles contribuent activement à la transmission de cette EEDD. Associations culturelles, sportives, d'éducation populaire, de défense des consommateurs, nombre d'entre elles sensibilisent, informent et contribuent à restaurer un lien distendu vis-à-vis de la nature.

Notre groupe adhère à l'ensemble des préconisations émises dans l'avis, même s'il regrette leur absence de hiérarchisation et leur nombre trop important faisant craindre une dilution dans leur mise en application. Trois éléments retiennent notre attention.

Tout d'abord, la priorité doit être placée sur l'éducation des enfants et des jeunes. Leur éveil aux questions environnementales doit passer par un enseignement théorique mais aussi par un apprentissage pratique. Sur le plan théorique, cela suppose que les programmes traitent l'EEDD de manière transversale sur l'ensemble du cursus scolaire puis universitaire ; cela implique aussi un contrôle des connaissances destiné à évaluer les élèves sur l'analyse des interactions entre les espèces vivantes et leur milieu, les activités humaines et la nature. Sur le plan pratique, les projets pédagogiques et sorties de terrain en temps scolaire comme périscolaire offrent une bonne complémentarité dans l'acquisition des connaissances et l'appropriation des enjeux réels. Une attention particulière devra être portée sur l'application généralisée du Plan vert, référentiel bien conçu et opérationnel, dont une partie seulement des établissements d'enseignement supérieur se sont emparés.

Ensuite, s'il importe - comme nous venons de le voir - de sensibiliser dès le plus jeune âge, et de manière continue, il convient également de ne pas oublier la partie de la population qui a grandi avant que les questions liées à l'écoresponsabilité de chacun ne soient réellement posées. Changer les habitudes bien ancrées s'avère un travail relativement difficile et c'est pourquoi le groupe des associations salue l'accent mis dans le texte sur le rôle du monde du travail et de la formation continue.

Enfin, il importe d'encourager le grand public à s'intéresser et participer aux décisions ayant une incidence sur le développement durable, par exemple grâce à des émissions ou des rubriques d'articles dédiées. Une éducation à la citoyenneté peut également s'opérer au lycée et à l'université, par l'apprentissage aux pratiques du débat, sur des sujets comme la biodiversité, le climat ou les liens entre santé et environnement. Le choix du consommateur doit aussi être éclairé au travers d'informations claires et fiables relatives à la traçabilité sociale et environnementale des produits.

Le groupe des associations a voté l'avis.

CFDT

Lors de la conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio + 20), la France s'est engagée à promouvoir la dimension sociale du développement durable qui comprend, notamment, le droit à une éducation de qualité à tous les niveaux. L'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) doit contribuer à une large diffusion des connaissances de nature à favoriser une économie écologique et équitable, au service des hommes et respectueuse des ressources. L'EEDD doit populariser les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité, de maîtrise énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique, la pauvreté et les inégalités.

L'éducation à l'environnement et au développement durable n'est pas qu'une affaire de contenu disciplinaire ; Elle se joue aussi au travers du projet d'établissement et des relations que le système scolaire tisse avec le territoire et ses acteurs dans le cadre d'une démarche intégrée et d'une pédagogie de l'action. Chaque établissement scolaire devient ainsi un lieu d'apprentissage et d'expérimentations actives de la transition écologique et énergétique. L'éducation non formelle dans le champ des loisirs socioculturels ou sportifs, des médiathèques, des conservatoires, de la vie associative etc. doit être ainsi complémentaire à l'éducation formelle (école) favorisant une diffusion large de l'EEDD, dans une perspective d'éducation populaire. Les écoles et les établissements doivent être ancrés dans leur territoire et l'EEDD ne peut être un enseignement hors sol.

Dans l'enseignement supérieur, les outils de gestion, les modes d'organisation et les modèles de management au sein des systèmes éducatifs et pédagogiques ne sont pas suffisamment questionnés, alors que ces outils et concepts ne sont pas neutres au regard de leurs effets et du mode de développement qu'ils produisent, effets sociaux, économiques et environnementaux.

L'accompagnement de la transition énergétique et écologique nécessite des diagnostics et du dialogue sur les opportunités de développement de l'emploi et les besoins de formation afférents. Une prospective sectorielle et territoriale concertée peut encourager des synergies à partir d'une analyse fine des besoins de formations initiales et continues, techniques et supérieures, couvrant tous les processus d'acquisition et de certification des compétences et qualifications.

La CFDT juge positive l'ouverture du système scolaire au dialogue avec différentes parties prenantes du territoire (élus locaux, entreprises, associations) car cela offre aux jeunes des espaces d'applications dans une dynamique de pédagogie active et appliquée.

La CFDT rejoint l'avis sur l'idée que les universités, les écoles de management ou de gestion, les écoles d'ingénieurs ont aussi une responsabilité citoyenne et un rôle clé d'analyse critique à jouer en la matière. Pour favoriser la diffusion des concepts du développement durable et des principes de responsabilité sociale et environnementale, certaines compétences spécifiques devraient être développées en leur sein, en particulier en matière d'évaluation.

De même, la CFDT soutient l'intégration de l'EEDD dans la démarche de responsabilité sociétale des entreprises, du dialogue social, objectifs clés dans cette période de mutations profondes.

Enfin, l'État et le secteur public en tant qu'employeurs, ont aussi une responsabilité importante en matière d'EEDD et dans la construction d'une économie écologique et équitable.

D'une manière générale pour la CFDT, l'EEDD doit contribuer à ce que le développement durable devienne l'affaire de tous en diffusant notamment la connaissance du droit d'alerte environnementale et de la notion de coûts des externalités environnementales.

La CFDT a voté l'avis.

CFE-CGC

En préambule, la CFE-CGC rappelle que l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) répond aux objectifs du Grenelle de l'environnement et de la conférence environnementale. Cette dernière a souligné la nécessité de renforcer la dimension éducative et citoyenne d'une politique globale de développement. En ce sens, c'est l'ensemble de la société civile qui doit être fortement mobilisée. Puisse cet avis y contribuer, c'est pourquoi, la CFECGC l'a voté.

La formation initiale des élèves constitue, à l'évidence, une composante essentielle de cette politique. Si la sensibilisation doit s'opérer dès le plus jeune âge, la CFE-CGC partage la nécessité d'un enseignement transdisciplinaire tout au long de la scolarité. Pour ce faire, la formation des intervenants en milieu éducatif doit intégrer cette dimension.

Outre les cursus spécifiques de niveaux supérieurs ou universitaires, l'appropriation des enjeux liés au développement durable, constitue pour les étudiants et les élèves des écoles d'ingénieurs, de commerce ou de management, une des clefs de l'adaptation de leurs compétences à des métiers et à une économie en mouvement vers la transition énergétique et écologique. Mais l'Éducation à l'environnement et au développement durable doit aussi se déployer dans le cadre de la formation continue, véritable passerelle vers le monde du travail.

La CFE-CGC juge fondamentale l'Éducation à l'environnement et au développement durable des agents des fonctions publiques. Ceci permet aux acteurs publics de porter une certaine exemplarité, par la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux lors de la passation des marchés publics. Une telle démarche doit se traduire par l'introduction de critères d'écoconditionnalité, alliant durablement les performances économiques, écologiques et sociales. Par ailleurs, nous apportons tout notre soutien aux nombreuses initiatives territoriales permettant de valoriser les actions en faveur de la biodiversité, d'une utilisation plus rationnelle des ressources ou d'un aménagement des villes plus responsable.

Enfin, dans l'entreprise, l'appropriation des enjeux environnementaux et de développement durable doit être à la portée des salariés. C'est pourquoi, la CFECGC demande que l'Éducation à l'environnement et au développement durable soit intégrée dans les plans de formations, permettant ainsi de diffuser les meilleures pratiques. Une telle démarche est de nature à nourrir le dialogue social, améliorer l'employabilité des salariés et préserver l'emploi, notamment dans les filières concernées par les mutations induites par la transition énergétique et écologique. Quant à sa formalisation au titre des Institutions représentatives du personnel, la CFE-CGC revendique la constitution au sein du comité d'entreprise d'une commission RSE obligatoire à côté de la commission emploi formation et de la commission économique.

La CFE-CGC salue et remercie les co-rapporteurs pour leur travail. Elle demande au CESE la plus grande publicité possible pour cet avis.

CFTC

Dans cet avis, le groupe de la CFTC a retenu le mot sensibilisation. C'est bien de cela dont il s'agit.

En premier lieu, l'éducation à l'environnement doit se faire par la famille. À ce sujet, la CFTC insiste sur l'intérêt des sorties familiales du dimanche, bien plus éducatives que d'aller courir les magasins.

Cette éducation incombe aussi aux entreprises qui, en raison de leur activité, sont concernées. Nous pensons particulièrement aux entreprises du BTP, des services de l'énergie et de l'eau. De la même manière, l'enseignement agricole est lui aussi concerné.

S'agissant de la formation professionnelle continue, si les OPCA peuvent et doivent accompagner financièrement les actions de formation, pour la CFTC, les branches professionnelles doivent être en première ligne. Les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications identifient les futurs emplois porteurs d'une écologie d'avenir mise au service des citoyens, mais aussi des entreprises.

L'Éducation nationale joue également un rôle privilégié par des actions de découverte de l'environnement et du monde vivant. La transition écologique doit commencer à être enseignée dès le plus jeune âge, afin d'avoir les automatismes écologiques et éviter des gaspillages qui ont un coût pour la société.

L'environnement est porteur de nouveaux métiers, pas tous répertoriés à ce jour. Nous préconisons de développer l'apprentissage qui permet de mieux sensibiliser les jeunes.

La CFTC partage la préconisation visant à ce que la fonction publique territoriale soit formée à ces problèmes environnementaux. De même, ces problématiques doivent être intégrées à la formation initiale des grandes écoles de l'État.

Néanmoins, comme il est rappelé, une approche trop prescriptive ou trop restreinte risque de ne pas permettre la réalisation de ces objectifs.

Nous sommes très réservés concernant l'introduction d'une épreuve au brevet et, particulièrement, au baccalauréat, privilégiant plutôt un contrôle continu des connaissances.

L'environnement est un combat planétaire. Un juste équilibre doit être trouvé entre une réindustrialisation génératrice d'emplois et un respect de l'environnement.

Malgré quelques réserves, le groupe de la CFTC a voté l'avis.

CGT

Cette saisine sur l'éducation à l'environnement et au développement durable répond à une demande gouvernementale dans le cadre de la deuxième conférence environnementale, qui comportait une table ronde sur ce thème. Par rapport à la feuille de route qui est sortie de cette conférence, l'avis du CESE apporte opportunément de nombreuses propositions complémentaires.

Tout comme à la conférence environnementale, la CGT peut regretter que cette réflexion sur l'éducation au développement durable soit surtout matière à proposition pour une

meilleure prise en compte des seules problématiques environnementales, occultant trop les thématiques économiques et sociales. Sans doute une des raisons de ce focus résulte d'une décontextualisation de cet enseignement qui, par nature, doit pour nous, être resitué dans la crise économique et sociale que traverse notre société. Il nous semble donc difficile de faire abstraction des modes de production et de consommation actuels axés sur le court terme et la rentabilité financière, ce qui nous conduit à revendiquer un développement humain durable pour placer les enjeux humains au cœur du développement et de la durabilité. Le DHD doit répondre à la satisfaction des besoins sociaux et à la réduction des inégalités.

Néanmoins, dans le cadre de la saisine gouvernementale, l'avis formule des propositions pour promouvoir l'EEDD, en formation initiale, mais surtout dans le cadre professionnel, que nous partageons.

Nous avons, en revanche, exprimé des réserves sur le contrôle des connaissances proposé, pouvant conduire à une épreuve spécifique au brevet ou au baccalauréat.

Concernant la formation continue, nous partageons les propositions visant à anticiper et accompagner les évolutions des métiers et qualifications dans l'ensemble des secteurs professionnels, selon des formes spécifiques demandant des concertations avec les IRP. La CGT rappelle les compétences des comités d'entreprise en la matière et renouvelle le besoin d'une extension des capacités d'intervention des CHSCT aux problématiques environnementales. Elle rappelle, par ailleurs, ses propositions concernant les salariés des PME/TPE qui pourraient se matérialiser au travers de CHS de site dans les bassins d'emploi.

Concernant la mobilisation des acteurs, la CGT soutient les propositions visant à conforter la recherche et à ancrer l'EEDD dans la réalité des territoires, même si certaines propositions, telles la conditionnalité de la commande publique et des dotations financières, demandent à être précisées et resituées dans un cadre plus global d'efficacité de la dépense publique. Nous avons également dit nos réserves sur la création d'une fondation de l'EEDD.

Néanmoins, parce que nous partageons le besoin d'une éducation au développement durable et, donc, un certain nombre de propositions de cet avis, la CGT l'a voté.

CGT-FO

Cet avis met en lumière la question de l'EEDD et la pose comme un thème qui doit traverser les différents périmètres et périodes de la vie et de l'activité humaine.

La cible de l'avis est l'individu, de l'enfant au senior, du milieu scolaire au milieu professionnel et dans la vie de tous les jours. Pour Force-ouvrière, cette approche ne doit pas occulter le fait que l'individu se détermine aussi dans un cadre collectif économique et social. C'est pourquoi, nous voulons insister sur le rôle de l'action publique qui doit être prépondérant en la matière.

Il semble avéré que nombre d'activités humaines portent atteinte à plus ou moins long terme à notre environnement. Il est donc important d'assurer l'éducation à l'environnement et au développement durable, que ce soit en facilitant le développement de gestes écoresponsables ou en sensibilisant les citoyens à ces enjeux.

Cela passe par la nécessité de solliciter la responsabilité et le choix des consommateurs, au travers d'une meilleure information sur les produits, car nos modes de consommation ont des impacts environnementaux certes, mais également sociaux et économiques. Cela ne peut, pour autant, exonérer les responsables en amont qui fabriquent et vendent des

produits, au plus bas coût pour un profit toujours plus grand, au mépris du respect des normes protectrices, tant sur le plan social qu'environnemental.

Face à une urbanisation toujours plus importante, il est sans doute primordial que tous les élèves, sans exclusive, notamment du fait du manque de moyens de l'Éducation nationale, puissent bénéficier de sorties scolaires et de classes de découverte, favorisant une connaissance diversifiée de notre environnement.

Cependant, pour FO, cette sensibilisation de la jeunesse dans son quotidien ne justifie pas à ce stade des mesures telles que la création d'une épreuve spécifique au brevet et/ou au baccalauréat.

FO s'oppose à la création d'une fondation ad hoc en charge de l'EEDD et trouve qu'il serait préférable de ne pas multiplier le nombre de nouvelles structures mais d'intégrer l'EEDD au sein d'instances existantes, comme l'avis le suggère.

FO émet également une réserve quant à l'intégration de l'EEDD dans tous les plans et schémas nationaux et territoriaux.

Enfin, le groupe FO tient à saluer le travail ainsi que l'écoute des rapporteurs et partage la nécessité d'une sensibilisation importante à ce sujet, aussi, malgré un certain nombre de réserves, il a voté l'avis.

Coopération

Il nous faut progresser pour que la prise de conscience des enjeux écologiques se traduise dans les faits par des modes de production et de consommation respectueux de l'environnement. La compréhension d'une plus grande interdépendance des grands enjeux contemporains - économiques, sociaux et environnementaux - doit donc progresser. La sensibilisation, l'éducation et la formation doivent être mobilisées pour faire face à cette complexité, et élaborer des solutions économiquement tenables et socialement acceptables.

Par conséquent, la préoccupation environnementale, qui a toute son importance, peut-elle être seule « la porte d'entrée éducative de la réflexion vers un développement durable » comme l'affirme l'avis ? Et ce, alors que la dimension économique et, notamment l'entreprise dans toute sa diversité, n'est que peu abordée dans les programmes scolaires, comme l'a souligné l'avis de notre assemblée *Performance et gouvernance des entreprises*. Pour le groupe de la coopération, la dimension environnementale ne doit pas être déconnectée de l'approche globale du développement durable, comme le souligne d'ailleurs l'avis. L'éducation au développement durable ne peut être limitée à l'éducation à la nature et se réduire à des prescriptions comportementales.

Concernant les acteurs, l'avis insiste prioritairement sur le rôle des associations. Au-delà de leur réelle implication importante, le rôle des acteurs économiques et des organisations professionnelles comme vecteurs de changement, ne doit pas être sousestimé. Nous avons apprécié que des amendements, dont ceux du groupe de la coopération, aient été intégrés dans le texte, ce qui a contribué à le rééquilibrer. Ainsi, les TPE-PME sont de plus en plus nombreuses à prendre en compte volontairement la dimension RSE comme un élément de leur développement. Des mutations importantes sont engagées dans les territoires. Les coopératives y assurent ainsi une fonction d'accompagnement de leurs adhérents, que ce soit dans l'agriculture, le bâtiment, la consommation, la production industrielle, le logement, etc. Elles sont des contributeurs importants aux changements des pratiques,

par le biais notamment de la formation, comme le souligne les exemples mis en ligne sur la plateforme : chaire école-entreprise dédiée à l'agriculture écologiquement intensive, à côté de trois coopératives (Agrial, Terrena et Triskalia) et de trois grandes écoles (Agrocamp Ouest, Groupe ESA et Oniris) ; ou encore de nombreuses SCOP engagées dans des actions de formation et d'éducation à l'environnement.

Tant les auditions que les initiatives mises en ligne sur la plateforme, montrent la diversité des actions engagées. Accorder une plus grande visibilité à ces projets et encourager la généralisation de telles démarches nous semblent nécessaire. Nous sommes en revanche plus interrogatifs sur la création d'une nouvelle structure à travers une fondation et un fonds régional dédié à l'EEDD dont les financements resteraient à déterminer dans un contexte particulièrement difficile.

C'est par une approche équilibrée, par une mobilisation de tous, que l'EEDD pourra contribuer à la réussite des mutations nécessaires pour un meilleur respect environnemental. Malgré quelques réserves, le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

Entreprises

Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est un sujet d'importance : en ce début de XXI^e siècle complexe et tourmenté, tout ce qui touche et contribue à l'éducation, la sensibilisation, l'évolution et surtout la capacité d'évolution des comportements, est essentiel.

Une vision ambitieuse du développement durable passe par une éducation responsable à celui-ci et ce, tout au long de la vie, que l'on parle des enfants, des jeunes, de leurs parents et de chacun d'entre nous.

En matière de développement durable, et ce terme est, à nos yeux, le plus important, notre assemblée a d'ailleurs adopté depuis le début de cette mandature plusieurs recommandations relatives à différents avis appelant à une réflexion en profondeur sur ce sujet. Le travail réalisé sous l'impulsion de nos rapporteurs, qui ont organisé l'audition passionnante de nombreux témoins, acteurs de tous horizons, a permis d'avancer en ce sens, et nous les en remercions.

L'avis comporte un volet historique précieux sur le rôle moteur qu'a eu l'environnement dans la reconnaissance de l'EEDD en 2004 laquelle permet aujourd'hui d'étendre sans conteste aux trois piliers du développement durable, que sont l'économique, le social et l'environnemental, l'enjeu politique des actions d'éducation en la matière. La dimension économique reste cependant le parent pauvre du partage des connaissances et mériterait une réflexion spécifique pour en renforcer la contribution aux deux autres volets.

La dynamique au sein du monde du travail est enclenchée, elle sera poursuivie et amplifiée dès lors qu'elle répond aux nouvelles attentes des parties prenantes, à savoir les clients et salariés vis-à-vis des entreprises. Nous nous réjouissons d'ailleurs que l'avis fasse partager certaines de leurs réalisations.

Aujourd'hui, parmi les travaux notables dans ce domaine figurent ceux des branches professionnelles qui ont intégré la dimension du développement durable dans les évolutions de leurs métiers, diplômes ou qualifications professionnelles. Ce sont des acquis particulièrement importants pour les PMETPE, relais essentiel du développement à tous les âges dans le monde du travail, et de la diffusion de l'EEDD tel que le préconise l'avis avec notre soutien.

La recommandation de l'avis de préserver l'aspect transversal et pluridisciplinaire de l'EEDD nous apparaît également clé : ni discipline dédiée, ni déséquilibre des trois dimensions sociale, économique et environnementale.

En ce sens, nous regrettons que l'avis suive la préconisation du représentant de l'Éducation nationale, de voir valider formellement les connaissances acquises à l'école en EEDD et préférons la recommandation éclairée de Michel Hortolan, président de l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFREE), également auditionné, de privilégier la méthode consistant à susciter l'intérêt et l'adhésion du plus grand nombre et non la coercition.

Au-delà des points d'attention ou de réserve mentionnés, en particulier sur l'équilibre nécessaire des trois dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, le groupe des entreprises considère favorablement l'avis exprimé sur saisine du Premier ministre.

Le groupe des entreprises a voté l'avis.

Environnement et nature

Le CESE a aujourd'hui rendu un avis sur ce qui doit, désormais, devenir une politique pour tous, d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Cet avis offre en premier lieu une perspective large sur ce qu'est aujourd'hui l'éducation à l'environnement et au développement durable en France. Du fait de ses racines historiques, l'EEDD repose d'abord sur une entrée environnementale, qui s'inscrit progressivement dans la perspective d'un développement durable, et vise à toucher l'ensemble des publics, dans et en dehors de l'éducation formelle.

Les actions d'EEDD répertoriées dans l'avis, conjuguées à la plateforme de recueil des actions de terrain, amorcée par le CESE, contribuent à donner un aperçu d'initiatives foisonnantes. Ce document a donc vocation à nourrir les futurs travaux en la matière et doit, à ce titre, être largement diffusé et poursuivi.

Parmi les nombreuses propositions de cet avis, nous souhaitons souligner quatre aspects.

D'abord, l'éducation à la nature et à la biodiversité doit faire l'objet d'un effort spécifique. En effet, pour prendre en compte, et protéger, il faut aimer et pour aimer, il faut observer et connaître. L'éducation à la nature est source d'émerveillement et d'épanouissement pour tous, jeunes et moins jeunes.

Ensuite, le texte insiste avec raison sur l'information, la vulgarisation, la pédagogie pour améliorer l'appropriation des enjeux et la responsabilisation des citoyens et consommateurs. Les expérimentations d'affichage environnemental doivent, par exemple, être poursuivies et l'ambition du Grenelle en la matière, maintenue.

En outre, l'EEDD nécessite d'être développée dans le domaine de la formation professionnelle, car elle concerne l'ensemble de la société tout au long de la vie et pas seulement les plus jeunes. Les organisations du groupe environnement et nature sont prêtes à y contribuer, pour mobiliser l'ensemble des acteurs, décideurs compris, dans les entreprises et les administrations. C'est la clé d'une transition écologique choisie, comprise, et donc réussie.

Enfin, il apparaît essentiel de soutenir les démarches de territoire en faveur de l'EEDD. L'éducation à l'environnement trouve d'autant plus de sens qu'elle se réfère à un environnement proche, connu, perçu. L'avis appelle par conséquent au renforcement des politiques régionales et des programmes locaux d'éducation, de sensibilisation et de formation à l'environnement, en s'appuyant notamment sur les partenariats avec les acteurs du territoire.

Cet avis nourrit la réflexion collective et le débat. Ses recommandations sont ambitieuses, tout en restant raisonnables dans les moyens de mise en œuvre. Le groupe environnement et nature remercie les rapporteurs pour ce travail utile et pédagogique.

Le groupe environnement et nature a voté pour cet avis.

Mutualité

La saisine répond au manque de cadre pour les initiatives d'EEDD menées par un grand nombre d'acteurs dans leur mission de formation, d'éducation pour faciliter la compréhension, la prise de conscience collective et garantir un développement durable, non seulement pérenne, mais aussi soutenable pour les populations et leur environnement. L'acquisition d'aptitudes individuelles permet de renforcer l'action communautaire, de créer des milieux favorables. Pour la mutualité française, l'EEDD doit bannir les discours anxiogènes, mobiliser le secteur de la recherche pour identifier des éléments validés scientifiquement, en vulgarisant également les données plus récentes qui font l'objet d'alertes et de débats, diffuser un savoir vulgarisé accessible au plus grand nombre et favoriser l'identification et le développement d'outils pédagogiques. Elle doit favoriser des actions partenariales entre les acteurs de l'EEDD et ceux de l'éducation physique et sportive, distinguer les démarches de plaidoyer ou de *lobbying* des démarches pédagogiques.

L'avis répond à ces conditions, les préconisations formulées sont pragmatiques, adaptées aux enjeux et au contexte. C'est pourquoi, le groupe de la mutualité l'a voté.

Pour autant, outre le fait qu'il faut rester vigilant face à toute tentation simplificatrice qui conduirait à minimiser la dimension sociale du développement durable, nous souhaitons insister sur l'ambition santé. L'idée de solidarité, de même que la notion d'économie sociale et solidaire, devraient être considérées comme des thématiques centrales de l'EEDD.

Il y a lieu d'investiguer la dimension environnementale de la santé pour plusieurs raisons. Comme l'ont souvent pointé les travaux du CESE, la déstabilisation des écosystèmes porte atteinte, pour longtemps, aux ressources nécessaires à la survie de l'homme et à son développement. De plus, nous mesurons de plus en plus précisément le rôle joué par l'environnement sur l'épidémie de maladies chroniques et, donc, sur les dépenses de santé.

Le cadre de la promotion de la santé est fixé par l'OMS à travers la charte d'Ottawa de 1986. La promotion de la santé environnementale doit constituer un pilier essentiel de l'éducation à l'environnement et au développement durable. C'est à ce titre que l'INPES et les organisations de promotion de la santé doivent être intégrées à l'EEDD.

Cette forme d'éducation, essentiellement par des actions de terrain, permet de donner des moyens afin de faire des choix de santé éclairés, d'adopter un comportement raisonné et de réduire le niveau d'exposition aux facteurs de risques.

Les thématiques abordées en santé environnementale sont nombreuses : qualité de l'air intérieur, réduction des polluants chimiques du quotidien, lecture d'étiquette et

consommation responsable, protection des populations à risque (femmes enceintes et jeunes enfants), sensibilisation autour de l'utilisation des produits ménagers, des cosmétiques, des contenants alimentaires, confection de produits « fait maison » non toxiques, valorisation des circuits courts et de l'agriculture biologique, etc.

L'EEDD passe également par l'amélioration des pratiques professionnelles en santé. Les Services de soins d'accompagnement mutualistes (SSAM) s'alignent, non seulement, sur les nouvelles réglementations relatives à la qualité de l'air, à la gestion des déchets, ou encore à l'élimination de certaines substances chimiques (ex. Bisphénol A), etc. Mais ils vont aussi au-delà en lançant des politiques d'achat responsable, en recourant, par exemple, à des audits des produits d'entretien utilisés, ou encore en donnant la possibilité aux différents métiers représentés au sein d'un établissement sanitaire, par exemple, d'interroger et d'améliorer leurs propres pratiques quotidiennes pour en limiter l'impact environnemental. Pour chacune de ces initiatives, l'idée force consiste à ne surtout pas se limiter à un gadget environnemental, mais bien de relier l'amélioration des pratiques professionnelles aux enjeux premiers du mouvement mutualiste : responsabiliser les individus (citoyens et professionnels) en leur donnant des moyens d'agir sur leur santé et contribuer directement à la promotion d'un mode de développement qui soit soutenable.

L'EEDD doit s'adresser tout autant au grand public qu'aux professionnels des champs sanitaire et médico-social, relais privilégiés pour sensibiliser les populations aux enjeux du développement durable et de l'environnement. En effet, les échanges avec ces professionnels se prêtent pour les usagers et les patients à une prise de recul sur leur environnement de vie et de travail.

Pour la mutualité française, l'EEDD doit développer une pédagogie de la complexité et de la précaution, assumer une approche transdisciplinaire, s'interroger sur le cadre éthique des interventions autour de l'éco-consommation (les critères de santé pourraient intégrer les normes de construction). Elle doit donc respecter un cadre méthodologique strict, fondé sur des logiques participatives, communautaires et ascendantes. Elle ne doit pas mettre en œuvre d'action de sensibilisation qui ne soit assortie d'une réflexion sur les facteurs protecteurs ou de recommandations concrètes accessibles au plus grand nombre. Sensibiliser largement la population : industriels, élus, scolaires, étudiants, professions des champs sanitaire et médico-social, population particulièrement sensible (femmes enceintes, futurs et jeunes parents) pour ne pas accroître les inégalités sociales de santé. L'EEDD doit relever tous ces défis.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Notre groupe est heureux de saluer un avis qu'il a longtemps appelé de ses vœux. En effet, face à la crise de notre modèle de développement économique, l'éducation à l'environnement et au développement durable nous apparaît comme un des leviers indispensables pour faire évoluer en profondeur nos modes de production et de consommation, aussi souscrivons-nous pleinement au lien qui est fait entre l'EEDD et la transition qu'elle doit accompagner.

D'apparence consensuelle, ce sujet est, en réalité, loin de faire l'unanimité et les débats au cours des travaux ont pu montrer la diversité des points de vue à son égard. Aussi, souhaitons-nous saluer en particulier les points suivants :

L'avis formule le souhait de sortir l'EEDD d'une simple injonction aux bons gestes pour en faire une véritable éducation à la complexité, mettant en valeur l'interdépendance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. L'EEDD, avec ses méthodes pédagogiques fondées sur la réflexion collective, le débat et la démocratie participative apparaissent comme au cœur de l'apprentissage de la citoyenneté. Chacun est mis face à ses responsabilités individuelles, mais se voit également doté d'une capacité de compréhension et d'action. L'ambition de cette politique doit être saluée et nous souhaitons, en particulier, apporter notre soutien au développement de l'étiquetage environnemental qui constitue un important progrès d'information et de sensibilisation du public.

L'avis a fait le choix fort du continuum éducatif. En effet, l'EEDD doit concerner chacun d'entre nous et irriguer l'ensemble de nos actes. Elle ne saurait concerner uniquement les jeunes, même si la formation initiale, parce qu'elle représente le socle commun de chaque citoyen, a un rôle évident à jouer. À ce titre, nous soutenons les préconisations relatives à la généralisation des sorties nature : il faut, en effet, permettre à chacun d'aller à la rencontre de notre écosystème. Nous soutenons également l'évaluation de l'EEDD à l'école, ou encore à la valorisation de l'engagement associatif des étudiants par le biais de crédits universitaires.

Enfin, l'avis rend hommage aux acteurs associatifs qui furent les pionniers de l'EEDD et continuent encore aujourd'hui par la diversité de leurs initiatives et leur engagement militant de nourrir l'EEDD. L'avis montre cependant la nécessité de passer désormais à une stratégie nationale, structurée et cohérente pour permettre à l'EEDD de passer à la vitesse supérieure. Nous espérons que le gouvernement, qui a déjà montré son intérêt pour le sujet en y consacrant une table ronde lors de la dernière conférence environnementale et en saisissant notre assemblée, saura donner une réponse à la hauteur de ces enjeux.

Dans cet espoir, notre groupe vote en faveur de l'avis et félicite les deux rapporteurs qui ont porté ce sujet avec passion.

Personnalités qualifiées

Mme Chabaud : « J'interviendrai comme témoin. Témoin d'abord de la nature.

J'ai eu la chance, enfant, d'avoir un père qui m'a très tôt mis un masque pour voir à quoi ressemblaient les fonds marins. J'ai connu la mer en dessous avant de naviguer dessus. La mer a toujours été un milieu vivant pour moi. Comme la campagne lozérienne où j'allais faire les foins ou garder les moutons pendant mes vacances.

J'ai conscience d'avoir eu cette chance du contact avec la nature, très jeune. Mon père, qui était par ailleurs chasseur et travaillait dans le pétrole comme ingénieur des mines, aimait la nature sauvage et m'a appris, comme ma mère, à la respecter, comme ils m'ont appris, du reste, le respect des autres.

Je témoigne ici du rôle de la famille, mais aussi du lien étroit (dont vous parlez) entre éducation à l'environnement et au développement durable et éducation à la citoyenneté.

Par la suite, la coureuse au large que j'ai été pendant quinze ans, a été témoin à la fois de la puissance des éléments, et de l'état des océans.

J'ai vécu des tempêtes impressionnantes dans les mers du Sud pendant mon premier tour du monde en solitaire. Je me suis sentie si petite. Si vous saviez ce que la mer est belle quand elle est en furie.

La mer m'a appris qu'on ne luttait pas contre la nature, mais qu'il fallait composer avec les éléments, apprendre à les connaître, pour savoir quel comportement adopter.

C'est tout cela que nous enseignons l'éducation à l'environnement. Connaître et composer avec.

Dans le même temps, dès mes premières traversées, il n'y a pas eu un jour sans voir de macro-déchets (à l'exception des mers du Sud peut-être), pas un tour de l'Europe sans constater des traces de cambouis sur le pont de mon bateau, dues aux nappes de dégazage, pas une plongée sans faire les mêmes constats. Je me suis alors demandé comment on en était arrivé là, collectivement (pas : où sont les affreux pollueurs). Je me suis sentie autant coupable que victime. J'ai senti l'urgence d'agir comme je le pouvais. C'est ce qui fait que je suis ici aujourd'hui.

J'ai, par la suite, eu la chance de rencontrer des associations qui agissaient pour mettre en œuvre des solutions, puis des collectivités locales, des entreprises engagées, des écoles prenant le développement durable comme thème de l'année.

Partout j'ai fait le constat du lien fertile entre le soin que l'on porte à la nature et celui que l'on porte aux hommes, qui est toujours bénéfique pour le développement des entreprises.

La journaliste que je suis aussi, a voulu mettre tout cela en lumière, constatant que les médias préféraient parler des problèmes. J'ai eu à cœur de mettre les solutions en lumière, car je crois aux spirales positives, aux projets pilotes qui font des petits. J'ai moi-même lancé des projets pour engager les entreprises du maritime dans un développement durable de leurs activités.

Mais quelle énergie faut-il dépenser pour parler de ce qui va bien, pour valoriser les bonnes pratiques ! Nous sommes nombreux ici à en faire le constat. D'où toute l'importance de promouvoir cette éducation à l'EEDD tout au long de la vie et l'importance de ce projet d'avis.

Pour conclure, vous savez pour certains d'entre vous mon attachement au développement des classes de découverte. Nous fêtons en 2014 les quarante ans des classes de mer, je formule le souhait que cet anniversaire soit l'occasion d'un renouveau des classes de découverte et qu'elles permettent au plus grand nombre de vivre cette expérience du contact avec la nature.

Je voterai pour cet avis ».

Mme Ricard : « Je me félicite du fait que notre assemblée ait été saisie de ce sujet par le gouvernement. Comme le dit très justement le projet d'avis, l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est un instrument déterminant de la prise de conscience, par tous, dans la société, tout au long de la vie, qu'un nouveau modèle de développement est nécessaire et que des ruptures s'imposeront à nous si nous ne les anticipons pas.

Cette saisine gouvernementale nous a conduits à nous intéresser aux citoyens à toutes les étapes de leur vie et dans la grande diversité de leurs rôles, ce qui n'était pas une tâche facile. Je salue le travail des rapporteurs, ô combien compétents et engagés dans ce domaine et qui ont fait preuve d'un bel esprit d'ouverture.

Le travail fait en section et la richesse des débats ont abouti à un constat partagé des enjeux, qui permet d'avancer des solutions qui tracent des voies à suivre. J'en partage l'essentiel.

Il est, certes, primordial de prendre conscience des enjeux écologiques qui touchent notre planète. Il est surtout urgent de promouvoir la connaissance de la nature, des écosystèmes, des espaces et espèces, puisque la finalité de l'EEDD est bien de sauvegarder une planète vivante.

Réintroduire les sciences de la vie et de la terre dès les premières classes. La biologie, la chimie, la botanique peuvent être aussi des jeux d'enfants, logiques et ludiques, après la main à la pâte, il faut mettre la planète dans les têtes et parler de l'intelligence de la nature, comme le font les spécialistes du biomimétisme ou de la bioinspiration : la Nature comme un grand livre de solutions.

Donnons-leur les savoirs structurants des fonctionnements de la nature. Ils pourront créer leur monde en conscience de leurs actions et de leurs impacts et devenir des architectes créatifs et non des récitants de conventions ou de réglementations devenues probablement obsolètes à l'heure où ils auront à construire leur vie.

Ainsi, je voudrais insister tout particulièrement sur les dimensions culturelles et médiatiques de l'EEDD. Et notamment pour les plus jeunes.

J'approuve les propositions avancées ici pour mobiliser et développer le rôle des médias en matière d'EEDD.

La création d'émissions télé dédiées, avec des contenus rigoureux et respectueux des connaissances scientifiques, est fondamentale.

Je crois cependant, aussi, qu'il faut faire porter ces valeurs et surtout ces enthousiasmes et ces questionnements par les héros du nouveau monde médiatique fiction, télé réalité, blog et tout autre icône médiatique.

Ce sont des questions primordiales et essentielles pour la sécurité de leur avenir. Il leur faut des héros, et des porte-parole qui traduisent ces savoirs en langage, même et surtout s'ils commencent par « *allo, quoi !* » et finissent par un « *c'est ouf la nature...* », et surtout des talents artistiques pour accompagner la vulgarisation scientifique sous toutes ses formes. Et des marques responsables lorsqu'elles investissent dans des campagnes publicitaires mondiales.

La nature doit devenir un sujet culturel, actuel et accessible à tous.

Cet avis est de grande qualité, j'espère qu'il sera fondateur. Je voterai en sa faveur ».

Professions libérales

Faire partager, par tous les citoyens et tous les acteurs, la réalité des enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains est un objectif louable que nous partageons. L'éducation à l'environnement et au développement durable permettra de prendre conscience - dès le plus jeune âge - des enjeux du monde qui nous entoure et d'adopter des gestes et réflexes citoyens tant au niveau personnel que professionnel.

Si les pionniers sont connus, acteurs principalement issus du monde associatif, d'autres acteurs, acteurs éducatifs, familles, mais aussi entreprises et salariés se sont progressivement investis. Toutes les composantes de la société, tous les publics doivent *a minima* être sensibilisés et, au mieux, formés à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Pour autant, selon nous, faire de l'éducation à l'environnement et au développement durable, la colonne vertébrale de toutes les politiques publiques, de tous les apprentissages et de toutes les formations, comme recommandé dans l'avis, nous paraît quelque peu excessif. Comme nous paraît quelque peu excessif aussi - même si les programmes scolaires doivent irriguer l'ensemble des disciplines - l'idée que l'éducation à l'environnement et au développement durable fasse l'objet d'un contrôle des connaissances, dans une démarche de synthèse transdisciplinaire.

L'éducation à l'environnement et au développement durable doit d'abord accompagner le changement. Les programmes de sensibilisation/formation doivent favoriser les changements de comportements individuels et collectifs. D'ores et déjà, ils s'inscrivent de plus en plus dans la stratégie des entreprises. La transition écologique nécessite une évolution des métiers avec de nouvelles compétences, ce qui suppose de donner aux employeurs et aux salariés les moyens de les acquérir. L'entreprise a vocation à faire évoluer les qualifications et les compétences, à professionnaliser les apprentissages et valoriser les potentiels. Anticiper les besoins et sensibiliser aux enjeux de reconversion professionnelle suppose l'organisation d'un dialogue à tous les niveaux (branches, filières, métiers, entreprises, territoires etc.).

Les organisations professionnelles du cadre de vie, représentant les architectes, urbanistes, géomètres, militent de longue date pour que l'éducation à l'environnement et au développement durable fasse partie intégrante de leur formation et de leur pratique professionnelle.

Les organisations représentant les professionnels de santé, quant à elles, ne manquent pas de souligner qu'un environnement dégradé est un facteur de risque pour la santé.

Même si la mise en place de toutes ces initiatives demande une énergie collective partagée, qui contribuera au « mieux-vivre ensemble », il n'en demeure pas moins qu'il est essentiel de « donner envie » de réussir ce pari, plutôt que d'imposer des mesures coercitives. Malgré ses réserves, le groupe des professions libérales a voté l'avis.

UNAF

Au cours des travaux de la dernière conférence environnementale, l'UNAF a particulièrement insisté sur l'importance de poursuivre les efforts en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable afin de mieux saisir les enjeux et de devenir un acteur responsable de la transition écologique. Dès le début de l'avis, cette impérieuse nécessité est soulignée : « *Il n'y aura pas de transition écologique possible sans éducation au changement* ».

La famille est une cellule stratégique pour l'action à mener et pour la politique de développement à mettre en œuvre. Les statistiques de la plateforme des initiatives lancée par le CESE dans le cadre de la présente saisine gouvernementale sont là pour en témoigner : la famille apparaît en bonne place dans les cibles des actions développées. Rien d'étonnant à cela puisque la famille en matière d'éducation est la cellule première des apprentissages. Si l'EEDD est déjà, sous une forme ou sous une autre, une préoccupation au sein des familles, il est essentiel pour elles d'en appréhender toutes les dimensions.

Comme le groupe de l'UNAF a déjà eu l'occasion de le préciser dans de précédents avis, la famille est un lieu d'échanges des parents vers les enfants mais aussi des enfants vers les parents. L'effort d'éducation doit s'accompagner d'actions de sensibilisation, d'information

et d'accompagnement des familles au changement de comportement à tous les niveaux et tout au long de la vie : de la famille à l'école, de la maternelle à l'université, de la formation initiale à la formation continue, à l'Éducation nationale, comme dans le cadre de l'éducation populaire.

Le groupe de l'UNAF partage les inquiétudes de l'avis sur le déclin des classes de découverte. Toutes les voies de mutualisation des moyens sont à explorer pour en réduire les coûts et pour que des enfants ne s'en trouvent pas exclus pour des raisons financières. Certaines Unions départementales des associations familiales (UDAF) ont déjà largement investi dans cette voie, ayant compris que les changements de comportement en profondeur se font à l'échelle d'une génération. L'appropriation des multiples dimensions de la biodiversité passe par l'éducation et, comme bien d'autres sujets, il faut concentrer les efforts sur les générations futures pour être sûrs que les messages sont bien passés. Le retour des enfants vers leurs parents du bon usage du patrimoine naturel et du maintien de sa diversité est certainement le meilleur moyen d'une prise de conscience collective et d'un développement de pratiques responsables pour favoriser le civisme écologique.

Ce vaste programme de l'EEDD se fera grâce à des projets concertés et multi-partenariaux, impliquant à la fois les acteurs publics mais aussi les acteurs de la société civile, au nombre desquels les associations familiales sont partie prenante. L'avis vise à juste titre l'action des associations familiales à côté des acteurs multiples pour mobiliser les énergies individuelles à chaque moment et dans tous les lieux de vie.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

UNSA

Pour l'UNSA, le développement durable est un enjeu majeur de l'éducation.

La finalité de l'éducation au développement durable est de donner au citoyen les moyens de faire des choix, en menant des raisonnements intégrant les questions complexes du développement durable, qui lui permettront de prendre des décisions, d'agir de manière lucide et responsable, tant dans sa vie personnelle que dans la sphère publique.

Elle vise à rendre sensible et à faire réagir. Elle doit permettre à tous les apprenants enfants, adolescents, adultes, à tous ceux qui agissent au quotidien dans leur métier, dans leur famille..., de se saisir de la question des modalités d'échange des biens et des richesses produites. Nous avons à nous préparer ensemble à décider ensemble.

L'éducation ne peut se passer des actions de sensibilisation, de communication, d'information avec une approche transversale.

Pour l'UNSA, l'éducation au développement durable consiste à intégrer dans tous les programmes les thèmes clés du développement durable, comme le changement climatique, la prévention des catastrophes, la biodiversité, la réduction de la pauvreté ou la consommation durable, etc. Le Conseil supérieur des programmes, nouvellement installé et qui doit débattre des programmes du primaire et du collège, devra intégrer pleinement cette problématique dans les programmes scolaires.

Qui dit formation dit aussi formation des formateurs. Cet objectif apparaît essentiel concernant la formation initiale, comme continue de tous les corps de métiers et, en particulier, des différents acteurs de l'EEDD, dont les enseignants ainsi que les éducateurs professionnels.

Depuis le Grenelle, les textes s'empilent et ne permettent pas aux enseignants de bien valoriser cette matière. L'UNSA souhaite que, dans le cadre des programmes renouvelés, cette question soit imbriquée dans le parcours scolaire mis en place par l'École supérieure du professorat et de l'éducation, dite ESPE.

Les salariés sont très directement concernés par le développement durable. La formation au développement durable doit leur permettre d'appréhender cette question dans leurs gestes quotidiens mais, aussi, dans les choix opérés par les entreprises et leurs conséquences sur leurs conditions de travail, l'évolution de leur métier et leur emploi. La formation à l'évolution ou au changement des métiers devra être négociée dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au niveau des branches, des territoires et des entreprises. Elle devra être couplée au parcours professionnel des salariés.

L'UNSA sera très attentive pour que ces formations ne soient pas des coquilles vides, elle approuve pleinement la proposition de la rédaction de chartes pour la qualité de la formation professionnelle.

L'UNSA ne souhaite pas revenir sur toutes les propositions contenues dans l'avis qu'elle partage pleinement. L'éducation au développement durable rassemble des actions dans tous les domaines, qui vont de la sensibilisation jusqu'à la formation dans l'enseignement ou par la formation continue. Ces actions doivent avoir un but commun : modifier les pratiques individuelles, collectives, professionnelles pour accompagner la mutation de la société.

L'UNSA a voté l'avis.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis
présenté par Antoine Dulin et Allain Bougrain Dubourg

Nombre de votants	176
Ont voté pour	168
Ont voté contre	2
Se sont abstenus	6

Le CESE a adopté.

Ont voté pour : 168

<i>Agriculture</i>	M. Bastian, Mmes Beliard, Bernard, Bonneau, MM. Brichart, Cochonneau, Mmes Henry, Lambert, M. Roustan, Mmes Serres, Sinay, M. Vasseur.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros, MM. Bressy, Crouzet, Mme Gaultier, MM. Griset, Martin, Mme Sassano.
<i>Associations</i>	M. Allier, Mme Arnoult-Brill, M. Charhon, Mme Jond, M. Leclercq, Mme Prado, M. Roirant.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mmes Boutrand, Briand, M. Duchemin, Mmes Hénon, Houbairi, MM. Le Clézio, Legrain, Malterre, Nau, Mmes Nicolle, Prévost, M. Quarez.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artero, Mme Couturier, MM. Delage, Dos Santos, Lamy, Mme Weber.
<i>CFTC</i>	M. Coquillion, Mmes Courtoux, Parle.
<i>CGT</i>	Mmes Cailletaude, Crosemarie, Cru-Montblanc, M. Delmas, Mmes Doneddu, Dumas, Farache, Hacquemand, MM. Mansouri-Guilani, Marie, Michel, Prada, Rabhi, Teskouk.
<i>CGT-FO</i>	Mme Baltazar, MM. Bellanca, Bernus, Chorin, Mme Fauvel, M. Hotte, Mmes Medeuf-Andrieu, Nicoletta, M. Peres.
<i>Coopération</i>	MM. Argueyrolles, Lenancker, Mmes Rafael, Roudil, M. Verdier.
<i>Entreprises</i>	MM. Bailly, Bernasconi, Mmes Castera, Coisne-Roquette, Dubrac, Duhamel, Duprez, Frisch, M. Gailly, Mme Ingelaere, MM. Jamet, Lebrun, Marcon, Mariotti, Mongereau, Placet, Mme PrévotMadère, MM. Ridoret, Roger-Vasselin, Schilansky, Mmes Tissot-Colle, Vilain.

<i>Environnement et nature</i>	MM. Beall, Bonduelle, Bougrain Dubourg, Mmes de Bethencourt, Denier-Pasquier, Ducroux, MM. Genest, Genty, Guerin, Mmes de Thiersant, Laplante, Mesquida, Vincent-Sweet, M. Virlouvet.
<i>Mutualité</i>	MM. Andreck, Beaudet, Davant, Mme Vion.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	MM. Djebara, Dulin, Mmes Guichet.
<i>Outre-mer</i>	MM. Arnell, Budoc, Grignon, Janky, Kanimoa, Lédée, Osénat, Mme Romouli Zouhair.
<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Aschieri, Baudin, Mmes Brishoual, Brunet, Cayet, Chabaud, MM. Corne, Etienne, Mme Fontenoy, MM. Fremont, Gall, Geveaux, Mmes Gibault, Grard, Graz, MM. Guirkingier, Jouzel, Khalfa, Kirsch, Le Bris, Martin, Mme Meyer, M. Obadia, Mmes d'Ormesson, Ricard, M. Urieta.
<i>Professions libérales</i>	MM. Capdeville, Gordon-Krief, Noël, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mme Basset, MM. Damien, Farriol, Feretti, Fondard, Joyeux, Mmes Koné, L'Hour, Therry, M. de Viguerie.
<i>UNSA</i>	Mme Dupuis.

Ont voté contre : 2

<i>Personnalités qualifiées</i>	Mme de Menthon, M. Terzian.
---------------------------------	-----------------------------

Se sont abstenus : 6

<i>Agriculture</i>	MM. Barrau, Giroud, Gremillet.
<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Lucas, Richard, Mme du Roscoät.

Annexes

Annexe n° 1 : composition de la section à la date du vote

✓ **Président** : Anne-Marie DUCROUX

✓ **Vice présidents** : Patricia RICARD et Catherine TISSOT-COLLE

☐ **Agriculture**

✓ Marie-Thérèse BONNEAU

✓ Claude COCHONNEAU

✓ Claude ROUSTAN *Rattaché administrativement au groupe*

☐ **Artisanat**

✓ Alain GRISET

☐ **CFDT**

✓ Marc BLANC

✓ Yves LEGRAIN

☐ **CFE-CGC**

✓ Gabriel ARTERO

☐ **CFTC**

✓ Marie-Josèphe PARLE

☐ **CGT**

✓ Pierrette CROSEMARIE

✓ Marie-Claire CAILLETAUD

☐ **CGT-FO**

✓ Anne BALTAZAR

☐ **Coopération**

✓ Denis VERDIER

☐ **Entreprises**

✓ Martie-Christine COISNE-ROQUETTE

✓ Catherine TISSOT-COLLE

Environnement et nature

- ✓ Jacques BEALL
- ✓ Antoine BONDUELLE
- ✓ Allain BOUGRAIN DUBOURG
- ✓ Anne-Marie DUCROUX
- ✓ Gaël VIRLOUVET

Mutualité

- ✓ Pascale VION

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

- ✓ Antoine DULIN

Outre-mer

- ✓ Patrick GALENON

Personnalités qualifiées

- ✓ Bernard BAUDIN *Rattaché administrativement au groupe*
- ✓ Catherine CHABAUD
- ✓ Maud FONTENOY
- ✓ Jean JOUZEL
- ✓ Dominique MEYER
- ✓ Patricia RICARD

UNAF

- ✓ Alain FERETTI

Personnalités associées

- ✓ Daniel BOY
- ✓ Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT
- ✓ Jean-Marc JANCOVICI
- ✓ Patricia MAMET SOPPELSA
- ✓ Yves MANSILLON
- ✓ Elisabeth MERCIER
- ✓ Claire NOUVIAN
- ✓ Sylvianne VILLAUDIERE

Annexe n° 2 : liste des personnalités auditionnées et rencontrées

(les vidéos des auditions sont disponibles sur le site Internet du CESE)

Pour son information la section a entendu en audition les personnes suivantes :

- ✓ **Mme Dominique Bachelart**
maître de conférence en sciences de l'éducation à l'université de Tours ;
- ✓ **M. Christian Béranger**
directeur du développement durable de CEMEX France ;
- ✓ **Mme Véronique Bérégovoy**
vice-présidente du Conseil régional de Haute-Normandie ;
- ✓ **M. Olivier Blanc**
co-directeur du Réseau École et Nature ;
- ✓ **Mme Jocelyne Boudot**
directrice générale adjointe de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) ;
- ✓ **Mme Élodie Buronfosse**
directrice générale des actions éducatives à France télévisions ;
- ✓ **Mme Morgane Cantrelle**
secrétaire confédérale CFTD, en charge des questions d'éducation et de formation ;
- ✓ **M. Bruno Charles**
vice-président de la communauté urbaine de Lyon ;
- ✓ **Mme Fabienne Chol**
directrice générale de l'Institut national de la consommation (INC) ;
- ✓ **M. Jean-Karl Deschamps**
vice-président du conseil régional de Basse-Normandie ;
- ✓ **M. Patrick Hautière**
délégué général de l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) ;
- ✓ **M. Yann Héлары**
secrétaire du Conseil régional des Pays de la Loire, président du parc naturel du Marais Poitevin
- ✓ **M. Michel Hortolan**
président de l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (IFREE) ;
- ✓ **Mme Sandrine Javelaud**
directrice de la mission formation initiale au MEDEF ;
- ✓ **Mme Élizabéth Labaye**
secrétaire nationale du SNES/FSU, enseignante ;
- ✓ **Mme Haud Le Guen**
directrice de l'Association française des petits débrouillards du Grand Ouest ;

✓ **M. Stéphane Martin**

directeur général de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) ;

✓ **M. Jacques Moret**

recteur de l'académie de Poitiers ;

✓ **M. Hervé Prévost**

co-président du CFEEDD, chargé de mission " pratiques éducatives " à la Fédération nationale des FRANCAS ;

✓ **Mme Hélène Valade**

présidente du C3D, directrice du développement durable à la Lyonnaise des eaux ;

✓ **M. Frédéric Villaumé**

co-président du Réseau École et Nature en charge des finances, directeur du GRAINE Rhône-Alpes, organisateur des Assises nationales EEDD à Lyon en 2013.

Par ailleurs, les rapporteurs ont entendu en entretien privé les personnes dont les noms suivent :

✓ **Mme Michelle Jouhaneau**

chargée de mission au Commissariat général du développement durable (CGDD) ;

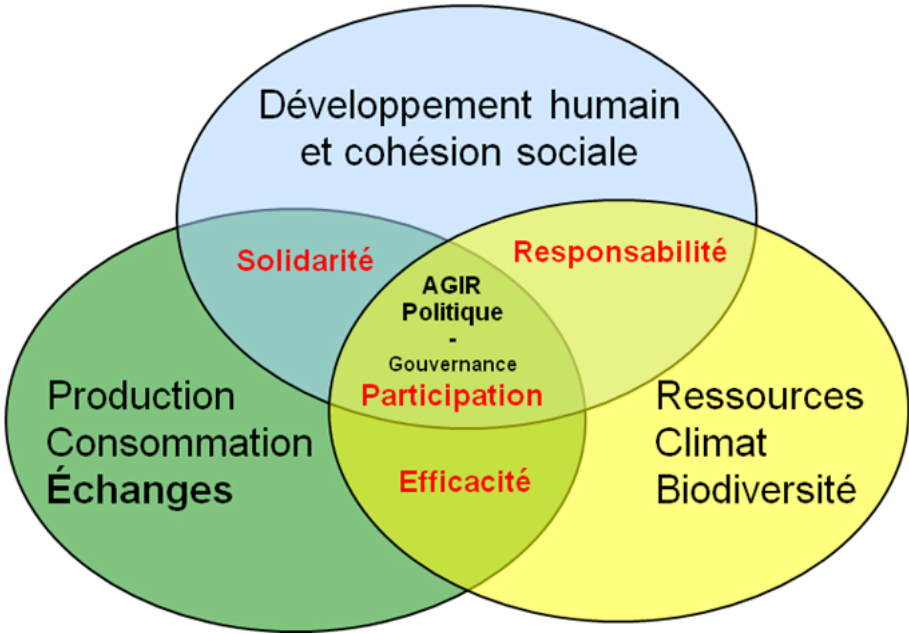
✓ **Mme Claire Tutenuit**

déléguée générale de Entreprises pour l'environnement (EPE).

Les rapporteurs ont également rencontré un certain nombre d'acteurs de l'EEDD.

Que toutes ces personnes soient remerciées pour leur contribution aux travaux.

**Annexe n° 3 : schéma de l'EEDD selon M. Hortolan,
président de l'Institut de formation et de
recherche en éducation à l'environnement
(IFREE)**

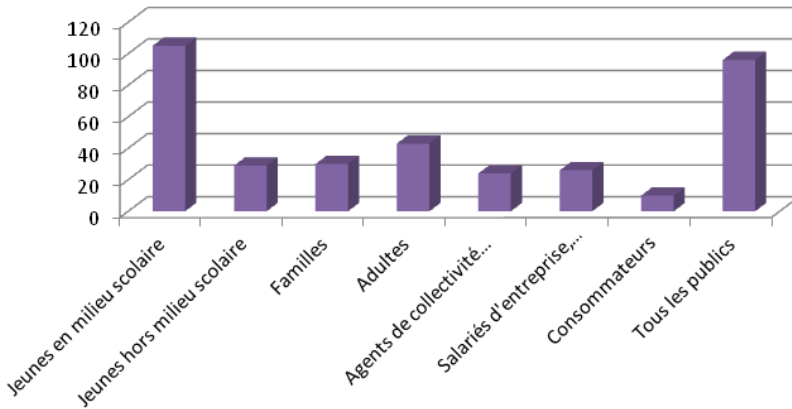


Annexe n° 4 : statistiques de la plateforme d'initiatives sur l'EEDD du CESE au 26 novembre 2013

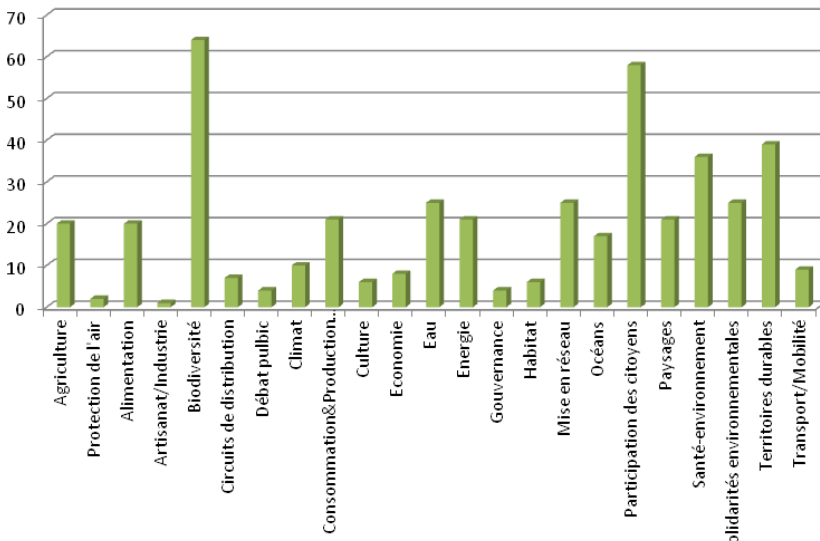
À l'occasion de la saisine gouvernementale, objet du présent avis, la section de l'environnement du CESE a souhaité recueillir et valoriser des initiatives de terrain menées en faveur de l'EEDD.

Un appel à initiatives a été lancé afin de permettre de mieux appréhender la diversité des actions et des acteurs de l'EEDD. Une plateforme dédiée a été créée pour recueillir ces initiatives et les faire partager.

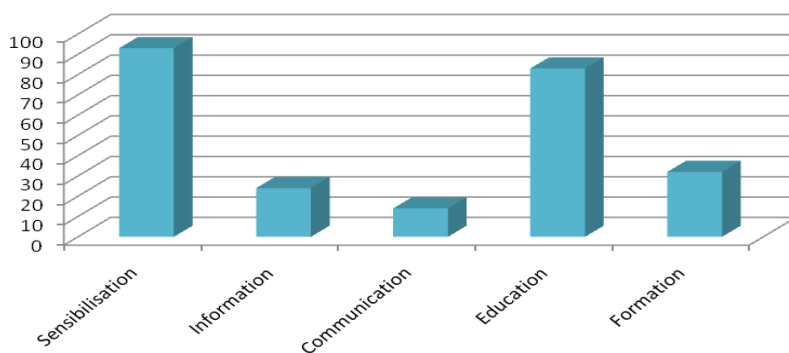
Public visé



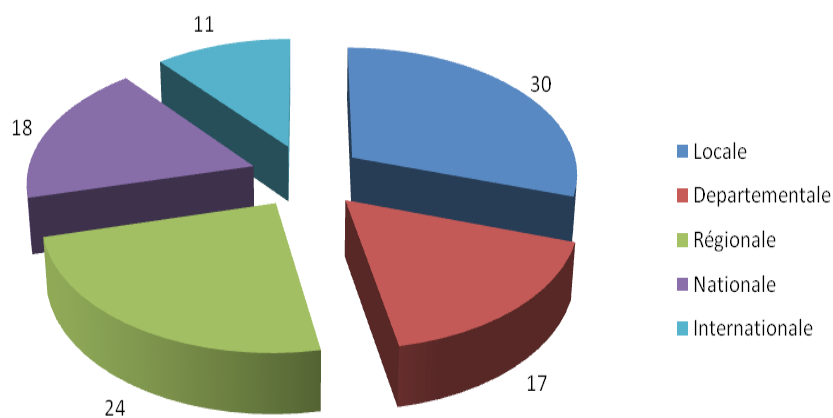
Domaines d'action



Définition de l'initiative



Echelon de mise en oeuvre



Annexe n° 5 : détail de la plateforme d'initiatives

La liste ci-dessous reprend l'ensemble des initiatives recueillies sur le site du CESE à la date de l'adoption de l'avis. Que tous les acteurs ayant contribué au succès la plateforme soient ici remerciés.

1,2,3 hirondelles et martinets , LPO Savoie

Domaine d'action : biodiversité

Actions engagées : sensibilisation, information, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles, adultes, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : départemental

3e Assises nationales de l'EEDD - Ouvrir l'horizon ! , GRAINE Rhône-Alpes

Domaine d'action : débat public, participation des citoyens

Actions engagées : information, autre

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, adultes, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs

Echelon de mise en œuvre : national

10 idées de sorties montagne sans voiture dans l'espace « Mercantour - Alpi Maritime » , Parc national du Mercantour

Domaine d'action : santé-environnement, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation

Cibles des actions : familles

Echelon de mise en œuvre : international

« 100 défis pour ma planète » , EDF Délégation régionale Normandie

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, climat, consommation, production responsable, énergie, habitat/logement, participation des citoyens, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : régional

A la découverte de la ferme Ile de France , Réseau d'éducation à l'environnement pour l'agriculture

Domaine d'action : agriculture, alimentation, biodiversité, circuits de distribution, économie, eau, énergie, mise en réseau, paysages, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, information, communication, éducation, formation, autre

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

A la découverte du patrimoine végétal guadeloupéen , Conservatoire botanique des îles de Guadeloupe

Domaine d'action : alimentation, artisanat / industrie, biodiversité, consommation, énergie, santé-environnement

Actions engagées : sensibilisation, information, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs

Echelon de mise en œuvre : régional

A la reconquête de la biodiversité agricole ordinaire : mobilisation d'un réseau d'acteurs franc-comtois autour des Observatoires agricoles de biodiversité, CPIE Bresse du Jura

Domaine d'action : agriculture, biodiversité, production responsable, gouvernance, mise en réseau, paysages, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, communication, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes

Echelon de mise en œuvre : local

Adoptez un arbre , maison de la nature et environnement 65 ou Commune de Lannemezan

Domaine d'action : biodiversité, paysages, santé-environnement

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Agenda 21 , Education nationale

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, circuits de distribution, consommation, économie, énergie, participation des citoyens, paysages, transports, mobilité, autres

Actions engagées : sensibilisation, éducation, autre

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Agenda 21 , Lycée Edmond Labbé (Nord-Pas-de-Calais)

Domaine d'action : eau, habitat/logement, participation des citoyens, solidarités environnementales

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles

Echelon de mise en œuvre : local

Agenda 21 associatif , La Ligue de l'enseignement

Domaine d'action : consommation, production responsable, économie, gouvernance, participation des citoyens

Actions engagées : sensibilisation

Cibles des actions : salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : national

Agenda 21 des CFA Régionaux , Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Domaine d'action : agriculture, protection de l'air, alimentation, artisanat / industrie, biodiversité, circuits de distribution, climat, consommation, production responsable, culture, économie, eau, énergie, gouvernance, habitat/logement, mise en réseau, océans, participat

Actions engagées : sensibilisation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : régional

Agir autrement , études ET chantiers Midi-Pyrénées

Domaine d'action : agriculture, circuits de distribution, consommation, production responsable, habitat/logement, mise en réseau, participation des citoyens, santé-environnement, solidarités environnementales

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Association initiatives et éducation de la jeunesse à l'environnement (AIEJE)

Domaine d'action : océans, participation des citoyens, solidarités environnementales

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Alimentation et santé durable pour un succès global. , Le Pèlerin de la diét-éthique

Domaine d'action : alimentation, santé-environnement, autres

Actions engagées : sensibilisation, éducation, formation

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : local

Animations scolaires thématiques , Parc naturel régional des Ardennes

Domaine d'action : biodiversité, circuits de distribution, énergie, habitat/logement, paysages

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Animaux de la nuit , Association CEDRES

Domaine d'action : biodiversité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Animer et structurer un réseau territorial d'éducation à l'environnement à l'échelle d'un pays - Expérimentation en Pays du Trégor-Goëlo , Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne (REEB)

Domaine d'action : mise en réseau

Actions engagées : éducation, autre

Cibles des actions : adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : local

Antenne Nature Loisirs Patrimoine (ANLP)

Domaine d'action : biodiversité, mise en réseau, participation des citoyens, paysages, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, information, communication, éducation

Cibles des actions : familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : départemental

Associer l'éducation nationale et les collectivités territoriales pour construire des projets ancrés dans les problématiques de territoire , Rectorat de Lille

Domaine d'action : protection de l'air, alimentation, biodiversité, économie, eau, énergie, habitat/logement, paysages, santé-environnement, solidarités environnementales, territoires durables, transports, mobilité

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : départemental

ATELIER E3D , Collège Marguerite Yoursemar (Marchiennes)

Domaine d'action : consommation, économie

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, consommateurs

Echelon de mise en œuvre : local

Atelier Nature Environnement , Lycée Beaupré-Haubourdin

Domaine d'action : protection de l'air, biodiversité, consommation, économie, eau, énergie, participation des citoyens

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : local

Ateliers d'écologie pratique , association ferme éco-citoyenne de la Bouzigue

Domaine d'action : agriculture, alimentation, circuits de distribution, consommation, production responsable, mise en réseau, participation des citoyens, santé-environnement, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, formation

Cibles des actions : jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : départemental

Ateliers Nature et Ecriture + L'ancre mouillée

Domaine d'action : biodiversité, culture, eau, participation des citoyens, solidarités environnementales, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : départemental

Atlas de la Biodiversité , Délégation régional EDF Franche-Comté

Domaine d'action : biodiversité

Actions engagées : information, communication

Cibles des actions : adultes, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Autour de Bamako , Education nationale

Autour de Bamako , Education nationale

Domaine d'action : culture, mise en réseau, autres

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions :

Echelon de mise en œuvre :

Bâtiment vivant les services écosystémiques du végétal sur le bâtiment, l'Agro-écologie urbaine , Nature en toit Ferme de Jade

Domaine d'action : agriculture, protection de l'air, biodiversité, climat, eau, gouvernance, habitat/logement, paysages, santé-environnement

Actions engagées : sensibilisation, éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : national

Besace Eco-Albums, rectorat de la Guyane + OCCE Guyane

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, eau, énergie, santé-environnement

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : régional

Bibliomer , Centre de découverte du monde marin (CDMM)

Domaine d'action : océans, santé-environnement, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, communication, éducation

Cibles des actions : familles

Echelon de mise en œuvre : départemental

Biodiversité des milieux humides d'Ariège : Histoires et Savoirs à partager pour mieux les préserver , EDF Délégation régional Midi-Pyrénées et Le CPIE Ariège

Domaine d'action : biodiversité, eau, participation des citoyens, paysages, territoires durables

Actions engagées : éducation, autre

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : départemental

Biomed : biodiversité et médecine , Professeur SVT Lycée Eugène Thomas.

Domaine d'action : biodiversité, santé-environnement

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Bon pied, bon air, Alterre Bourgogne

Domaine d'action : protection de l'air, débat public, participation des citoyens, santé-environnement, territoires durables, transports, mobilité, autres

Actions engagées : sensibilisation, information

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : local

Book C3D des politiques d'éducation à l'environnement et au développement durable , Collège des Directeurs du Développement Durable

Domaine d'action : mise en réseau

Actions engagées : sensibilisation, information

Cibles des actions : salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : national

Bureau Basse Consommation , Lycée des métiers (Marly)

Domaine d'action : énergie, habitat/logement

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, agents de collectivités ou de l'Etat, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : local

Bzzz, le peuple pollinisateur , CPIE Vallée de l'Orne

Domaine d'action : biodiversité, consommation, participation des citoyens, santé-environnement

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes

Echelon de mise en œuvre : local

Campagne régionale Inf'eau Mer , Méditerranée 2000

Domaine d'action : biodiversité, énergie, mise en réseau, participation des citoyens, solidarités environnementales

Actions engagées : sensibilisation, information

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Cap'EEDD, un dispositif expérimental d'observatoire des pratiques innovantes d'EEDD en Île-de-France , Graine Île-de-France

Domaine d'action : mise en réseau, participation des citoyens, territoires durables

Actions engagées : éducation, autre

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Carbala, structure d'éducation à l'environnement et au développement durable

Domaine d'action : protection de l'air, alimentation, biodiversité, circuits de distribution, consommation, économie, eau, énergie, gouvernance, mise en réseau, paysages, santé-environnement, territoires durables, transports, mobilité, autres

Actions engagées : sensibilisation, éducation, autre

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Chaire Agriculture Ecologiquement Intensive , Coop de France

Domaine d'action : agriculture, alimentation, biodiversité, climat, eau, énergie

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : régional

Challenge Green TIC Campus, SFR

Domaine d'action : climat, consommation, production responsable, économie, eau, gouvernance, mise en réseau, participation des citoyens, santé-environnement, solidarités environnementales, territoires durables, transports, mobilité, autres

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : national

Centre d'Initiation au Milieu Aquatique et à la Pêche (CIMAP)

Domaine d'action : biodiversité, eau, autres

Actions engagées : sensibilisation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : départemental

Circuit de l'eau , college Charlemagne Lesquin

Domaine d'action : eau

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Classe d'eau , Agence de l'eau Seine-Normandie

Domaine d'action : agriculture, alimentation, artisanat / industrie, biodiversité, débat public, consommation, production responsable, culture, économie, eau, gouvernance, participation des citoyens, paysages, santé-environnement, solidarités environnementales, territoires

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : local

Classes environnement , Parc naturel régional de la Martinique

Domaine d'action : biodiversité, paysages, autres

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes

Echelon de mise en œuvre : régional

Club environnement , Centre de découverte du monde marin (CDMM)

Domaine d'action : énergie, océans

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes hors milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : départemental

Collège labellisé E3D en 2013 et EcoEcole depuis Juin 2011 , Collège Paul Verlaine - Béthune

Domaine d'action : consommation, eau, énergie, solidarités environnementales

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes

Echelon de mise en œuvre : départemental

Compostage des déchets de cantine. , collège le joran de Prévessin-moëns

Domaine d'action : alimentation

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Concours «100 défis pour ma planète» , rectorat de l'Académie de Caen

Domaine d'action : agriculture, protection de l'air, alimentation, biodiversité, climat, consommation, production responsable, économie, eau, énergie, habitat/logement, océans, participation des citoyens, santé-environnement, solidarités environnementales, territoires durab

Actions engagées : sensibilisation, information, communication, éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : régional

Concours BD , CPIE Haut-Languedoc

Domaine d'action : biodiversité

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Concours lycéen Fluid' Art , Région Rhône Alpes

Domaine d'action : économie, eau, énergie, gouvernance

Actions engagées : sensibilisation, information, communication, éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : régional

Conférences interactives , Bio-sphère

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, climat, consommation, eau, énergie

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : national

Construire des projets autour de l'assiette durable» , Rectorat Lille

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, consommation, production responsable, santé-environnement

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : départemental

Contribution à la réalisation de la Norme NF X10-900 Génie Ecologique Méthodologie de conduite de projet appliqué à la préservation et au développement des habitats naturels - zones humides et cours d'eau , SCOP SAGNE et UPGE

Domaine d'action : agriculture, artisanat / industrie, biodiversité, débat public, énergie

Actions engagées : sensibilisation, formation

Cibles des actions : agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : national

COP in MyCity , CliMates (Participation aux négociations sur le climat)

Domaine d'action : climat, mise en réseau, participation des citoyens

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : international

DD en action (sensibilisation à la responsabilité sociétale des entreprises pour des lycéens de Nice) , Jeune Chambre Economique Nice Côte d'Azur

Domaine d'action : autres

Actions engagées : sensibilisation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

DD pour les familles , Centre de découverte du monde marin (CDMM)

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, consommation, culture, eau, énergie, habitat/logement, participation des citoyens, santé-environnement, solidarités environnementales, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : familles

Echelon de mise en œuvre : national

De la Terre à l'assiette , CPIE Bresse du Jura

Domaine d'action : agriculture, alimentation, circuits de distribution, débat public, consommation, paysages, santé-environnement, territoires durables

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : départemental

Découverte des produits agricoles locaux , FNSEA

Domaine d'action : agriculture, alimentation, consommation, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre :

Découverte du milieu dunaire , collège Charlemagne Lesquin

Domaine d'action : biodiversité, paysages

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Découvrir ensemble et partout la nature et l'environnement - Des expériences éducatives dans les territoires , France Nature Environnement

Domaine d'action : agriculture, alimentation, biodiversité, climat, consommation, production responsable, culture, eau, énergie, océans, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : local

Défi-énergie , GAL Sud Mayenne

Domaine d'action : eau, énergie

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Démarche Ecolycée , Conseil régional de Bourgogne

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, circuits de distribution, production responsable, eau, énergie, mise en réseau, participation des citoyens, paysages, santé-environnement, solidarités environnementales, territoires durables, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : régional

Démarches de sensibilisation au Plan climat énergie territorial (PCET) des structures d'EEDD , ARENE Île-de-France

Domaine d'action : climat

Actions engagées : sensibilisation, formation

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Des Ambassades de l'eau dans la Cité , Association « L'eau est le pont »

Domaine d'action : eau

Actions engagées : sensibilisation, formation

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

« Le développement durable, ça se cultive ! » , Education nationale

Domaine d'action : agriculture

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Développement durable en actions ! , Association En Savoir Plus

Domaine d'action : agriculture, protection de l'air, alimentation, biodiversité, climat, consommation, eau, énergie, gouvernance, habitat/logement, mise en réseau, participation des citoyens, santé-environnement, territoires durables, transports, mobilité

Actions engagées :

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : régional

Disco Soupe - sensibilisation au gaspillage alimentaire , Association Disco Soupe

Domaine d'action : alimentation, circuits de distribution, consommation, production responsable, participation des citoyens, solidarités environnementales

Actions engagées : sensibilisation, information, communication

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : local

Du blé au pain , collège Charlemagne Lesquin

Domaine d'action : agriculture

Actions engagées :

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Du jus de pomme au verger , Maison de la Nature du Sundgau

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, consommation, culture, paysages

Actions engagées : sensibilisation, formation, autre

Cibles des actions : familles, adultes, consommateurs

Echelon de mise en œuvre : local

Du théâtre qui nous en apprend sur l'environnement ! , Association et demain

Domaine d'action : biodiversité, débat public, climat, culture, océans, autres

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles

Echelon de mise en œuvre : international

DVD de plantes sauvages , CPIE Haut-Languedoc

Domaine d'action : biodiversité

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Dynamique Sortir , Réseau de promotion de l'éducation dehors dans la nature, Réseau Ecole et Nature

Domaine d'action : biodiversité, mise en réseau, santé-environnement, territoires durables, autres

Actions engagées : sensibilisation, information, éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : national

Eau partagée , Association l'eau partagée

Domaine d'action : eau, santé-environnement, solidarités environnementales

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : international

Eau vue d'en Haut - Emerveiller pour éduquer et sensibiliser aux enjeux de l'eau, CPIE Bassin de Thau

Domaine d'action : agriculture, débat public, production responsable, eau, paysages, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, communication

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : national

Echos, la santé dans l'habitat, Association En Savoir Plus

Domaine d'action : protection de l'air, consommation, économie, gouvernance, habitat/logement, participation des citoyens, santé-environnement, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Eco appart' , CPIE Vallée de l'Orne

Domaine d'action : alimentation, consommation, eau, énergie, habitat/logement, mise en réseau, santé-environnement

Actions engagées :

Cibles des actions : jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs

Echelon de mise en œuvre : local

EcoAttitude : le jeu interactif au service d'un tourisme durable, Association pour le développement de l'éducation à l'environnement (ADEE)

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, climat, consommation, eau, énergie, océans, paysages, santé-environnement, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : familles, adultes

Echelon de mise en œuvre : régional

Ecodelégués : «Elève aujourd'hui, citoyen demain» , Education nationale

Domaine d'action : alimentation, circuits de distribution, débat public, consommation, culture, économie, eau, gouvernance, mise en réseau, participation des citoyens, santé-environnement, transports, mobilité

Actions engagées : communication, éducation, formation

Cibles des actions :

Echelon de mise en œuvre : départemental

Ecole de la Mer de Ceyreste , CPIE Côte Provençale Atelier Bleu du Cap de l'Aigle

Domaine d'action : biodiversité, eau, océans, santé-environnement, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : départemental

Ecolo'gestes, la nature en jeux , Bretagne Vivante

Domaine d'action : biodiversité, mise en réseau

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes hors milieu scolaire, adultes

Echelon de mise en œuvre : régional

Eco-Trail de Paris Ile-de-France, Les Trailers de Paris

Domaine d'action : biodiversité, participation des citoyens, paysages, solidarités environnementales, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, information

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Education à l'environnement et handicap - Cahier technique n° 4 de la Bergerie nationale , Bergerie nationale- ministère de l'Agriculture

Domaine d'action : agriculture, alimentation, biodiversité, santé-environnement, solidarités environnementales

Actions engagées : sensibilisation, information, éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : national

Eduquer à l'alimentation - Cahier technique N° 3 de la Bergerie nationale , Bergerie nationale- ministère de l'Agriculture

Domaine d'action : alimentation

Actions engagées : information, éducation, formation

Cibles des actions : agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : international

EEDD au Parc national de Port-Cros , Parc national de Port-Cros

Domaine d'action : agriculture, biodiversité, débat public, culture, eau, énergie, gouvernance, habitat/logement, océans, participation des citoyens, paysages, solidarités environnementales, territoires durables, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : national

Ekoacteurs - Dispositif pour accompagner les actions d'EEDD en Rhône-Alpes , Graine Rhône-Alpes

Domaine d'action : agriculture, protection de l'air, alimentation, artisanat / industrie, biodiversité, circuits de distribution, climat, consommation, production responsable, culture, eau, énergie, habitat/logement, océans, santé-environnement, transports, mobilité

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : régional

Energies renouvelables dans le cadre de la technologie appropriée en milieu scolaire , Association APRATAR (Association pour la recherche et l'application de la technologie appropriée en milieu rural)

Domaine d'action : agriculture, alimentation, biodiversité, eau, énergie, solidarités environnementales, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, adultes

Echelon de mise en œuvre : régional

Enjeu énergétique: maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables , Association En Savoir Plus

Domaine d'action : climat, consommation, production responsable, économie, énergie, gouvernance, habitat/logement, participation des citoyens, santé-environnement, territoires durables, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : régional

Entreprendre autrement , Méditerranée 2000

Domaine d'action : participation des citoyens, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation

Cibles des actions : adultes, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : local

Espace naturel pédagogique et convivial , association Connaître et protéger la nature (CPN) «les Coquelicots»

Domaine d'action : biodiversité, consommation, production responsable, eau, participation des citoyens, santé-environnement

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : local

Etablissement en démarche de développement durable (E3D) lycée Jacques Le Caron , Lycée des étiers du bâtiment et des énergies durables

Domaine d'action : artisanat / industrie, énergie, gouvernance, habitat/logement, participation des citoyens, santé-environnement, territoires durables

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : national

Fermes ouvertes, FNSEA

Domaine d'action : agriculture, alimentation, biodiversité, production responsable, paysages

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles

Echelon de mise en œuvre : national

Fermes pédagogiques et développement durable - Cahier technique N° 5 de la Bergerie nationale , Bergerie nationale - ministère de l'Agriculture

Domaine d'action : agriculture

Actions engagées : information, éducation, formation

Cibles des actions : agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : international

Formans, un couloir de vie entre Dombes et Saône , Education nationale

Domaine d'action : biodiversité, eau, gouvernance, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles

Echelon de mise en œuvre : départemental

Formation «L'alimentation végétarienne et biologique appliquée à la restauration collective» , La Ligue de l'enseignement

Domaine d'action : alimentation

Actions engagées : formation

Cibles des actions : agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : national

Formation à l'éco-conception , Opéra de Lyon

Domaine d'action : production responsable, culture

Actions engagées : formation

Cibles des actions : salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : local

Formation à l'Éducation à la santé environnement via les outils TI DOC , IREPS Guyane, Guyane Promo Santé

Domaine d'action : santé-environnement

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : régional

Formation aux achats responsables , Opéra de Lyon

Domaine d'action : consommation, production responsable, culture, économie, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, information, formation

Cibles des actions : salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : local

Formation aux outils collaboratifs pour des éducateurs environnement 2.0 , CPIE Côte Provençale

Domaine d'action : participation des citoyens

Actions engagées : formation

Cibles des actions : agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : international

Formation des chargés de clientèle référents au Climate Business , HSBC

Domaine d'action : artisanat / industrie, climat, économie, eau, énergie, transports, mobilité, autres

Actions engagées : sensibilisation, formation

Cibles des actions : salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : national

Forum développement durable , Lycée M Yourcenar

Domaine d'action : circuits de distribution, climat, consommation, économie, eau, énergie, habitat/logement, participation des citoyens, santé-environnement, solidarités environnementales, transports, mobilité, autres

Actions engagées : communication, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : local

« Gardien de la rivière », Fédération Française de canoë-Kayak

Domaine d'action : eau

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes hors milieu scolaire, adultes, salariés d'entreprises, d'associations, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Gestes écoresponsables dans mon lycée , groupe pilote du lycée écoresponsable

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, circuits de distribution, économie, gouvernance

Actions engagées :

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes

Echelon de mise en œuvre : local

Green TIC Campus , Fondaterra (fondation européenne pour des territoires durables)

Domaine d'action : agriculture, alimentation, biodiversité, circuits de distribution, climat, consommation, production responsable, économie, eau, énergie, habitat/ logement, mise en réseau, participation des citoyens, santé-environnement, solidarités environnementales, terr

Actions engagées : sensibilisation, information, communication, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : national

Groupe d'appui bas-normand aux établissements en démarche de développement durable (E3D) , Rectorat de l'académie de Caen

Domaine d'action : gouvernance, mise en réseau, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : régional

Guide pratique « Informer, sensibiliser, éduquer, former » pour la réussite des contrats de milieux aquatiques , Maison régionale de l'Eau

Domaine d'action : eau

Actions engagées : information, communication

Cibles des actions : agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : régional

Habiter autrement la planète, outils pédagogiques, Les presses d'Île-de-France, Les éditions des scouts et guides de France

Domaine d'action : agriculture, alimentation, biodiversité, climat, consommation, culture, économie, eau, énergie, participation des citoyens, solidarités environnementales, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes

Echelon de mise en œuvre : national

Hippo-Thau: suivi participatif des hippocampes et syngnathes de la lagune de Thau. , CPIE Bassin de Thau

Domaine d'action : biodiversité, mise en réseau, participation des citoyens

Actions engagées : sensibilisation, information

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : local

<http://jeunes.edf.com> , site internet d'information et de sensibilisation à l'énergie pour les jeunes

Domaine d'action : énergie

Actions engagées : information, communication

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : national

Initiatives Océanes, de Surfrider Foundation Europe

Domaine d'action : biodiversité, consommation, eau, océans, participation des citoyens, santé-environnement

Actions engagées : sensibilisation, communication

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : international

Instituts de beauté : « Institut responsable pour une beauté durable », démarche de la Confédération nationale artisanale des instituts de Beauté (CNAIB)

Domaine d'action : artisanat / industrie

Actions engagées : sensibilisation, information, communication, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs

Echelon de mise en œuvre : national

Interventions en milieu scolaire SNCF autour de la sécurité et de la citoyenneté ferroviaires , SNCF

Domaine d'action : transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : national

Inviter la biodiversité dans les exploitations agricoles , CPIE Alpes de Provence

Domaine d'action : agriculture, biodiversité, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes

Echelon de mise en œuvre : départemental

J'adopte un paysage , Lumière d'Encre

Domaine d'action : paysages

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : départemental

Jardin biologique , Lycée Beaupré (Hautbourdin)

Domaine d'action : biodiversité, production responsable, culture, paysages

Actions engagées : sensibilisation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles

Echelon de mise en œuvre : local

Jardin d'Insectes , Collège Guillemot, Dunkerque

Domaine d'action : biodiversité, production responsable, participation des citoyens, santé-environnement

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles

Echelon de mise en œuvre : local

Jardin Nature des Marettes, jardin pédagogique et partagé , Association « Recycle Âge »

Domaine d'action : agriculture, alimentation, biodiversité, circuits de distribution, production responsable, culture, eau, participation des citoyens

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes

Echelon de mise en œuvre : régional

Jardin pédagogique partagé , Association Grain de Pollen

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, consommation, production responsable, eau, énergie, gouvernance, mise en réseau, participation des citoyens, santé-environnement, solidarités environnementales

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : local

Jardin Solidaire des Coteaux de Follainville Dennemont , Jardins Partagés des Coteaux de Follainville Dennemont

Domaine d'action : agriculture, alimentation, biodiversité, participation des citoyens, paysages, santé-environnement, solidarités environnementales

Actions engagées : sensibilisation, formation

Cibles des actions : jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : local

Jeu « la pêche durable » , Rectorat de l'académie de Caen

Domaine d'action : biodiversité, océans

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Jeu du lombric , Natureparif

Domaine d'action : biodiversité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : régional

Jeune citoyen : du bout du monde au coin de ma rue, Education nationale

Domaine d'action : débat public, consommation, gouvernance, mise en réseau, participation des citoyens, solidarités environnementales, autres

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : international

Jeunes lycéens face aux changements climatiques , URCPIE PACA

Domaine d'action : climat, énergie, territoires durables

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : régional

Journée Nature , Diane 21

Domaine d'action : participation des citoyens, paysages, santé-environnement, territoires durables, autres

Actions engagées : sensibilisation, autre

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : départemental

Kit pédagogique « Arthur, le roi du développement durable » , EDF - Direction du développement durable

Domaine d'action : consommation, énergie, habitat/logement

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes hors milieu scolaire, familles, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : local

La gestion durable de la mer et du littoral dans les lycées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur , CPIE Côte Provençale - Atelier Bleu

Domaine d'action : biodiversité, économie, eau, océans, participation des citoyens, paysages, santé-environnement, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : régional

**La Plate-forme transfrontalière d'éducation à l'environnement
Maritime-Mercantour, Parc national du Mercantour**

Domaine d'action : mise en réseau

Actions engagées : information, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : international

**La publication régionale d'éducation à l'environnement, La Luciole du Centre ,
GRAINE Centre**

Domaine d'action : agriculture, protection de l'air, alimentation, artisanat / industrie, biodiversité, circuits de distribution, débat public, climat, consommation, production responsable, culture, économie, eau, énergie, gouvernance, habitat/logement, mise en réseau, part

Actions engagées : sensibilisation, information, communication, éducation, formation

Cibles des actions : adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : régional

**Label «Citoyenneté-Environnement-Développement Durable» - CED , La Ligue de
l'enseignement**

Domaine d'action : alimentation, économie, mise en réseau, territoires durables

Actions engagées : formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : national

Labellisation des établissements scolaires de l'académie de Lille , Rectorat de Lille

Domaine d'action : gouvernance, autres

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : régional

**Labellisation E3D de collèges de l'académie de Lyon ,
rectorat de l'académie de Lyon**

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, eau, énergie

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : régional

**Larche, un site accessible à tous dans le Parc national du Mercantour , Parc national
du Mercantour**

Domaine d'action : solidarités environnementales, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation

Cibles des actions : adultes

Echelon de mise en œuvre : local

« L'énergie c'est la classe », Lycée Aragon (Rhône-Alpes)

Domaine d'action : énergie

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : régional

Livret pédagogique: «objectif biodiversité» et DVD «la biodiversité des clefs pour un débat», Humanité et Biodiversité

Domaine d'action : biodiversité

Actions engagées : information, éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, agents de collectivités ou de l'Etat, tous publics

Echelon de mise en œuvre : national

Lutte contre le gaspillage alimentaire, FNSEA

Domaine d'action : agriculture, alimentation, consommation, production responsable, participation des citoyens, solidarités environnementales

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, consommateurs, tous publics

Echelon de mise en œuvre : départemental

Lycées écoresponsables, Région Rhône-Alpes

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, circuits de distribution, consommation, production responsable, eau, énergie, gouvernance, mise en réseau, territoires durables, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, information, communication, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : régional

Lycées éco-responsables, Conseil Régional des Pays de la Loire

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, débat public, consommation, production responsable, eau, énergie, participation des citoyens, paysages, santé-environnement, solidarités environnementales, territoires durables, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : régional

Lycées ecoresponsables d'Île-de-France, Conseil régional Île-de-France

Domaine d'action : agriculture, protection de l'air, alimentation, biodiversité, circuits de distribution, débat public, climat, consommation, production responsable, culture, économie, eau, énergie, gouvernance, habitat/logement, mise en réseau, océans, participation des c

Actions engagées : sensibilisation, information, communication, éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, consommateurs

Echelon de mise en œuvre : régional

Maison de l'alimentation durable et des métiers de l'Océan du lycée Cazin de Boulogne sur mer

Domaine d'action : alimentation, artisanat / industrie, biodiversité, circuits de distribution, eau, océans, participation des citoyens, santé-environnement, territoires durables

Actions engagées : communication, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : local

Maison du littoral de Ploumanac'h

Domaine d'action : biodiversité, paysages

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Mallette environnement « Pagaies couleurs », Méthode d'enseignement du canoë-kayak, Fédération Française de Canoë-kayak

Domaine d'action : eau

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : national

Manuel du partenaire de l'éducation nationale - Guide collaboratif pour des actions « nature et biodiversité », Natureparif

Domaine d'action : biodiversité

Actions engagées : éducation, autre

Cibles des actions : agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : régional

Manuel scolaire « Découvrir l'agriculture », FNSEA

Domaine d'action : agriculture

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : national

Marché Solidari-Terre , Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie (AREC)

Domaine d'action : agriculture, alimentation, circuits de distribution, mise en réseau, territoires durables

Actions engagées : éducation, autre

Cibles des actions : familles, consommateurs

Echelon de mise en œuvre : local

Mare et Jardins , professeur de SVT dans le collège «Charles de Gaulle» de Jeumont

Domaine d'action : biodiversité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Marteloscope junior , Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Domaine d'action : biodiversité, participation des citoyens, paysages, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : régional

Master en Education au développement durable , ESPE d'Auvergne, Université Blaise Pascal de Clermont Ferrand.

Domaine d'action : agriculture, alimentation, biodiversité, circuits de distribution, débat public, climat, consommation, production responsable, culture, économie, eau, énergie, gouvernance, participation des citoyens, paysages, santé-environnement, solidarités environnementales

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes hors milieu scolaire, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : national

Master 2 IGP Dauphine, La Française (enseignement du développement durable en formation continue en finance)

Domaine d'action : économie

Actions engagées : formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes

Echelon de mise en œuvre : national

Maternelle citoyenne, rectorat de la Guyane + OCCE Guyane

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, eau, énergie, santé-environnement

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : régional

Module distanciel de sensibilisation des collaborateurs au développement durable : Learning game développement durable, Nexity

Domaine d'action : protection de l'air, biodiversité, circuits de distribution, climat, consommation, production responsable, économie, eau, énergie, habitat/logement, mise en réseau, santé-environnement, territoires durables, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, information, formation

Cibles des actions : salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : national

Module interne de formation distanciel à destination des gestionnaires de copropriétés : Learning Game « Guider le client vers la rénovation énergétique », Nexity

Domaine d'action : climat, économie, énergie, habitat/logement, territoires durables

Actions engagées : formation

Cibles des actions : salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : national

Module Multimédia EDF Ecole de l'Énergie , EDF

Domaine d'action : énergie

Actions engagées : information, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles

Echelon de mise en œuvre : national

Nature Environnement , PRotéger la forêt méditerranéenne, Scouts et Guides de France

Domaine d'action : biodiversité, participation des citoyens

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes hors milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Neuf défis de la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) , Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)

Domaine d'action : gouvernance, mise en réseau, participation des citoyens, autres

Actions engagées : sensibilisation, information, éducation

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : national

Objectif nature , Espaces naturels régionaux, fédération des trois PNR du Nord-Pas de Calais

Domaine d'action : biodiversité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles

Echelon de mise en œuvre : régional

Observatoire des Saisons de l'Aveyron , CPIE du Rouergue

Domaine d'action : biodiversité, climat, participation des citoyens

Actions engagées : sensibilisation, communication

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : départemental

Observatoire méditerranéen des paysages sous-marins (MEDOBS-SUB) , CPIE Côte Provençale

Domaine d'action : biodiversité, océans, participation des citoyens, paysages

Actions engagées : sensibilisation, formation

Cibles des actions : familles, adultes

Echelon de mise en œuvre : national

Observatoires Des Saisons , Association Tela Botanica

Domaine d'action : biodiversité, participation des citoyens

Actions engagées : sensibilisation, formation

Cibles des actions : agents de collectivités ou de l'Etat, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : national

Outils pédagogiques au service du handicap , ARENE Île-de-France et Bergerie national

Domaine d'action : agriculture, alimentation

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes hors milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : national

Paniers de Thau: une initiative locale au service du territoire, CPIE Bassin de Thau

Domaine d'action : agriculture, alimentation, circuits de distribution, consommation, production responsable, économie, participation des citoyens, santé-environnement, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : départemental

Parcours éducatifs , Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

Domaine d'action : agriculture, protection de l'air, alimentation, artisanat / industrie, biodiversité, climat, consommation, production responsable, économie, eau, énergie, paysages, santé-environnement, territoires durables, transports, mobilité, autres

Actions engagées : sensibilisation, éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : local

Partager, échanger sur l'agroforesterie , SCOP AGROOF

Domaine d'action : agriculture, biodiversité, climat, production responsable, eau, mise en réseau, paysages, territoires durables

Actions engagées : communication, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : international

Pêcheurs sentinelles Méditerranée , CPIE Cote Provençale

Domaine d'action : biodiversité, mise en réseau, participation des citoyens, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, communication

Cibles des actions : familles, adultes

Echelon de mise en œuvre : national

Plan de Déplacements d'Administration du Centre INRA de Toulouse Midi-Pyrénées, INRA

Domaine d'action : transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, information

Cibles des actions : agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : local

Plan de sensibilisation des salariés à la démarche RSE, Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole CIB (Corporate and Investment Bank)

Domaine d'action : biodiversité, climat, économie, énergie, territoires durables, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, formation

Cibles des actions : adultes, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : international

Planète Bureau, Web série qui met le développement durable en boîte.

Domaine d'action : agriculture, protection de l'air, alimentation, artisanat / industrie, biodiversité, climat, consommation, production responsable, culture, économie, eau, énergie, gouvernance, habitat/logement, santé-environnement, solidarités environnementales, territoire

Actions engagées : sensibilisation, communication

Cibles des actions : adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : national

Planète Enjeux , La Ligue de l'enseignement

Domaine d'action : consommation, énergie, participation des citoyens, autres

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : national

Plantons des arbres , collège Charlemagne Lesquin

Domaine d'action : biodiversité

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

« Pour un jardin au naturel » avec les éco-jardiniers du Bocage Normand , CPIE des Collines normandes, association Maison de la Rivière et du Paysage

Collines normandes, association Maison de la Rivière et du Paysage

Domaine d'action : biodiversité, eau

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : local

Présentation du métier d'agriculteur et découverte des produits agricoles locaux , FNSEA

Domaine d'action : agriculture, alimentation, biodiversité, circuits de distribution, consommation, paysages

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : départemental

Programme agriculteur juniors , Agence des espaces verts de la région Île-de-France

Domaine d'action : agriculture, alimentation, biodiversité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : départemental

Programme d'animations nature grand public , Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Domaine d'action : biodiversité, eau, énergie, paysages, autres

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : local

Programme de formations pour l'environnement en région Centre, GRAINE Centre

Domaine d'action : agriculture, protection de l'air, alimentation, biodiversité, débat public, climat, consommation, eau, énergie, gouvernance, mise en réseau, participation des citoyens, paysages, santé-environnement, transports, mobilité, autres

Actions engagées : formation

Cibles des actions : adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : régional

Programme de sensibilisation à la qualité de l'air , MADININAIR

Domaine d'action : protection de l'air, climat, santé-environnement, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, information

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Programme d'échange scolaire «Les paysages, le Parc et moi !» , Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Domaine d'action : agriculture, biodiversité, climat, culture, eau, paysages, autres

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Programme d'Education à l'Environnement de la Maud Fontenoy Fondation , Maud Fontenoy Fondation

Domaine d'action : biodiversité, économie, eau, énergie, océans, solidarités environnementales

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, consommateurs

Echelon de mise en œuvre : national

Programme départemental Eco-collèges 81 , CPIE des Pays Tarnais (Centre Permanent d'initiatives en Environnement)

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, circuits de distribution, économie, eau, énergie, gouvernance

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : départemental

Programme forestiers juniors , Agence des espaces verts de la région Ile de France

Domaine d'action : biodiversité
Actions engagées : sensibilisation, éducation
Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire
Echelon de mise en œuvre : régional

Programme Refuge LPO , LPO

Domaine d'action : biodiversité, consommation, solidarités environnementales
Actions engagées : sensibilisation, éducation, formation
Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, tous les publics
Echelon de mise en œuvre : international

Programme scolaire «Camins de drolles» , Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Domaine d'action : biodiversité, paysages, autres
Actions engagées : sensibilisation, éducation
Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire
Echelon de mise en œuvre : local

Programme Sololiya , Sepanguy

Domaine d'action : eau
Actions engagées : sensibilisation, éducation
Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, adultes
Echelon de mise en œuvre : départemental

Projet Eco Ecole, Deux ateliers éco citoyens hebdomadaires au sein du collège. 4 enseignants de différentes matières impliqués.

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, consommation, économie, eau
Actions engagées : sensibilisation, éducation
Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles
Echelon de mise en œuvre : local

Projet expérimental d'implication d'habitants de petites collectivités dans des démarches de développement durable , GRAINE Centre

Domaine d'action : participation des citoyens, territoires durables
Actions engagées : sensibilisation, autre
Cibles des actions : tous les publics
Echelon de mise en œuvre : régional

Projet Jeunes Eco Citoyens en Action (JECA) , Réseau de promotion des initiatives pour un développement communautaire

Domaine d'action : participation des citoyens, santé-environnement

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : départemental

Projet Madagascar: Chantier école à Fénérive , Lycée des métiers de Marly

Domaine d'action : habitat/logement, solidarités environnementales

Actions engagées : communication, formation, autre

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : international

Projet Mapping , TIA (There is Alternative)

Domaine d'action : mise en réseau

Actions engagées : information, communication

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : international

Projet mer , Centre de découverte du monde marin (CDMM)

Domaine d'action : océans

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : départemental

Projet pédagogique Save water, Du flocon à la vague

Domaine d'action : consommation, production responsable, eau, santé-environnement, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Protection Terre , Association Oiseau-Lyre

Domaine d'action : agriculture, protection de l'air, alimentation, artisanat / industrie, biodiversité, circuits de distribution, débat public, climat, consommation, production responsable, culture, eau, énergie, gouvernance, habitat/logement, mise en réseau, participation

Actions engagées : sensibilisation, information, communication, éducation, formation, autre

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : départemental

Protégeons la nature jusqu'au centre de la Terre avec un groupe de jeunes explorateurs , Education nationale

Domaine d'action : protection de l'air, biodiversité, eau, gouvernance, paysages, santé-environnement, territoires durables

Actions engagées :

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Qui miel me suive , compagnie la parlote

Domaine d'action : autres

Actions engagées : sensibilisation, information

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : national

Raconte-moi les requins RMLR , école René Périannayagom

Domaine d'action : biodiversité, débat public, eau, gouvernance, mise en réseau, océans, participation des citoyens

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes

Echelon de mise en œuvre : local

Réalisation d'une série de films d'animation sur la Responsabilité Sociale des Entreprises , Alstom

Domaine d'action : climat, énergie, habitat/logement, participation des citoyens, solidarités environnementales, transports, mobilité, autres

Actions engagées : sensibilisation, information, communication, éducation

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : international

Recyclage des déchets électriques au CFA BTP d'Evreux, CFA BTP Haute Normandie Evreux

Domaine d'action : participation des citoyens, solidarités environnementales

Actions engagées : sensibilisation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : local

Réduction de l'impact écologique d'un centre de vacances en station de montagne, Ternelia les grands massifs les flocons verts

Domaine d'action : alimentation, consommation, production responsable

Actions engagées :

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, consommateurs

Echelon de mise en œuvre : local

Référentiel de qualité public Jeune , GRAINE Centre

Domaine d'action : mise en réseau

Actions engagées : communication, formation

Cibles des actions : salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : régional

Réhabilitation écologique par bouturage d'éponges sur un site naturel marin , Carbet des Sciences

Domaine d'action : biodiversité, océans, participation des citoyens, paysages

Actions engagées : sensibilisation, éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : local

Relais Nature de la Moline , Le Relais Nature de la Moline

Domaine d'action : agriculture, alimentation, biodiversité, eau, participation des citoyens

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, adultes

Echelon de mise en œuvre : local

Rencontres nationales école et nature , Réseau Ecole et Nature

Domaine d'action : mise en réseau

Actions engagées : formation, autre

Cibles des actions : adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : international

Rencontres régionales des acteurs de l'éducation à l'environnement en région Centre , GRAINE Centre

Domaine d'action : mise en réseau

Actions engagées : formation

Cibles des actions : adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : régional

Renforcer la connaissance des réseaux associatifs impliqués dans l'éducation au développement durable , Rectorat de Lille

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, mise en réseau, solidarités environnementales

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : régional

Reportage villes et territoires urbains durables « à la française », cabinet Alliantis

Domaine d'action : gouvernance, habitat/logement, mise en réseau, participation des citoyens, solidarités environnementales, territoires durables, transports, mobilité, autres

Actions engagées : sensibilisation, communication

Cibles des actions : agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : international

Réseau des accompagnateurs des établissements en démarche de développement durable , GRAINE Basse Normandie

Domaine d'action : mise en réseau, territoires durables

Actions engagées : formation, autre

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : régional

Réseau Euroméditerranéen (REM) , Centre de découverte du monde marin (CDMM)

Domaine d'action : culture, énergie, mise en réseau, océans, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, information, communication, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, adultes, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : international

Ressources pédagogiques SNCF pour enseignants sur «la citoyenneté & la sécurité ferroviaires» et sur «la mobilité et l'aménagement du territoire», SNCF

Domaine d'action : énergie, paysages, territoires durables, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : national

Rôle des pollinisateurs , association Pollen

Domaine d'action : biodiversité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles

Echelon de mise en œuvre : départemental

Section développement durable , Collège Paul Duez

Domaine d'action : climat, culture, eau, énergie, habitat/logement, paysages, santé-environnement, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : international

**Sensibilisation à l'environnement pour les jeunes en situation de handicap ,
Agence des espaces verts de la région Ile de France**

Domaine d'action : biodiversité
Actions engagées : sensibilisation, éducation
Cibles des actions : jeunes hors milieu scolaire
Echelon de mise en œuvre : régional

**Sensibilisation aux enjeux de la coexistence humain-éléphant :
association Des Éléphants & des Hommes**

Domaine d'action : biodiversité, solidarités environnementales
Actions engagées : sensibilisation, information, éducation
Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, tous les publics
Echelon de mise en œuvre : international

**Sensibilisation des scolaires dans le cadre des campagnes Céta-Rangiroa et Céta-
Huahine , Groupe d'Étude des Mammifères Marins de Polynésie**

Domaine d'action : biodiversité, océans, participation des citoyens
Actions engagées : sensibilisation, éducation
Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles, adultes
Echelon de mise en œuvre : local

**Sensibilisation par le réemploi du gaspillage des ressources naturelles , association
Il était deux fois...**

Domaine d'action : circuits de distribution, consommation, production responsable, mise en réseau, participation des citoyens, santé-environnement, territoires durables
Actions engagées : sensibilisation, information
Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, adultes, consommateurs
Echelon de mise en œuvre : départemental

**Sentier forêt labellisé Tourisme et Handicap , Parc naturel régional du Gâtinais
français**

Domaine d'action : biodiversité, économie, santé-environnement, solidarités environnementales
Actions engagées : sensibilisation
Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, tous les publics
Echelon de mise en œuvre : international

Sentinelles de l'eau - Marseille, EPLE (lycée)

Domaine d'action : consommation, économie, eau, énergie, mise en réseau, participation des citoyens

Actions engagées : sensibilisation, communication, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat

Echelon de mise en œuvre : international

Site éco-délégués , rectorat de l'Académie de Caen

Domaine d'action : gouvernance, participation des citoyens

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : régional

Sport mer territoire, CPIE Côte Provençale

Domaine d'action : biodiversité, eau, participation des citoyens, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, éducation, formation

Cibles des actions : adultes, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs

Echelon de mise en œuvre : international

Surfrider Campus , Surfrider Foundation Europe

Domaine d'action : débat public, climat, consommation, culture, eau, mise en réseau, océans, participation des citoyens, santé-environnement

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : national

Tableau de Bord de l'EEDD , Réseau Ecole et Nature

Domaine d'action : mise en réseau, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, information, communication, éducation, formation

Cibles des actions : agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : national

Tara expéditions

Domaine d'action : océans

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, adultes, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : international

« Les temps changent, partageons l'eau », CPIE Alpes de Provence

Domaine d'action : climat, eau

Actions engagées : sensibilisation

Cibles des actions : adultes

Echelon de mise en œuvre : départemental

Terres de cabanes « Apprenons à vivre autrement », association Les amis de la Donne

Domaine d'action : alimentation, biodiversité, circuits de distribution, consommation, eau, énergie, habitat/logement, participation des citoyens, paysages, santé-environnement, territoires durables

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Terres d'énergies, Education nationale

Domaine d'action : protection de l'air, circuits de distribution, débat public, climat, consommation, production responsable, économie, énergie, habitat/logement

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles

Echelon de mise en œuvre : local

Tête En l'Air - Découverte de la migration des oiseaux, LPO 07

Domaine d'action : biodiversité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes

Echelon de mise en œuvre : départemental

Tour de France des gestes éco responsables dans les universités, ADEME

Domaine d'action : alimentation, climat, consommation, production responsable, énergie, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, communication

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : national

Un hameau coopérative en Ardèche : Le Viel Audon

Domaine d'action : agriculture, alimentation, consommation, production responsable, culture, économie, eau, énergie, gouvernance, mise en réseau, santé-environnement, solidarités environnementales, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : international

Une maison pour la Terre , Education nationale

Domaine d'action : protection de l'air, artisanat / industrie, climat, habitat/logement, paysages, solidarités environnementales, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles, adultes

Echelon de mise en œuvre : international

Une mini maison de l'eau sillonne la Bretagne , Eau & rivières de Bretagne

Domaine d'action : consommation, économie, eau, habitat/logement

Actions engagées : sensibilisation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, familles, adultes, consommateurs

Echelon de mise en œuvre : régional

Vergers sans frontières , CPIE Collines normandes

Domaine d'action : agriculture, alimentation, biodiversité, circuits de distribution, consommation, production responsable, culture, économie, participation des citoyens, paysages, territoires durables

Actions engagées : sensibilisation, information, communication, éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs

Echelon de mise en œuvre : international

Vers un éco-collège, Education nationale

Domaine d'action : circuits de distribution, participation des citoyens, autres

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : local

Villes du futur , Lycée Bernat Etxepare

Domaine d'action : biodiversité, débat public, climat, consommation, culture, eau, participation des citoyens, territoires durables, transports, mobilité

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : international

Villes et villages étoilés , Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN)

Domaine d'action : biodiversité, climat, économie, énergie, gouvernance, santé-environnement, solidarités environnementales

Actions engagées : sensibilisation, information, communication, autre

Cibles des actions : agents de collectivités ou de l'Etat, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : national

Vivacités IdF : animation d'un réseau francilien d'éducation à l'environnement urbain, Vivacités île-de-France

Domaine d'action : protection de l'air, alimentation, débat public, climat, consommation, production responsable, culture, économie, eau, gouvernance, habitat/logement, participation des citoyens, paysages, territoires durables, transports, mobilité

Actions engagées : éducation, formation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, agents de collectivités ou de l'Etat, salariés d'entreprises, d'associations, consommateurs, tous les publics

Echelon de mise en œuvre : régional

Vivre la montagne , Parc national des Ecrins

Domaine d'action : agriculture, protection de l'air, biodiversité, climat, économie, énergie, paysages, santé-environnement, autres

Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, jeunes hors milieu scolaire, familles, adultes, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : international

Vivre ma rivière au collège avec l'URCPIE de Franche-Comté , Délégation régional EDF franche-Comté

Domaine d'action : eau

Actions engagées : éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire

Echelon de mise en œuvre : régional

Water education for teachers : sensibiliser les enfants aux grands enjeux de l'eau, avec le soutien de Nestlé Waters France

Domaine d'action : eau, santé-environnement

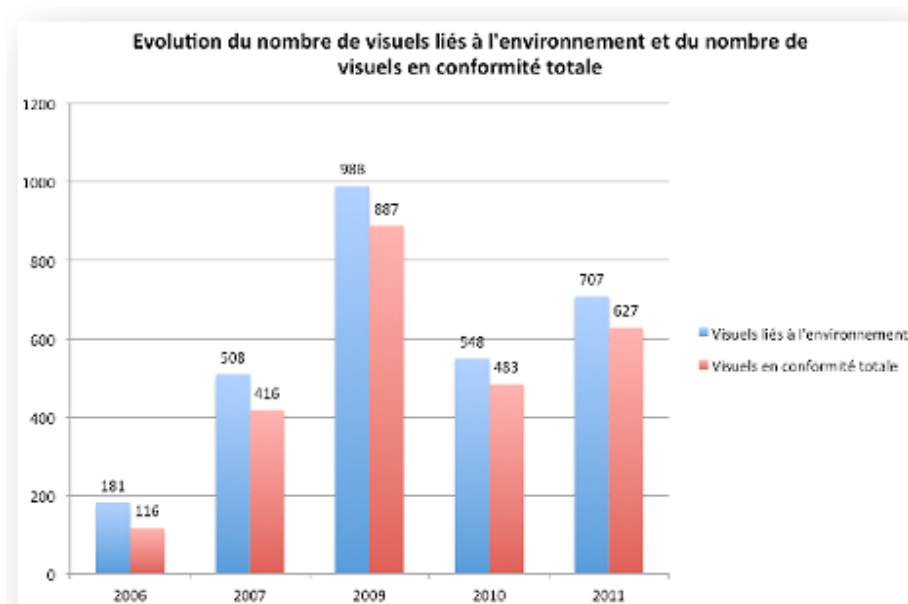
Actions engagées : sensibilisation, éducation

Cibles des actions : jeunes en milieu scolaire, salariés d'entreprises, d'associations

Echelon de mise en œuvre : international

Annexe n° 6 : extraits des bilans annuels 2011 et 2012 ADEME-ARPP « Publicité et environnement »

Graphique extrait du bilan 2011



Données extraites du bilan 2012 :

- 11 297 publicités examinées,
- 405 publicités *Environnement* soit 3,6%
- 21 manquements soit 5,2% des publicités *Environnement*
- 13 réserves soit 3% des publicités *Environnement*

Annexe n° 7 : évolution des préoccupations environnementales des Français

Le niveau des préoccupations environnementales des Français est passé de 9 % au printemps 2006 à 17 % en février 2007, plaçant l'environnement au 4^{ème} rang des préoccupations, derrière l'emploi, les prix et les inégalités (enquête CEVOPF, 2006-2007). Le Grenelle de l'environnement, l'attribution du prix Nobel de la paix au GIEC (qui a publié son quatrième rapport) et à Al Gore dont le film « *Une vérité qui dérange* » a eu un immense succès, la médiatisation accrue du sujet, ont contribué à cette évolution. Sur un plan politique, le pacte écologique de Nicolas Hulot, le Grenelle de l'environnement et le rapport Stern chiffrant précisément le coût financier du réchauffement climatique ont joué un rôle considérable également. Enfin, la multiplication des catastrophes naturelles (en France, la tempête de 1999, mais aussi l'ouragan Katrina aux États-Unis par exemple) a généré une prise de conscience considérable dans l'opinion publique.

À partir de 2009, la crise financière conjuguée à la déception suscitée après le sommet de Copenhague, a modifié la tendance.

Les résultats de l'enquête barométrique réalisée par TNS Sofres pour l'ADEME montrent qu'à un niveau très élevé en ce début d'année 2013, le chômage (76 %) reste très prégnant et demeure la principale préoccupation des Français. La pollution apparaît comme un problème moins important (35 %) et reste bien en deçà de son niveau record de début 2007 (65 %). La crise économique cristallise les principales inquiétudes des Français, et relègue les préoccupations environnementales au second plan. D'autre part, le baromètre annuel « Les Français face à la crise du long terme » permet à l'ADEME en 2012 d'observer les tendances et les évolutions des valeurs et des comportements des Français dans ces différents domaines pour mieux cerner leurs préoccupations, identifier les freins et les leviers pour faire évoluer les comportements en faveur d'un modèle de société plus durable. Dans un contexte de crises économiques et financières, ces enquêtes démontrent l'impact de ces préoccupations sur la prise en compte des questions environnementales : malgré une bonne connaissance de ce qu'est le développement durable et un regain de confiance envers la communauté scientifique, c'est le plaisir et l'appréciation du moment présent qui priment sur les questions écologiques.

Annexe n° 8 : frise historique de l'EEDD 1971-2013 d'après GRAINE Pays de la Loire (seules les références internationales et nationales ont été conservées)

1971	Création du ministère de l'environnement en France				
1977	Rédaction d'une charte pour l'éducation à l'environnement qui officialise l'existence d'une éducation à l'environnement				
1988	Lancement de l'opération « à l'école de la Forêt »				
1991	Premières rencontres régionales. Afin de démultiplier l'esprit des rencontres nationales École et Nature, des rencontres régionales sont organisées en France. Six rencontres régionales ont eu lieu en 1991-1992				
1993	Premières rencontres européennes de l'EE : « une éducation à l'environnement pour tous » : sans obstacle de culture ni de frontières				
1996	Création du CFEEDD. Le premier forum PLANET'ERE a eu lieu au Québec. Plus de 700 participants venant de 34 pays y ont pris part				
1997	Création du premier CPIE (Centre permanent d'initiation pour l'environnement) et recrutement des premiers conseillers techniques et pédagogiques en environnement par le ministère de la Jeunesse et des sports				
1998	École et Nature organise ses premières rencontres nationales. Organisée conjointement par École et Nature Mayenne, École et Nature Sarthe, la Fédération des œuvres laïques du Finistère et celles du Morbihan.				
1999	Lancement de la première formation BEATEP scientifique et technique option « Animateur environnement - patrimoine - développement local » par le ministère de la Jeunesse et des sports				
2000	Le soutien de projet « 1 000 défis pour ma planète » est créé. Mis en place par le ministère de l'Environnement, en partenariat avec les ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de la Jeunesse et des sports. Un projet labellisé « doit fédérer plusieurs initiatives, mener une action concrète en faveur de l'environnement et de l'écocitoyenneté.				

<p>2000</p> <p>Planète Terre : au mois de novembre 2001, Angers reçoit le deuxième forum international Planète Terre II valorisant les actions régionales d'éducation à l'environnement</p>	<p>2003-2004</p> <p>Des directives nationales sont officiellement présentées par le ministère de l'Éducation nationale pour permettre à l'EEDD d'avoir une reconnaissance en milieu scolaire : un minimum de 60 heures dans les programmes scolaires doit se référer au développement durable à travers toutes ses thématiques. La mise en place de la Stratégie nationale du développement durable, permet aux structures locales d'augmenter le nombre de leurs actions et de les évaluer</p>	<p>2009</p> <p>Deuxièmes Assises nationales de Caen en octobre 2009 : - un appel a été lancé pour la reconnaissance de l'EEDD par la pédagogie de projet et la valorisation de ces acteurs - un espace national de concertation de l'EEDD est mis en place</p>	<p>2012</p> <p>Organisation de 95 assises territoriales de l'EEDD</p>
<p>2000</p> <p>Les premières Assises nationales de l'Éducation à l'environnement à Lille donnent les directives pour un plan national d'actions décliné quelques années plus tard dans certaines régions</p>	<p>2005</p> <p>L'ONU officialise les objectifs du millénaire et la décennie de l'éducation au développement</p>	<p>2009</p> <p>A dossier à la Constitution de la Charte de l'environnement, consacrant l'éducation et la formation à l'environnement (article 8)</p>	<p>2013</p> <p>La DIREN est intégrée avec d'autres services régionaux et devient la DREAL</p>
			<p>- Troisièmes assises nationales de l'EEDD à Lyon ; - inscription de l'EEDD dans le code de l'éducation ; - table ronde EEDD à la deuxième conférence environnementale</p>

Annexe n ° 8 : table des sigles

ACM	Accueil collectif des mineurs
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
ARF	Association des régions de France
ARPP	Autorité de régulation professionnelle de la publicité
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BTP	Bâtiment et travaux publics
CED	Citoyenneté, environnement, développement durable
C3D	Association des directeurs du développement durable
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CFEEDD	Collectif français d'éducation à l'environnement vers un développement durable
CGDD	Commissariat général au développement durable
CGE	Conférence des grandes écoles
CGSP	Commissariat général à la stratégie et à la prospective
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNTE	Conseil national de la transition écologique
COMOP	Comité opérationnel
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CPU	Conférence des présidents d'université
CRDP	Centre régional de documentation pédagogique
CSA	Conseil supérieur de l'audiovisuel
DD	Développement durable
DEDD	Décennie pour l'éducation au service du développement durable
DIF	Droit individuel à la formation
EDD	Éducation au service du développement durable
EEDD	Éducation à l'environnement et au développement durable
ENC	Espace national de concertation
E3D	Établissement en démarche de développement durable
FEDER	Fonds européen de développement régional
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
GRAINE	Groupement régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement
INC	Institut national de la consommation
INET	Institut national des études territoriales
INPES	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
IRA	Institut régional d'administration
MEDDE	Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

MOOC	<i>Massive open online course</i> - Cours en ligne ouvert à tous
ONG	Organisation non gouvernementale
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
OPMQ	Observatoire prospectif des métiers et des qualifications
PEDT	Projet éducatif territorial
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRDFP	Plan régional de développement des formations professionnelles
PRSE	Plan régional santé-environnement
REACH	Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
REN	Réseau École et Nature
RNEDD	Réseau national éducation pour un développement durable
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
RSO	Responsabilité sociétale des organisations
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIG	Service d'information du gouvernement
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SRCAE	Schéma régional, de l'air, du climat et de l'énergie
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne



Dernières publications de la section de l'environnement

- *Agir pour la biodiversité*
- *Quels moyens et quelle gouvernance pour une gestion durable des océans ?*
- *La transition énergétique : 2020-2050, un avenir à bâtir, une voie à tracer*
- *De la gestion préventive des risques environnementaux : la sécurité des plateformes pétrolières en mer*
- *La biodiversité : relever le défi sociétal*

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

- *La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement du territoire ?*
- *Le fait religieux dans l'entreprise*
- *Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt*
- *Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques*
- *L'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins : un atout pour la France*
- *Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie*


**Retrouvez l'intégralité
de nos travaux sur
www.lecese.fr**

Imprimé par la direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris (15^e)
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental

N° de série : 411130028-001213 – Dépôt légal : décembre 2013

Crédit photo : shutterstock
Conseil économique, social et environnemental



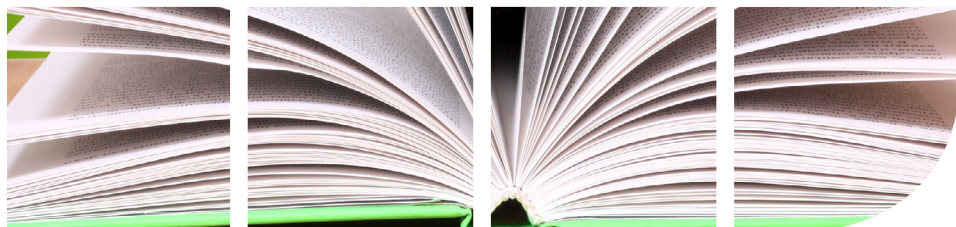


LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL

L'éducation à l'environnement au développement durable (EEDD) ambitionne de faire partager, par tous et tout au long de la vie, la conscience des enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains. Sur une planète fragile, dans un contexte d'urgence, l'EEDD doit donner à tous les publics les clefs et les compétences pour contribuer activement à la construction d'un monde durable.

Saisi par le Premier ministre, le CESE a souligné la nécessité de développer autour des enjeux de l'EEDD un véritable continuum éducatif : Il n'y aura pas de transition écologique sans éducation au changement. La réussite de cette politique passe par une action volontariste de l'Etat et des collectivités locales, et la mise en œuvre de projets multi-partenariaux dans les territoires impliquant l'ensemble des acteurs publics et de la société civile dans leur diversité.

Le lien suivant <http://www.edd.lecese.fr/> vous permettra de découvrir la plateforme de recueil et de consultation des actions et initiatives d'EEDD lancée à l'occasion de l'élaboration de cet avis.



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41113-0028 prix : 12,90 €

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-120928-2



9

782111 209282



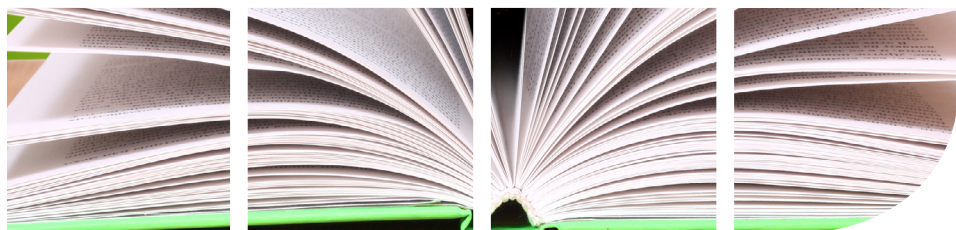
Diffusion
Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des **Journaux officiels**
tél. : 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr

LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL

L'éducation à l'environnement au développement durable (EEDD) ambitionne de faire partager, par tous et tout au long de la vie, la conscience des enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains. Sur une planète fragile, dans un contexte d'urgence, l'EEDD doit donner à tous les publics les clefs et les compétences pour contribuer activement à la construction d'un monde durable.

Saisi par le Premier ministre, le CESE a souligné la nécessité de développer autour des enjeux de l'EEDD un véritable continuum éducatif : Il n'y aura pas de transition écologique sans éducation au changement. La réussite de cette politique passe par une action volontariste de l'Etat et des collectivités locales, et la mise en œuvre de projets multi-partenariaux dans les territoires impliquant l'ensemble des acteurs publics et de la société civile dans leur diversité.

Le lien suivant <http://www.edd.lecese.fr/> vous permettra de découvrir la plateforme de recueil et de consultation des actions et initiatives d'EEDD lancée à l'occasion de l'élaboration de cet avis.



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41113-0028 prix : 12,90 €

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-120928-2



9 782111 209282



Diffusion
Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des **Journaux officiels**
tél. : 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr